



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



Délicate sur le front de neige, meilleure en altitude...

« Cette année on n'a pas pu faire du ski à 1 100 m mais on a pu en faire dans le secteur de l'Ouillon. » Cette remarque d'un socioprofessionnel résume assez bien une saison qui a manqué de neige.

Le 19 mars, quand la station a fermé, une semaine plus tôt que prévu, la hauteur cumulée de neige tombée depuis décembre n'était que de 1,40 m. Et sans les chutes de l'automne (quelque 30 cm) et du 27 mars (30 cm), cet hiver aurait été l'un des moins enneigés depuis que des archives, complètes sur une saison, sont disponibles (milieu des années 70).

L'enneigement

Ces précipitations neigeuses ont eu lieu en quatre épisodes. En novembre (30 cm) puis, le 13 décembre, une vingtaine de cm immédiatement suivis de redoux et de pluies (jusqu'à 2 000 mètres le 22 décembre) qui ont conduit l'exploitant à fermer la station le 31 décembre. Le troisième s'est produit à partir du 9 janvier avec environ 1,15 m de neige tombée sur 10 jours. Mi-janvier le temps s'est mis au beau jusqu'au 26 février où 5 cm supplémentaires sont tombés... Puis plus rien jusqu'à la mi-mars (5 cm) et le 27 mars (27 cm). Au 30 mars, la hauteur cumulée était donc de 2 mètres (*).

Jusqu'à présent seuls quatre hivers ont connu des chutes totales inférieures à 2 mètres : 1,66 m en 2001-2002, 1,70 m en 1992-1993, 1,74 m en 2000-2001 et 1,90 m en 2010-2011.

Comme l'an dernier, un épisode de beau temps qui a duré de 5 à 6 semaines sur janvier et février a favorisé des règles nocturnes (jusqu'à -14°C) qui ont permis de produire de la neige de culture à hauteur de ce qui est produit habituellement (un quota de 30 000 m³ d'eau environ est attribué à Saint-Colomban).

Simon Cartier-Lange, chef des pistes : « Sans neige de culture on n'aurait pas eu l'enneigement suffisant pour recharger les pistes. Finalement on s'en sort très bien par rapport à certaines stations. À part quelques pistes secondaires, comme Tarchant, la noire vers l'Ormet, ou les Conches à l'arrivée de Charnettes que nous avons dû fermer pour récupérer de la neige, le domaine skiable était praticable et la liaison a toujours été ouverte. Mais le téléski de Rognement n'a été ouvert que pendant les vacances scolaires, et la dernière semaine de février on avait quand même un gros manque de neige dessus et comme c'était limite au niveau sécurité, il a été fermé le 26 février. »

Le passage des Bouyants a été pratiquement ouvert toute la saison sauf une fois où une coulée importante a barré quelques heures cette piste de retour. « Nous avons été très peu embêtés cette année parce que il y eu très peu de neige dans les pentes. On a fait très peu de déclenchement et moins de PIDA. »

Pour entretenir les pistes les dameuses ont effectué des transports de neige mais pas plus que d'habitude et sur 30

ou 50 mètres seulement : « On a fait des chantiers de réaménagement au niveau de Grand Creux, à l'arrivée de Charnettes, pour aller vers le pied de Cuniat ; c'est là qu'on pêche le plus, avec les Bouyants sur leurs parties hautes, au-dessus du grand S, toute la partie ensoleillée au-dessus des chalets de Pierre Martin-Cocher. Ce sont vraiment là les points noirs du domaine. »

Les forfaits

Les tarifs des forfaits sont toujours jugés excessifs même si certains pensent, fatalistes, que c'est inévitable « quand on voit ce que ça coûte en fonctionnement... »

Simon Cartier-Lange estime que « les gens ont un peu de mal à s'orienter avec le forfait « évolution » qui est un forfait Saint-Colomban qui permet d'utiliser la remontée mécanique de l'Eau d'Olle, comme les autres années, où il y a quand même pas mal de pistes, mais aussi le Gaston Express et le téléski et le télésiège des 2 Croix ainsi que le snowpark du Corbier... Les touristes n'ont pas assimilé cela et, plus curieux, même les Villarins ont encore du mal à se dire qu'avec un forfait Saint-Colomban ils peuvent prendre toutes ces remontées aussi. Finalement le forfait « évolution » est cher mais c'est un joli produit. »

Est-ce à cause de ces tarifs que l'on observait, dans la journée, en milieu de semaine, moins de voitures sur le parking de Goélia ? Peut-être, encore que selon Simon Cartier-Lange « les gens vont toujours un peu skier ailleurs »...

Sur les pistes

En janvier c'était plus calme sur les pistes que l'an dernier qui était l'année de reprise après le Covid. Beaucoup de monde la 2^e semaine de février qui a été la plus chargée (vacances des académies de Grenoble, Lyon et Marseille). La 4^e semaine (académie de Paris) a été relativement faible.

Beaucoup de skieurs filaient sur le côté Arvan des Sybelles. Simon Cartier-Lange : « Nous, on a une affluence entre 11 heures et 14 heures avec ceux des Sybelles qui basculent chez nous, le temps qu'ils quittent leur station et arrivent en haut. Et puis il y a ceux qui viennent manger à l'Auberge du Coin et ceux qui descendent jusqu'à St-Colomban. » (...) « On a eu de bons retours concernant l'entretien du domaine et la qualité de la neige qui est très bonne par rapport à l'Arvan. Et puis il y a quand même moins de monde de notre côté pour skier, c'est mieux. »

Néanmoins, pour quelques Villarins habitués du domaine, si la combe de Bellard est restée skiable notamment sur la partie haute, fin février, début mars, les pistes du bas « sont devenues plus étroites et, avec le monde qu'il y avait encore, les skieurs avaient des trajectoires rapprochées. Il fallait faire très attention. On a d'ailleurs noté quelques accidents ».

Comme les autres années, mais peut-être un peu plus cette saison, il y avait beaucoup de monde dans les combes du Tépey et du Merlet avec des voitures garées le long des routes et partout où c'était possible. Plus d'une cinquantaine entre Valmaure et Les Roches le 18 février, et entre 35 et 50 voitures au pont du Merlet.

La fréquentation

Il est difficile de se faire une idée correcte de la fréquentation dans la mesure où seul Goélia communique ses taux de remplissage. Cet hébergeur a annoncé 68 % sur janvier avec une pointe à 90 % du 14 au 21 janvier. Sur les 4 semaines de février il a affiché 88 % avec 100 % pour les deux semaines du 11 au 25 février. En mars (3 semaines, du 4 au 25 mars) il a déclaré 40 % (58 % sur la première et 25 % pour la dernière).

Selon Simon Cartier-Lange « si l'on se fie aux visites de mon atelier, je dois dire que s'il y a eu un peu plus de visites que l'an dernier, nous ne sommes quand même pas revenus aux fréquentations des années d'avant le Covid ».

Pourquoi ? Simon Cartier-Lange estime qu'il y a toujours un problème concernant la communication : « L'office de tourisme peine à trouver une solution pour faire venir les gens aux pots d'accueil où est diffusée l'information aux touristes. J'ai discuté avec Céline Clérin et Manon Carret. Elles sont encore jeunes et font ce qu'elles peuvent. En février elles ont essayé de programmer un pot dans la salle hors sac au pied des pistes mais ça n'a pas marché. Il n'y avait personne et l'expérience n'a pas été renouvelée. Elles ont aussi essayé d'organiser un point d'information sur le front de neige un dimanche après-midi plutôt que le pot d'accueil le dimanche soir. Mais elles ne sont que deux et donc elles ont dû fermer l'OT et la dernière

fois c'était le jour de la Sybelles-Villa-rinch... C'est très difficile de dire pourquoi ces rendez-vous ne marchent plus. Quand on sait qu'il y a quelques années on faisait des pots d'accueil dans une salle des fêtes pleine alors que maintenant quand il y a une vingtaine de personnes nous sommes contents. Alors il est vrai que Goélia fait son pot d'accueil et on voit ses résidents là-bas, mais nous à l'OT on devrait toucher les clients de La Perrière, de la cure et des gîtes privés, etc. Or on ne les a pas et c'est un vrai problème. Et en plus, les gens qu'on voit sont des habitués des Villards qui ont des résidences secondaires. Là il y a vraiment un gros point d'interrogation : pourquoi c'est très compliqué à arriver à faire de la communication. L'info annonçant ces rendez-vous a-t-elle atteint les touristes ? Les horaires sont-ils pertinents ? Ou bien faut-il admettre que les gens se déplacent beaucoup moins qu'avant ? »

Le panneau lumineux est-il bien placé ? A-t-il apporté quelque chose ? « Je ne sais pas si l'info annonçant ces rencontres est passée, répond Simon Cartier-Lange, mais de toute façon les gens ne vont pas venir au Chef-Lieu pour lire le panneau. »

Il y a quand même eu de très bons retours concernant l'offre de restauration (« C'est super, on mange bien et l'accueil est bon. ») avec le snack ouvert au pied des pistes, celui du plan d'eau, et le restaurant Les Myrtilles (à la cure, mais délocalisé cet hiver chez Janolin au Martinan) où le soir de la fermeture de la station, un repas de fin de saison a rassemblé les saisonniers de SSDS, avec les conjoints et les enfants, soit une trentaine de personnes.

(*) Hauteurs mesurées au Martinan (1 150 mètres d'altitude, par Jean-Baptiste Favre-Bonté) et au Châtelet (1 140 m, par Danièle et Michel Favre-Trosson).

■ BRÈVES

► COMMUNICATION. Depuis la mi-février, la commune de Saint-Colomban est sur l'application IntraMuros qu'il suffit de télécharger gratuitement sur les smartphones ou les tablettes (IOS ou Android) pour être informé sur la vie locale : commerces, restaurants, actualités, associations, alertes, etc. Pour être présent sur cette application la commune a souscrit un abonnement de 5 euros HT par mois (commune de moins de 150 habitants). Environ 4 500 communes sont sur cette application qui est partenaire de l'Association des maires de France. D'autres communes, comme Saint-Jean-de-Maurienne, ont choisi l'application Illiwap via laquelle les habitants peuvent interagir avec les élus

► ACCIDENT DE DAMEUSE. Une dameuse appartenant à SSDS domaine skiable de Saint-Colomban a été entraînée dans une coulée de neige suite à la rupture d'une corniche sur laquelle elle travaillait pour sécuriser le domaine skiable, au col de Bellard, le 15 mars peu avant 9 heures et l'ouverture des pistes. Quasi miraculièrement, James Martin-Fardon, très expérimenté, a pu s'extraire seul de la cabine en partie broyée de son engin, après près de 150 mètres de chute dans la pente et au moins un tonneau avant-arrière, et prévenir lui-même les pisteurs à l'aide de sa radio. Transporté à l'hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne par hélicoptère il ne présentait que des blessures légères. Des techniciens de la société Prinoth (concessionnaire de la dameuse) se sont rendus sur place le 18 mars accompagnés de plusieurs responsables de SSDS, dont Benoît Rebuffel. Pour être récupérée, la dameuse, naturellement inutilisable, devrait être découpée en plusieurs parties qui seraient ensuite treuillées avec un tracteur forestier par le chemin du col de Bellard lorsque l'accès sera possible par le col du Glandon et le col de Bellard. Probablement au début du mois de juin. Ce serait le premier engin de damage Prinoth à subir ce genre d'accident. Un engin neuf de ce type coûterait 500 000 euros.

OFFICE DE TOURISME

Une année de transition ?

Cet hiver Céline Clérin et Manon Carret ont assuré le fonctionnement de l'office de tourisme (OT) de l'Espace Glandon avec l'aide (un jour par semaine...) de Yann Clavillier de l'Agence Myss (Annecy) à qui la 4C a commandé une « mission de transition et d'accompagnement » après le départ de Solenn Clavel effectif le 31 janvier dernier (*).

Cette mission, qui devrait se poursuivre encore plusieurs semaines, s'inscrit dans le cadre plus large d'une analyse sur le fonctionnement de l'OT dont les conclusions ont été présentées le 27 mars dernier à la commission tourisme et agriculture de la 4C, présidée par Pierre-Yves Bonnivard.

Dans cet audit, Yann Clavillier dresse un état des lieux sans surprise et, pour que l'Espace Glandon soit « un lieu incontournable », propose des solutions dont la plus inattendue est le transfert de la poste dans les locaux de la Maison du tourisme. Pour mettre en oeuvre ces propositions, l'audit suggère la création d'une structure commune qui regrouperait Espace Glandon et l'OT de La Chambre (*lire ci-contre*).

Selon Pierre-Yves Bonnivard, maire et président de l'OT (un cumul de responsabilité que l'audit mentionne comme un point négatif) : « Aujourd'hui l'OT est dans une phase transitoire car la compétence tourisme n'est plus à Saint-Col ni à Saint-Alban, mais à la 4C. (...) Après le départ de Solenn Clavel on ne s'est pas engagés dans un recrute-

ment tout de suite (...) le temps qu'on y voit plus clair et qu'on s'organise au mieux pour l'avenir, une organisation qui devra être adaptée à nos projets et à ce qu'on veut faire. L'objectif étant de remettre l'OT au cœur du développement touristique en lien avec les deux communes. »

De l'avis général, l'ambiance dans la station a été « semblable à celle de l'an passé, c'est-à-dire loin de celle observée il y a deux ans pendant le Covid quand il n'y avait pas de ski ». Un fait qui pourrait s'expliquer par une quasi absence d'animations que les touristes ressentent et ne comprennent pas comme en témoigne cette remarque entendue le 8 février à l'issue d'une sortie : « Quand on voit votre grand OT, votre grande salle des fêtes, et le calendrier sans animation... on ne comprend pas trop. Ce soir on est très contents d'avoir cette visite de votre village avec les habitants. On cherche des moments comme ça. » Famille d'exception ?

Pour Pierre-Yves Bonnivard « le personnel de l'OT fait ce qu'il peut avec les moyens qu'il a ». Mais justement, sur cette question l'audit pointe un budget « trop faible au regard des attentes ». Une incohérence à laquelle il faudra bien que les responsables répondent.

(*) Dans le cadre d'une rupture conventionnelle décidée par le conseil d'administration de l'OT le 19 septembre dernier, Brigitte Mauvino s'abstenant.

■ BRÈVES

► **POINT VERT.** Depuis quelques mois il est possible pour les possesseurs d'une carte bancaire du Crédit agricole de retirer de l'argent au snack du plan d'eau du Clos. Après avoir tapé leur code secret sur le terminal de paiement, Axel Petit-Reffet, gérant de l'établissement leur remettra les billets avec un ticket de retrait. Totalement confidentielle, cette opération bénéficie des contrôles de sécurité identiques à ceux des transactions effectuées par carte dans un distributeur classique. Aucune information concernant le compte n'est accessible au commerçant. Gratuit, le retrait minimum s'élève à 20 euros et le maximum à 100 euros par jour et par personne. Aucun frais n'est demandé puisque le commerçant, par une convention passée avec le Crédit agricole, est rétribué pour le service rendu.

► **MAISON DU PATRIMOINE.** Du 21 décembre 2022 au 7 mars 2023, le musée a reçu 107 visiteurs (et récolté 102,60 € de dons) pour 10 jours d'ouverture (le mercredi). Aucune demande d'ouverture spéciale (pour les groupes par exemple). À comparer avec les 124 entrées (mais comptage arrêté le 27 avril 2022 et une visite à la demande) de la saison d'hiver 2021-2022, et les 149 entrées (comptage arrêté le 11 mars 2020) de celle de l'hiver 2019-2020. Martine Paret-Dauphin, présidente de

Patrimoine et culture : « Je n'ai participé qu'aux trois premiers pots d'accueil de l'hiver à Goélia. J'ai renoncé à y aller en constatant le peu de sérieux de l'organisation. Ces résultats montrent bien qu'il faut aller chercher les vacanciers sur place. Mais ne nous décourageons pas ! Le pic des entrées a été enregistré le 21 décembre avec 27 visiteurs. À noter une attente interminable et très fraîche le 8 février pour ne voir arriver personne... »

► **CYCLISME.** La 73^e édition du Critérium du Dauphiné se déroulera du 4 au 11 juin entre Chambon-sur-Lignon et Grenoble. Le 10 juin, la 7^e étape conduira les coureurs de Porte-de-Savoie au sommet du col de la Croix-de-Fer où sera jugée l'arrivée. Ce jour-là les coureurs passeront par Albertville, graviront le côté Tarentaise du col de la Madeleine, puis traverseront La Chambre, Saint-Jean-de-Maurienne et la vallée de l'Arvan. Pour obtenir l'arrivée de cette étape les collectivités locales ont dû débourser 120 000 euros répartis entre l'État (le Fonds d'accélération des startups d'État et de territoire (Fast), 30 000 euros), la communauté de communes cœur de Maurienne Arvan (3CMA, 30 000 euros), le Sivav (24 000 euros), la commune de Saint-Sorlin (24 000 euros) et le département de la Savoie (12 000 euros).

Espace Glandon : un audit propose un OT unique avec celui de La Chambre

Le rapport (*) commence par rappeler le contexte dans lequel sont placés les deux offices du tourisme (OT) analysés (de l'Espace Glandon et Au pied des cols territoire de La Chambre), deux structures « dépendantes et subventionnées par la 4C qui a la compétence en matière de promotion du tourisme sur un territoire comprenant 12 communes, 7 500 habitants, une station de notoriété internationale (Saint-François-Longchamp) et présentant des enjeux géopolitiques (Maurienne, Arvan-Villard, Espace Belledonne) ».

L'OT de l'Espace Glandon c'est 2 communes, 2,4 salariés en équivalent temps plein (2 CDI pour l'accueil et l'animation, 2 saisonniers l'été), un budget de 212 000 euros. L'OT Au pied des cols c'est 9 communes, 4 305 lits touristiques (3 campings), 1,8 salarié en équivalent temps plein (2 CDI de responsables d'OT), et un budget de 83 000 euros.

Le rapport se focalise ensuite sur l'OT de l'Espace Glandon.

L'état des lieux

Les aspects négatifs :

« • un OT « dormant » (qui donne une) image amateur, sans professionnalisme ; pas de visite de terrain ni de rencontres avec les partenaires ; animations classiques, sans originalité, pas de nouveautés, répétitives et insuffisantes ; méconnaissance du territoire (prestataires, activités...) ;

• un manque de communication avec les partenaires locaux (et essentiellement par courriel), pas de rassemblement interprofessionnel, relations uniquement pour les appels à cotisation et la collecte de la taxe de séjour ;

• un OT « touche à tout » : trop de sollicitations pour le compte de tiers ; à la limite de la polyvalence ;

• une gouvernance à clarifier : management de direction, représentation par collèges socioprofessionnels, un président aussi maire. »

Les points positifs :

« • un OT volontaire (avec une) équipe jeune et dynamique, une bonne volonté, une présence sur les événements, des liens directs avec l'ESF et le domaine skiable ;

• une prise de conscience collective : fatalité sur les actions de l'OT ;

• des partenaires et prestataires pré-

sents et actifs : réel potentiel de développement et envie de (re)construire. »

Les moyens financiers

L'OT fonctionne avec un budget jugé trop faible au regard des attentes : animations, missions (développement des filières ski de randonnée, trail, camp de base)... Le budget prévisionnel 2023 est de 212 000 euros (*lire ci-dessous*).

Les (multiples) fonctions de l'OT

- Location des gîtes communaux (4 pour des séjours, 4 pour des saisonniers) : état des lieux, contrat de location, encasement des loyers, accompagnement, encasement de la taxe de séjour, promotion via Leboncoin, problèmes techniques gérés par la mairie mais trop souvent assumés par l'OT, etc.

- Bibliothèque ouverte toute l'année, 2 fois par semaine avec des bénévoles.

- Club enfant l'été.

- Maison du patrimoine (participation à l'ouverture l'été avec 2 bénévoles de l'association Patrimoine et culture).

- Gestion des locations (vélos électriques, draisiennes, appareils à raquette et à fondue, longes via ferrata, casiers à skis).

- Gestion des réservations des accompagnateurs (sorties raquettes), du planning d'occupation du terrain de tennis et des salles pour les associations locales, ouverture des salles (yoga, massage, sophrologie).

Les forces

et les faiblesses de la vallée

- Les forces : village traditionnel, environnement protégé et naturel, domaine skiable les Sybelles, le col du Glandon,

(*Lire la suite page 4.*)

OT : le budget 2023 reconduit à l'identique

Le compte administratif 2022 de l'office de tourisme de l'Espace Glandon a dégagé un excédent de 42 003,95 € pour 222 959,66 € de recettes et 180 955,71 € de dépenses. L'OT a donc dépensé environ 30 000 euros de moins et encaissé 13 000 euros de recettes supplémentaires par rapport à ce qui était prévu au budget 2022 (210 000 euros).

Le budget 2023 adopté par le conseil d'administration (13 mars dernier) s'équilibre en recettes et dépenses à 212 000 euros. Avec, en recettes, 145 000 euros de subvention de la 4C (68,4 % du total), 42 000 euros d'excédent 2022 (19,8 %), 17 000 euros (tirés des animations, 8,3 %), etc. En dépenses les principaux postes concernent les salaires et les charges de personnel (135 000 euros, 63,7 %), les animations (32 000 euros, 15,1 %), la communication et la promotion (12 800 euros, 6,0 %), et les charges de gestion (32 200 euros, 15,2 %),

Prochaines réunions de l'Espace Glandon :

- mardi 4 avril (18 heures) : bilan de la saison.
- lundi 24 avril (18 heures) : conseil d'administration.
- jeudi 27 avril (18 heures) : assemblée générale.

Audit sur l'office de tourisme de l'Espace Glandon

(Suite de la page 3.)

la proximité de la gare et de l'autoroute, un patrimoine culturel, une offre d'activités de pleine nature (ski de rando, rando, via ferrata), un OT structurant et polyvalent (tissu associatif) ;

- Les faiblesses : l'accessibilité routière, les offres d'hébergement, l'animation et les événements, la pauvreté commerçante, le domaine skiable propre (accès ski fastidieux), un manque d'uniformisation graphique ;

- Les menaces : difficulté à collaborer, relations entre Saint-Alban et Saint-Colomban, des commerces et des hôtels non renouvelés, le vieillissement de l'offre des hébergements, la promesse client : famille ? activités ? structures ? ;

- les opportunités : transition écologique, développement durable, projet de télécabine : 1^{er} accès Sybelles, développement d'une offre multison, destination multiple (Belledonne, Maurienne, Isère), initier une politique de rénovation immobilière, dynamiser l'offre commerciale.

Les perspectives : piloter la destination Villards

Pour « placer l'OT au cœur de la stratégie de développement touristique [et] pour qu'il devienne un lieu et une structure incontournable », le rapport avancent des propositions qui visent :

- à gérer les ressources humaines en développant et confortant l'organisation touristique, à sensibiliser et former les équipes à l'expérience client (formation et montée en compétence), à assumer une direction de l'OT ;

- à améliorer l'accueil et l'information à destination de la clientèle touristique et des habitants. Sur ce point le rapport propose « d'imaginer l'office de tourisme de demain » en profitant des locaux de l'Espace Glandon « pour développer la notion de tiers-lieux en rassemblant de nouveaux partenaires dans l'enceinte de l'OT : bibliothèque (7/7), le bureau de l'agence postale (7/7), une Maison de la montagne, des expositions tournantes, une boutique commerciale, un espace de convivialité (avec fauteuils, canapés, tables basses, « mange-debout », journaux, magazines, topos, guides, etc.), et une banque dédiée aux habitants pour des échanges, des conseils, avec des salles de réunions pour les associations, les clubs, etc. » ;

- à mettre en place des relais d'informations touristiques chez les socioprofessionnels du tourisme (notion de franchise, formation et sensibilisation à la politique touristique locale) ;

- à accompagner les partenaires dans la transition touristique (nouvelles tendances de consommation, transition numérique).

Le rapport préconise d'uniformiser les éléments de communications en résumant la « situation géopolitique des Villards par : une vallée, 2 communes, 1 station » et la « situation touristique par : une vallée, une station, un domaine skiable ». Il attire aussi l'attention sur les multiples identités diffuses utilisées (et leurs logos) : mairie de Saint-Colomban, mairie de Saint-Alban, Espace Glandon, Sybelles, Villards, etc.

Les moyens : un regroupement avec l'OT de La Chambre

Pour mettre ces mesures en pratique le rapport présente les avantages qu'aurait un rapprochement entre Espace Glandon et l'OT de La Chambre. Ils seraient de deux ordres :

A - Mutualisation de moyens :

- humains : optimisation dans la gestion des équipes (saisonnalité, animation vallée vs station, polyvalence territoriale, un conseil d'administration unique avec une présidence et une vice-présidence partagées voire tournantes) ;
- matériels : logiciels, gestion des stocks, achats boutique ;
- avantages financiers : optimisation des prestations externes (comptabilité, agence de communication, banque, site Internet).

B - Complémentarité de l'offre locale :

- visibilité réciproque et accentuée (hébergements, prestataires locaux, activités et structures : plan d'eau, aire d'atterrissement parapente...) ;
- mise en réseau de l'offre commerciale ;
- un tissu local associatif important et dynamique ;
- valorisation du patrimoine (chemins du baroque, couvent des Cordeliers, château en lien avec la Facim) ;
- bassin de vie identique (offre locale, conforter le lien avec l'habitant) ;
- centralisation des informations (distributeur de documentations : relais Maurienne et pour la vallée du Glandon et de la Madeleine).

Création d'une structure commune

Le rapport pousse plus avant cette idée de regroupement en proposant concrètement de « construire un office de tourisme unique » avec une nouvelle organisation pour « améliorer et accélérer les relations avec les partenaires du territoire ». Cet office de tourisme aurait une direction unique (qui serait aux Villards) pour « la gestion administrative, la promotion, la communication, les relations externes », et comprendrait deux pôles : un pôle vallée (à La Chambre, en relation avec Saint-François-Longchamp et la Maurienne) et un pôle station (aux Villards) qui tournerait avec 0,7 employé (en équivalent temps plein).

Dans ces conclusions, le rapport évoque aussi, très succinctement, les avantages d'un rapprochement entre l'OT de La Chambre et celui de Saint-François-Longchamp puis « pose à la pertinence d'une réflexion collective l'idée d'un OT intercommunal, via le Sivav (dans le cadre du projet d'Espace valléen initié dans le cadre de la stratégie de développement touristique 2020-27) » en donnant comme exemples deux cas de regroupement de cette envergure : l'OT de la Grande Plagne et l'OT de haute Maurienne Vanoise.

(*) Sources : Yann Clavillier (Agence Myss) : Diagnostic de situation. Maison du tourisme Espace Glandon (février 2023).

SORTIE DÉCOUVERTE AUX LAMPIONS

Première zone, première semaine de vacances, en ce 8 février, attirés par cette balade nocturne à la lueur des lampions proposée par l'OT, nous partons en famille rejoindre le lieu de rendez-vous à 18 heures.

Nous nous retrouvons plus d'une vingtaine de personnes, vacanciers et autochtones, dans la salle de la mairie de Saint-Alban où nous faisons connaissance avec notre accompagnatrice, la guide conférencière de la Facim, Alice Lauga. Nous apprendrons plus tard que cette dernière est une montagnarde qui chaque année accède au palmarès de la Sybelles-Villarinche et qu'elle est aussi chargée de mission à l'Agence alpine des territoires à Chambéry. La guide remet à chacun un kit pour monter le lampion aux couleurs multicolores qui illuminera notre déambulation à travers le Chef-Lieu de Saint-Alban.

Un premier arrêt devant le monument aux morts est l'occasion de faire quelques rappels historiques, le nombre important de morts dans chaque famille, victimes des deux grandes guerres, mais aussi de redire que si la Savoie n'a été rattachée à la France qu'en 1860, elle n'a pour autant jamais été italienne comme le pensaient certains des vacanciers.

Nous poursuivons notre promenade pour souligner les particularités architecturales de l'habitat villarin : une maison à trois étages superposant l'écurie souvent voûtée, au-dessus la grange aux parois de pierres et de bois, destinée aux céréales, outils, bois et un solaret tout de bois pour abriter le foin.

La conférencière attire ensuite notre attention sur une petite construction de bois séparée de la maison, la fameuse chambre de bois en grosses planches assemblées sans aucun clou, reposant sur des piliers de pierre, véritable coffre-fort où nos ancêtres mettaient à l'abri vêtements, documents et provisions.

Puis Alice Lauga évoque la dureté de la vie d'autrefois : le froid de l'hiver qui poussait les Villarins à partager l'écurie avec les animaux, les hommes contraints de quitter leur village pour devenir ramoneurs ou colporteurs, les jeunes filles placées chez les bourgeois...

Tandis que les informations s'accumulent, la nuit peu à peu est tombée et il est temps d'allumer la bougie fixée à l'intérieur du lampion en papier, moment le plus attendu par les petits mais aussi, avouons-le, par les grands.

En file indienne, précautionneusement, nous repartons en direction de la chaufferie, émerveillés par ces petites lucioles en mouvement et rejoignons la mairie. Jacqueline Dupenloup, notre maire, nous y accueille avec une petite collation très appréciée, car le froid commence à nous saisir : vin chaud, chocolat chaud, dés de beaufort, chips... C'est encore le moment d'échanger avec les touristes, ravis de cette animation aussi distrayante qu'enrichissante. Certains, découvrant les Villards pour la première fois, se promettent d'y revenir en été, charmés par l'authenticité des lieux.

« Cette animation, gratuite pour les participants et financée par le Sivav, sera renouvelée chaque année sous une forme ou une autre » nous apprend Jacqueline Dupenloup (*).

Un grand merci à ceux qui ont imaginé cette soirée, pour ces moments privilégiés qui nous font redécouvrir notre petit havre de paix dans le partage et la convivialité.

Joselyne Martin-Garin

(*) Le 27 février le Sivav a renouvelé son partenariat avec la Facim pour des prestations de découverte du patrimoine local qui comprennent « les services de guides conférenciers, les outils de communication et de promotion ». Coût 3 500 euros pour l'été et l'hiver 2023.

■ BRÈVES

► **CCAS.** Depuis le 1^{er} mars 2023 les deux CCAS villarins programmement des « après-midi créatifs » tous les 1^{er} et 3^e mercredis du mois. Ouverts à tous, de 14 h 30 à 17 heures, ces moments de partage se tiennent dans la salle située sous la Maison du tourisme.

► **VIDE-GARAGE.** Le 1^{er} avril la mairie de Saint-Colomban a organisé de 9 h 30 à midi une vente de divers éléments de mobilier entreposés dans le garage situé au Prin (à proximité de l'Épicerie et Compagnie) au profit des associations Pour Marius et Villards solidarité Ukraine. Une petite partie de ce mobilier avait été récupérée pour installer les réfugiés ukrainiens, le reste provenant de la commune.

► **VIE PAROISSIALE.** Durant le 2^e trimestre 2023, des messes seront dites chaque dimanche à 10 h 30 à La Chambre sauf celle du 7 mai qui se déroulera à 10 heures dans la chapelle de Beaurevers à Montaimont. Les offices de la période pasciale seront célébrés, toujours à La Chambre, le 6 avril (jeudi saint, à 18 h 30), le 7 avril (vendredi saint, à 18 h 30), le 8 avril (veillée pasciale, à 21 heures), et le 9 avril (messe de Pâques, à 10 h

30). Les messes de l'Ascension et de Pentecôte auront lieu le 18 mai (10 h 30) et le 28 mai (même heure), à La Chambre. Pour plus de précisions et notamment sur la célébration éventuelle de messes (dominicales ou en semaine) en dehors de ce programme se reporter au panneau d'affichage de la Maison paroissiale de La Chambre où une permanence est assurée tous les jeudis de 9 heures à 11 heures. Pour tout autre renseignement laisser un message sur le répondeur téléphonique du 04-79-05-35-77. – (C. Mayoux.)

► **NOMINATION.** Depuis le 1^{er} septembre dernier, Pascal Pezzani est le nouveau consul honoraire de Suisse à Bordeaux. Nommé par la Direction des ressources du département fédéral des affaires étrangères, cette affectation a été confirmée par le ministère français de l'Europe et des affaires étrangères. Fils de Colette Bouchet-Flochet (Martinan), Pascal Pezzani est né le 18 septembre 1961 à Annemasse et possède les nationalités suisse et française. Il a été (2013-2018) directeur de la centrale nucléaire de Blaye puis, jusqu'à sa retraite, directeur des opérations au sein de la direction du parc nucléaire chez EDF.

CINÉMA

Des séances régulières programmées

Grâce à l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards et à la détermination de Danièle Nicol, sa présidente, des séances de cinéma vont être régulièrement programmées à la salle des fêtes de Saint-Colomban avec le concours de l'association Cinébus, cinéma itinérant des pays de Savoie.

Cette association est soutenue par les départements de Savoie et Haute-Savoie, par la région Auvergne Rhône-Alpes (AuRA), la DRAC d'AuRA et le Centre national du cinéma. Elle regroupe des associations locales (depuis peu l'Association des amis des Villards) dans le but de « *dynamiser une politique culturelle dans les petites communes rurales, à partir d'une diffusion cinématographique régulière et de qualité* ». Quelque 35 communes rurales de Savoie, Haute-Savoie, Isère bénéficient actuellement de ses projections cinématographiques. En Maurienne, les communes d'Aiguebelle, Épierre et Saint-Rémy-de-Maurienne appartiennent à ce réseau. (Cinébus diffuse également des projections en plein air sur un écran gonflable de 11 m par 7 m.)

Cinébus est géré et administré par des bénévoles de ces associations locales qui décident de la politique financière et culturelle mise en place et organisent les projections (diffusion de l'information, organisation technique, accueil du public, etc.).

À Saint-Colomban il y aura, une fois par mois (le plus souvent durant des périodes de congés), la diffusion de films de qualité, tout public, à choisir parmi

une liste établie par Cinébus qui propose actuellement *Astérix et Obélix : l'empire du Milieu*, *Avatar 2 : la voie de l'eau*, *Babylon*, *The Fabelmans*, *La Syndicaliste*, *Les Choses simples*, *La Femme de Tchaïkovski*... Les cinéphiles apprécieront.

Pour la première projection qui aura lieu le 21 avril à 19 h 30 le choix des organisateurs s'est porté sur le film *Les Choses simples*. Les tarifs sont de 5,50 € (4,50 € pour les adhérents à Cinébus – et donc ceux de l'Association des amis des Villards –, 3,50 € pour les moins de 25 ans).

Sorti récemment (2023, d'une durée de 95 minutes, avec à l'affiche Lambert Wilson, Grégory Gadebois et Marie Gillain), ce film a été tourné entre août et octobre 2021 en partie à Saint-François-Longchamp et dans la vallée du Buageon, mais aussi à Modane et à Crozet dans le pays de Gex. Il relate l'histoire d'un homme d'affaires à succès qui tombe en panne de voiture sur une route du col de la Madeleine. Pierre qui vit à l'écart du monde lui vient en aide et lui offre l'hospitalité. La rencontre entre ces deux hommes que tout oppose va bouleverser leurs certitudes respectives.

En proposant des films très récents comme peuvent en programmer des salles en ville (à Saint-Jean-de-Maurienne par exemple), cette initiative de l'association devrait contribuer à pérenniser le cinéma aux Villards qui a une longue histoire (*lire ci-contre*).

Christophe Mayoux

■ TOURNAGES AU COL DU GLANDON

► CÉSARS. Le film *La Nuit du 12*, de Dominik Moll a remporté, le 24 février dernier, six Césars dont ceux du meilleur film et de la meilleure réalisation. Tiré du récit documenté 18.3. *Une année à la PJ* de Pauline Guéra, ce film retrace l'enquête menée sur un cas de féminicide qui a eu lieu dans la nuit du 12 au 13 octobre 2016 à Saint-Jean-de-Maurienne. L'assassin n'a jamais été retrouvé. Ce film a été tourné à Grenoble, à Eybens, et en Maurienne avec une séquence finale (d'une minute et demie sur les 114 minutes que dure le film) tournée entre le grand lacet Sous-le-Col-d'en-haut et le sommet du col du Glandon. Bon coup de publicité ? Voire... car tout spectateur villarin (ou connaissant les lieux) sera surpris d'entendre l'acteur principal, qui joue le rôle de l'enquêteur et aime se défouler en faisant du vélo, dire en voix off qu'il escalade le col... de la Croix-de-Fer. Une confusion reprise par la presse nationale, généraliste et/ou spécialisée, qui a quand même relevé la « *beauté de ce col* » qui cherche son nom... Confusion qui touche également depuis quelques années les journalistes sportifs qui n'ont de cesse d'indiquer que les pelotons des courses cyclistes de quelque envergure (Tour de France, Critérium du Dauphiné) qui gravissent le col du Glandon depuis

Cuines sont sur les pentes de la Croix-de-Fer... Comme si les premiers lacets après Saint-Michel-de-Maurienne étaient ceux du Galibier et non du Télégraphe. Ce film est disponible en DVD et Blu-ray, et la première semaine d'exploitation en salle a réalisé 96 667 entrées. Au bout d'un mois, un demi-million de spectateurs pourraient avoir vu ce film et sans doute apprécié l'ascension finale du col... de la Croix-de-Fer.

► PARIS-SOIR. L'édition du 26 janvier 1939 de *Paris-Soir* signale « *qu'un déjeuner réunissait hier la presse autour de Marc Didier qui donnera mardi prochain à Chambéry le premier tour de manivelle de Sidi-Brahim, les diables bleus, film qui sera dédié à la gloire de l'armée française et notamment à celle de ses chasseurs alpins. C'est un scénario du capitaine Rub qui sera développé dans ce film dont les prises de vue seront faites à 2 000 mètres d'altitude principalement aux aiguilles d'Arves et au col du Glandon.* » Un commandant des chasseurs alpins est accusé d'espionnage et condamné à mort. Il est innocenté à l'ultime minute par les aveux d'une espionne sur le point d'être exécutée. Ce film est sorti le 2 mai 1945. Nous ne l'avons pas vu...

Le cinéma aux Villards :

une présence intermittente

Exploitant de la salle Cinéma star à Saint-Jean-de-Maurienne, Jean Lisa (décédé en 1993) fut l'un des premiers à organiser des tournées de projection dans les villages mauriennais, à la fin des années cinquante et jusqu'à l'arrivée de la télévision.

À Saint-Colomban, les soirées se déroulaient dans la salle de bal du café du Sembuis au Martinan. Pour un tarif unique de 1,50 F environ, les premiers arrivés s'asseyaient sur des chaises, les retardataires sur des bancs au confort plus spartiate. L'appareil de projection était placé à l'extérieur de la salle (d'où des séances essentiellement programmées durant les périodes de vacances estivales...) et un barreau de la fenêtre était descellé pour laisser passer le faisceau lumineux qui projetait les images sur un écran placé dans le coin opposé de la pièce, en diagonale.

Il arrivait parfois que les gesticulations de quelques spectateurs passionnés débranchent les fils, et c'était alors la coupure dans l'ambiance que l'on devine, créant un spectacle dans le spectacle. Le véhicule de M. Lisa faisait office de cabine technique.

Comme dans l'émission (irremplacée...) de la télévision française *La Dernière séance*, diffusée sur FR3 entre 1982 et 1998, la soirée commençait par les actualités (Pathé journal avec, en juillet, les étapes du Tour de France) suivies soit par un dessin animé, soit par un petit documentaire. Après l'entracte et son chahut bon enfant, c'était le grand film dont la projection était entrecoupée d'une ou deux pauses de quelques minutes pour changer de

bobine, coupures obligatoires et non publicitaires...

Pour beaucoup ce fut le temps des découvertes car, à une époque où des accords internationaux imposaient un déferlement de films américains en France (la notion d'exception culturelle n'existant pas encore...) avec son lot de série B (les films de guerre dans le Pacifique) et de péplum, nous eûmes quand-même droit à quelques films devenus depuis des classiques comme *Casablanca*.

À la même époque, l'été, une colonie installée au Bessay proposait aussi des séances de cinéma en plein air plutôt fréquentées par les adolescents.

Quelques années plus tard, au milieu des années 70, trois Villarins avanceront l'argent pour que le tout jeune comité des fêtes puisse acheter un appareil de projection et programme des séances. Mais l'expérience ne fut pas concluante par manque d'implication des bénévoles sur la durée et trop de négligences dans la gestion du matériel qui a fini par se détériorer...

Le syndicat d'initiative puis l'office du tourisme ont ensuite proposé, ponctuellement, durant les vacances d'hiver notamment, des séances sur des thèmes essentiellement liés à la montagne. Une initiative reprise par Épicerie & compagnie pour des séances plus généralistes incluant des documentaires dans le cadre de soirées de réflexion (encore le 23 février dernier, *lire ci-dessous*), et par la commune de Saint-Alban avec la projection, l'été dernier, de deux films grand public.

■ CINÉ-DÎNER : UNE AUTRE COUPE DU MONDE

Épicerie & compagnie proposait une nouvelle soirée ciné-dîner le 23 février et nous fûmes une quinzaine au rendez-vous. Une fois encore, Josette Lièvre, Franck Ruzzin et Isabelle Doudaine avaient découvert sur la plate-forme Tenk, un documentaire fabuleux d'Adam Sobel (2017) intitulé *The Workers Cup*. Ce film raconte comment des travailleurs migrants qui construisaient les stades de la Coupe du monde au Qatar, obtiennent des dirigeants de leurs entreprises de concourir eux-mêmes pour une coupe des travailleurs des chantiers. Le focus est mis sur les travailleurs de l'une des entreprises qui les emploient, originaires du Népal, du Bangladesh, d'Inde mais surtout d'Afrique, du Kenya et du Ghana notamment. Épopée poignante, leurs parcours s'arrêtent en demi-finale, provoquant une déception qui manque de faire se

briser leur fraternité en même temps que les illusions de ces hommes dont certains caressaient l'idée de se faire remarquer par des recruteurs de joueurs. L'ambiguïté d'une entreprise, qui, tout en exploitant au jour le jour des travailleurs, leur laisse espérer une reconnaissance qu'ils n'auront évidemment pas, est subtilement mais implacablement montrée. Nous adhérons aux illusions parce qu'elles sont « humaines, trop humaines » et nous savons en même temps qu'elles vont s'effondrer. Ce film mériterait de passer sur une chaîne de télévision : il invaliderait rétrospectivement les vains débats sur le boycott du Qatar tout en laissant entière la question d'une exploitation inhumaine. La soirée s'est achevée chaleureusement sur le petit souper toujours délicieux concocté par Isabelle Doudaine. – (M. Verlhac.)

■ CINÉ-DÉBAT : FAUT-IL SANCTUARISER DES ESPACES ?

Le mercredi 22 février à 18 heures, les habitants de Saint-Alban ont retrouvé avec plaisir Alain Excoffier et Serge Duverney-Prêt dans la salle du conseil municipal de la commune, pour une soirée conviviale avec ces deux skieurs de pentes raides, familiers des combes villarines de Belledonne. Autour des magnifiques images et vidéos de leurs acrobatiques descentes des couloirs du Merlet, des Grands Moulins, de la Lauzière, de la Tête de Chat, des aiguilles d'Arves... mais aussi des hautes montagnes (la Ciamarella, Charbonnel...), un dialogue tout en simplicité

et humour s'est engagé avec la grosse vingtaine de présents, presque tous connaisseurs de la pratique sportive et des lieux. La question du respect de la faune sauvage fut présente dans la discussion, avec l'idée qu'il va falloir sanctuariser sans aucun doute certains espaces, secteurs de reproduction des tétras lyre par exemple, en demandant même aux meilleurs acrobates de ne pas y pointer leurs spatules. Et nos deux Mauriennais d'origine nous ont aussi livré quelques pages d'histoire, avec une photo du téléski de Jarrier, arrêté en 1999 avec la naissance des Bottières. – (J. D.)

La Sybelles-Villarinche passe par Sembuis : une première

C'est par un brouillard dense avec un magnifique soleil au-dessus que s'est déroulée le 26 février la 23^e édition de la Sybelles-Villarinche avec un départ et une arrivée en altitude, ce qui semble désormais être l'avenir des courses de ski alpinisme...

Cette épreuve comptait, selon les catégories, pour la coupe de France, le championnat de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes et le championnat jeune de Savoie.

Plus de 100 concurrents (104, loin des 206 de l'an dernier mais l'épreuve n'avait pas la même importance dans le calendrier) étaient au départ dont 86 par équipes de deux (parcours A) et 18 en individuel (10 sur le parcours B et 8 sur le parcours C). Deux des trois parcours proposés (le A et le B) passaient au sommet de Sembuis. Une première.

Le départ a été donné sur le domaine skiable quelque 150 mètres au-dessus de l'Auberge du Coin. Direction le col de Bellard (2 230 m) par la combe du même nom. Puis descente de Longecombe jusqu'à la route entre le Glandon et la Croix-de-Fer (1 950 m) et, par cette route, descente de la combe d'Ollé jusqu'en face du Plan du Suet (1 900 m). De là, montée jusque sous le Coup de Sabre (2 450 m), descente vers la source du Glandon (1 820 m) et remontée, par la combe de la Croix, jusqu'à la cime de Sembuis (2 730 m). Enfin, descente sur le col de Sembuis (2 450 m) et dans la combe du Tépey où l'arrivée était jugée à hauteur du pont sur Marva qui permet d'aller en Montrond (1 360 m).

L'équipe qui a remporté l'épreuve (Aurélien Dunand-Pallaz et Julien Michelon) a bouclé le parcours A en 2 h 45 min, la dernière en 4 h 52 min.

Durant le week-end la température est passée de 10°C à – 3°C. Pas étonnant donc que, selon un participant, les conditions pour le ski aient été « médiocres et atroces dans le bas de la dernière descente (mais) pas si pire en y croyant un peu... Il neigeait bien l'après-midi ».

Néanmoins, le même concurrent reconnaît que « ce qui est bien avec la Sybelles-Villarinche c'est que chaque année le parcours est différent et ce n'est jamais trop facile non plus. La descente du sommet de Sembuis, côté sud-ouest, était bien pelée ! On a un peu « jardiné » dans la dernière descente car la visibilité s'était vraiment réduite mais tous les chemins mènent à Saint-Colomban-des-Villards... Pas de neige plus bas que l'arrivée, on finissait à pied tranquillement... »

Peu de personnes – et toujours les mêmes... – ont participé aux réunions préparatoires ce qui a fait craindre un manque de bénévoles locaux pour l'organisation de cette épreuve qui nécessite une quarantaine. Mais finalement une dizaine de Villarins étaient présents aux côtés de ceux mobilisés par les organisateurs (Maurienne ski-alpinisme). Ils ont pu bénéficier du concours du personnel de SSDS et des pisteurs-secouristes de Saint-Colomban et de Saint-Sorlin et du personnel de l'office de tourisme, Céline Clérin et Manon Carret. Tous remerciés à la remise des prix où l'on a noté la présence de Jacqueline Dupenloup, Pierre-Yves Bonnivard, Laure Pion, maire de Notre-Dame-du-Cruet et vice-présidente de la 4C, elle-même bénévole, Francis Gilet, président de Maurienne ski-alpinisme, etc.

Quelques jours plus tard, dans le briefing de la course, tout le monde s'est félicité qu'un challenge avait été atteint avec l'inscription de l'ascension du sommet du Sembuis au programme de la course.

Ascension effectuée dans des conditions très difficiles : froid, brouillard, enneigement qui n'a bénéficié qu'aux 10 premiers coureurs, les suivants trouvant un couloir sommital très dur et dans lequel la prudence s'imposait. Aussi, si la Sybelles-Villarinche a toujours un avenir dans ce secteur de Belledonne, le Sembuis disparaîtra très certainement des tracés des prochaines éditions.



■ Le sommet de Sembuis.

■ BRÈVE

► Ski. Le grand prix de ski de Saint-Colomban programmé le 28 janvier a été annulé, la couche de neige sur la piste de l'Ormet, peu épaisse, était trop fragile et le sol gelé ne permettait pas d'implanter correctement les piquets matérialisant le tracé.

RENCONTRE

Deux Villarins dans l'organisation des championnats du monde de ski

Aux Villards tout le monde connaît Andy Rostolan pour ses activités de ramoneur qu'il exerce aussi dans le bassin isérois, la vallée des Allues et le massif des Bauges, perpétuant ainsi un métier pratiqué par son grand-père, Marcel Bozon, et son oncle Maurice Bozon auprès de qui il a commencé à l'âge de 16 ans quand il était lycéen, durant les vacances de Toussaint, puis en saison, au printemps et à l'automne, pour compléter son activité hivernale.

Mais combien savent qu'il occupe aussi une fonction essentielle dans la station de Méribel ?

Andy Rostolan : « Je suis responsable terrain des stades de l'École de ski français (ESF) de la vallée de Méribel, un poste où je suis élu par les moniteurs de l'ESF. J'en suis actuellement à mon 5^e mandat de 3 ans. C'est une activité à plein temps du 1^{er} décembre au 30 avril. Mon travail consiste à préparer le terrain pour l'organisation des compétitions de ski : mise en place en début de saison du matériel de sécurité, gestion des stocks du matériel (filets, matelas de protection, piquets de slalom...), gestion de la production de la neige de culture et sa répartition sur les pistes pour avoir des conditions de compétitions et d'entraînements optimales, vérification des systèmes de chronométrage, des systèmes audio et vidéos, mise en place de nos différents produits ESF (flèches, séminaires, courses du club, événements de la station), etc. »

Une fonction et des compétences qui ont placé tout naturellement Andy Rostolan au cœur de l'organisation des championnats du monde de ski alpin qui se sont déroulés à Courchevel et Méribel du 6 au 19 février dernier.

Andy Rostolan : « Pour la coupe du monde, un chauffeur a été spécialement détaché à partir du mois de décembre pour la préparation des pistes en plus des autres chauffeurs de la société d'exploitation. Pour la piste où se déroulaient les courses nous avons créé quatre zones gérées par un responsable et son équipe composée essentiellement de professionnels, recrutés après un appel à candidatures, et assignés à des missions spécifiques : arrosage de la piste, installation des matelas gonflables destinés à amortir l'impact en cas de chute des concurrents, application de colorant bleu pour mettre en évidence la trajectoire du tracé, lissage de la piste. Mon rôle a été de coordonner l'ensemble de ces intervenants, d'anticiper les exigences de la FIS et de m'adapter aux contraintes techniques. Il a fallu être réactif afin de trouver des solutions en cas d'imprévu lors des épreuves. J'étais également chef de course pour les slaloms et les parallèles. »

L'organisation de ces épreuves a également nécessité la présence de plus d'un millier de bénévoles mobilisés sur les deux sites et répartis en équipes. Dont un Villarin.

Pascal Bozon : « Un jour, au Martinan, avec Andy Rostolan on a parlé des championnats du monde de ski, et quand il m'a dit que les organisateurs recherchaient des bénévoles je lui ai dit que ça m'intéressait. J'ai alors déposé ma candidature sur Internet et j'ai été retenu. J'y suis resté jusqu'au 14 février soit 3 semaines. La première semaine, un jour sur deux, et ensuite tous les jours à partir de la première semaine de compétition. Mais je n'ai pas voulu être logé là-haut, je revenais chaque soir à Saint-Colomban. Quand les organisateurs nous ont reçus, ils ont commencé par recenser nos capacités : est-ce qu'on avait les formations pour conduire des quads sur la neige ? est-ce qu'on savait faire du ski ? etc., et à nous faire passer quelques tests. C'est ainsi que j'ai été affecté aux pistes comme bénévole à ski sous la responsabilité de Pierre Bornaz. J'ai été deux fois à l'arrosage des pistes avec une lance à incendie et c'était compliqué parce que, on ne dirait pas, mais le mur de la piste est raide. On devait être 150 environ. J'ai aussi participé à la mise en place des filets et des matelas de sécurité et au montage des 3 plates-formes pour les départs. »

Passionné de ski, Andy Rostolan est fier d'avoir participé à la réussite de cet événement sportif : « C'est un privilège aussi car j'ai vécu une aventure humaine extraordinaire avec mes équipiers. Nous avons travaillé d'arrache-pied et chacun a donné le maximum ; nous préparions cette compétition depuis deux ans déjà et ces quinze jours ont été intenses mais sont passés très vite. »

Même sentiment chez Pascal Bozon : « Ça a été une bonne expérience pour moi car tu découvres quand même un autre monde ! Ça m'a permis aussi de rencontrer des gens. Luc Alphand par exemple qui est un type super et très abordable. Un jour pour monter un barnum à l'arrivée on n'était que 3, il manquait une personne, eh bien ! il est venu spontanément et avec enthousiasme nous aider. »

Dans ces championnats du monde, Coralie Frasse-Sombet (*) s'est classée 9^e en slalom géant (meilleure française). Coralie Frasse-Sombet : « Je suis plutôt satisfaite de l'intention que j'ai mise aujourd'hui. J'étais à fond sur les deux manches. J'ai peut-être encore coupé une ou deux lignes, je n'ai peut-être pas réussi à prendre tout à fait la bonne vitesse à certains endroits. Mais bon 9^e, je ne peux pas cracher dessus. C'est le 2^e résultat de mon année et puis par rapport à mes deux dernières Coupes du monde (24^e puis pas qualifiée), c'est quand même vachement mieux. Je n'ai pas de regrets. » (**)

(*) Robert Favre-Bonté : Coralie Frasse-Sombet, une championne aux racines villarinchées, Le Petit Villarin numéro 179 (mars 2017).

(**) Ski chrono (magazine de ski édité par Le Dauphiné libéré), 16 février 2023

AMIS DES VILLARDS**Sentiers enchantés en chantier...**

Le bureau de l'Association des Villards et amis de la vallée des Villards s'est réuni deux fois en début d'année (février et mars) pour programmer ses activités.

Opération**« Sentiers enchantés en chantier »**

Après les opérations Villards vallée propre (depuis les années 90, avec récolte des déchets de toute nature dans l'environnement villarin) et Nettoyage de printemps (pour des actions de nettoyage de matériel), voici que l'association propose une opération d'une demi-journée intitulée Sentiers enchantés en chantier, afin d'entretenir et/ou de rénover des sentiers.

Trois ont été recensés : celui qui conduit de Lachenal à l'entrée sud du Planchamp (sur la RD 927) ; celui qui relie Lachenal au Bessy par la piste de l'adduction d'eau de moyenne Maurienne (en amont des deux hameaux) ; enfin le sentier de la combe des Roches (du pont situé près de la chapelle du hameau jusqu'au pont du Plachre) dont le travail sera plus important.

Cette nouvelle tâche ouverte à tous aura lieu le samedi 29 avril 2023 si le temps le permet. Rendez-vous à 8 heures devant la mairie de Saint-Alban pour répartir les équipes en fonction du nombre des participants. Prévoir gants, bonnes chaussures, outils de terrassement et de débroussaillage. Casse-croûte offert aux bénévoles par l'association, à midi, dans la mairie de Saint-Alban.

La prochaine journée Villards vallée propre aura lieu en principe le samedi 23 septembre 2023.

Achats de tables forestières

L'association finance chaque année deux panneaux d'informations qu'elle implante sur des lieux emblématiques de la vallée, un dans chaque commune. Cette année le thème choisi pour Saint-Colomban sera les chambres de bois. Pour Saint-Alban, à la place d'un panneau, l'association va acheter des tables forestières.

Depuis 30 ans l'association a placé de telles tables forestières comme à la croix des Charrières et devant l'office de tourisme mais aussi des tables manufacturées comme au Premier-Villard près du terrain de boules. Des devis se-

ront demandés auprès d'entreprises villarines et/ou extérieures à la vallée.

Veillée d'automne

La région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) ayant diminué ses subventions (*), l'association Espace Belledonne n'est plus en mesure d'assurer les Veillées en Belledonne qu'elle organisait aux Villards avec l'appui des communes, de l'office du tourisme et de l'Association des amis des Villards. En accord avec les communes villarines, le bureau a prévu de reprendre – en automne – ces veillées qui deviendront villarines avec les mêmes 3 temps : culturel, avec l'engagement d'un groupe musical ou de théâtre ; social, avec une conférence et ou la diffusion d'un film ; festif, avec un repas qui sera à prix autant que possible.

Entre les communes et l'association, la prise en charge des séquences réservées aux conférences et au repas ne devrait pas soulever de difficultés. Pour la partie spectacle, la chorale la Villarine et les musiciens villarins ou du canton seront sollicités. On en saura davantage en septembre.

Le bureau de l'association a également décidé de verser un don de 300 euros à l'association Pour Marius, et de tenir un stand durant le comice agricole (13 mai) pour expliquer les objectifs, les réalisations et les projets de l'association. Enfin la fête du pain aura lieu le dimanche 6 août, premier dimanche du mois comme habituellement sauf changement imposé par des disponibilités de la salle des fêtes.

(*) De manière générale, pour les subventions à Espace Belledonne, la région AuRA s'est « effacée » (défaussée ?) vers les établissements publics de coopération intercommunale (ÉPCI) membres de cette association. Selon un maire qui suit le dossier : « Pour 2023, c'est le brouillard : pas de réponse de la région AuRA sur ce qu'elle entend donner ; elle a avancé le montant de 70 000 euros de subvention de fonctionnement mais sans confirmer, du coup les départements de Savoie et de l'Isère disent : « Quand on saura, on verra ce qu'on fait. » Ce qui apparaît encore comme subventions provenant du programme Leader c'est du reliquat des programmes précédents puisque le changement des critères, décidé par la région AuRA, fait qu'Espace Belledonne n'est plus éligible au programme 2023-2027... »

■ UN LOTO POUR L'ÉGLISE DE SAINT-COLOMBAN

Le 15 février la salle des fêtes de Saint-Colomban était quasiment pleine pour le loto organisé par l'association Notre Clocher (à son profit, quelque 200 personnes présentes, résidents villarins et du canton, touristes en vacances). La famille Lafaury était à la baguette avec Victor Lafaury au micro et Stéphanie Lafaury au boulier pour tirer les numéros que Céline Clérin projetait sur un écran. Martine Mugnier et Anne Staszewski assuraient l'accueil et la vente des cartons, et Nicole Aubert, Christian

Frasson-Botton et Bernard Mugnier la buvette. Des lots divers et peu courant pour certains ont réjoui les plus chanceux : repas gourmets au restaurant (participation de la commune de Saint-Alban), séjours dans un château de l'Aude et à Saint-Colomban (participation de la commune), forfaits de ski, places au Théâtre Galabru (Paris), mais aussi des produits locaux : fromages fermiers, saucissons, miel, couteaux Opinel... Une belle manifestation au cœur d'une saison hivernale qui a manqué d'animations.

AMICALE DES PÊCHEURS DE L'ARC**Des contrôles révèlent très peu de manquements aux règles**

L'ouverture de la saison de pêche à la truite a eu lieu le 11 mars sur les lacs, les ruisseaux et dans l'Arc. Pour les lacs de montagne l'ouverture aura lieu le 3 juin en général et le 27 mai pour la retenue de Grand Maison. La fermeture de la saison est fixée au 8 octobre. Les tailles et les quotas par pêcheur sont inchangés.

Les tarifs des cartes de pêche sont les suivants : carte départementale pour une personne majeure : 95 euros (57,80 € pour ceux qui ont la carte d'une autre amicale de pêche) ; même carte mais promotionnelle « découverte » réservée aux femmes : 36 euros ; carte départementale pour une personne mineure (moins de 18 ans au 1^{er} janvier) : 22 euros (18,80 € pour ceux qui ont la carte d'une autre amicale de pêche) ; carte départementale découverte (valable en Haute-Savoie) pour les jeunes de moins de 12 ans au 1^{er} janvier : 7 euros (6 euros) ; carte départementale journée : 15 euros (10,60 €) ; carte départementale hebdomadaire valable 7 jours consécutifs : 34 euros (20,50 €).

Un concours de pêche pour les jeunes est programmé le samedi 6 mai à 14 heures dans l'étang du stade à Saint-Rémy-de-Maurienne.

L'assemblée générale de l'Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique des pêcheurs de l'Arc des cantons de La Chambre et Aiguebelle (plus connue sous l'appellation de l'Amicale des pêcheurs de l'Arc), qui compte 685 adhérents, a eu lieu le 3 mars dernier à Épierre.

Le conseil d'administration de l'amicale comporte 13 membres. Ceux en fonction (depuis le 1^{er} janvier 2021) ont été élus pour 5 ans à l'assemblée générale du 25 octobre 2021 : Jean-Luc Nardin, président, Yoann Balmain et Yves Rol, vice-présidents, Patrice Viard, trésorier, Gérard Le Roux, secrétaire, Frédéric Bignardi, responsable de la pisciculture, plus 7 membres dont Christel Martin-Cocher (Saint-Colomban).

Le domaine piscicole couvert par l'amicale comprend 44 km de la rivière l'Arc, 260 km de torrents et 41 hectares de lacs et étangs.

Durant l'assemblée générale, Jean-Luc Nardin a précisé que l'organisation et le suivi des activités de l'amicale s'ef-

fectuent dans les divers secteurs en liaison avec le président sous la responsabilité d'un des membres de l'amicale dont Christel Martin Cocher, Jérôme Torres, Joël Cartier-Lange (Saint-Alban-des-Villards) et François Curcio pour le secteur de Cuines et les Villards.

Les postes de dépenses principaux du budget de l'amicale (quelques 33 000 euros en 2022) sont les empoisonnements et les alevinages (70 %), le fonctionnement (20 %), des travaux et des frais divers (10 %).

En 2022 l'amicale a vendu 916 cartes (contre 909 en 2021) ce qui a entraîné une diminution des recettes de 176,30 € compte tenu des repartitions différentes d'une année sur l'autre entre les catégories placées : cartes pour les majeurs (328), cartes pour les femmes (31), cartes pour les mineurs (90), cartes « découverte » (138), cartes hebdomadaires (71), cartes journalières (256), cartes « automne » pour les majeurs seniors (2).

Le nombre de sociétaires est de 586 (+ 40 par rapport à 2021) dont 171 adhérents dans l'ex-canton d'Aiguebelle et 386 dans l'ex-canton de La Chambre.

Malgré une indisponibilité de 2 mois (pour des raisons personnelles), le garde-pêche, membre de l'amicale, a fait l'an dernier 57 sorties, effectué 83 contrôles, donné 3 avertissements et dressé 1 procès-verbal pour défaut de permis de pêche.

Ces contrôles ont été effectués sur les lacs de montagne (dont les lacs de la Croix et de Sembuis) et les ruisseaux dont le Bacheux, le Glandon, le Merlet. Selon l'amicale « au global, cette action s'avère très positive en matière de crédibilité et d'efficacité de la politique de gardiennage de l'association, sachant que les situations rencontrées en cours de contrôles sont parfois délicates, voire difficiles. Il convient aussi de préciser que le garde [profite de] ces contrôles [pour rappeler] des conseils techniques de pêche et [donner des] explications relatives à la raison d'être des règlements de pêche à respecter, afin qu'ils soient mieux compris des pêcheurs en général et donc mieux acceptés. Ces aspects [pédagogiques], il les met en œuvre notamment auprès des jeunes. »

■ BRÈVE

► **ACCA.** À Saint-Colomban, le bilan de la saison de chasse est contrasté. Très positif pour le chamois dont le plan de chasse (70) a été totalement réalisé avant la date de fermeture du rut le 11 novembre dernier. Mais négatif pour le cerf (5 prélèvements sur les 17 autorisés) et le chevreuil (3 sur 9) dont la cause est attribuée à la présence du loup comme en témoignent les carcasses retrouvées ici ou là par les chasseurs. Côté fonctionnement, l'ACCA a abandonné l'idée, étudiée depuis plus d'un an, d'occuper pour ses activités une partie de l'ancien garage à dameuses (La Pierre) moyennant un loyer modulable sur 20 ans en échange de la prise en charge, par la société de chasse, des travaux de rénovation, ceux-ci étant devenus trop onéreux avec l'évolution du coût des matériaux. On s'orienterait désormais vers la pose d'un chalet sur un terrain. À Saint-Alban, le bilan fait état de 26 sangliers, 6 chevreuils (sur les 7 autorisés au plan de chasse), 7 cerfs (sur 17), 43 chamois (sur 43), 1 lièvre commun et 1 tétras-lyre.

Le grand chapeau de la vallée des Villards

Suite à l'article paru dans ces colonnes sur le costume masculin (*), un lecteur du Bessay, Michel Martin-Garin, m'a confié un texte qui concerne la vallée des Villards, extrait d'un livre sur la Savoie paru en 1872 (**) :

« La combe des Villards s'ouvre sur la rive gauche de l'Arc, entre La Chambre et Hermillon ; elle sert de lit au Glandon, au Croq [N.D.L.R. : ?], à la Tepe [N.D.L.R. : Malva ?] et autres torrents dévastateurs qui se précipitent, soit du Sambug [N.D.L.R. : Sembus ?], soit du Grand-Miseau, soit du Grand-Clocher [N.D.L.R. : Grand Cuvier ? Clocher des Pères ?], crêtes inaccessibles des rochers des Huiles. Divers cols praticables en été seulement, les cols de la Croix, du Merlet, de la Fénetrère [N.D.L.R. : ?], etc., conduisent dans le haut Dauphiné. Ces cols difficiles et scabreux livrèrent pourtant passage à Lesdiguières (...). Les torrents ravagent les parties basses de la combe ; seuls les versants et les plateaux sont peuplés, fertiles, riches en pâtures, bois, minerais. Il s'y fait un grand commerce de bestiaux. On recherche les fromages connus sous le nom de gratterons des Villards. Les forges et les hauts-fourneaux marchent dans une voie de prospérité. (...) Dans le haut de la combe, on trouve deux villages considérables : Saint-Alban et Saint-Colomban, quantité de hameaux et de granges : le Basset, Lachal, le Tépey, le Boget [N.D.L.R. : Le Bouchet ?], les Chérennes, Longecombe, Béveire [N.D.L.R. : Bellard ? Bouyant ?], le Seuil [N.D.L.R. : le Plan du Suet ?], etc. La difficulté des chemins qui relient entre elles ces diverses localités ne permet d'autre mode de transport que le traîneau et le mulet. Ici, comme dans les hautes vallées éloignées des grandes voies de communication, le costume national s'y conserve traditionnellement depuis des siècles, et sans que les caprices de la mode lui aient fait subir aucune modification. Aussi, n'est-ce pas un spectacle des moins curieux pour l'artiste, que de voir, les dimanches et les jours de marché, les habitants de ces villages vêtus comme l'étaient leurs ancêtres. C'est-à-dire, les hommes avec la veste de laine blanche à la coupe carrée, le bonnet de laine, le gilet bariolé, la culotte courte et les grands bas ; les femmes avec la robe brune bordée d'un liseré bleu, serrée à la taille par une large ceinture de même couleur, devantier [N.D.L.R. : tablier] de toile rousse et bonnet à grandes ailes blanches ; toutes portent au cou une chaîne d'or, une croix, un cœur ou quelque autre bijou. Un vaste chapeau de feutre noir est, en certains temps, le complément du costume des deux sexes, comme les gros sabots sont la chaussure habituelle. »

L'auteur de ces lignes, le baron Achille Raverat (1812-1890) a débuté ses publications en 1855 par l'historique de la vie militaire de son père, puis un récit sur ses voyages en Dauphiné en 1861. On peut raisonnablement penser qu'il est probablement passé ou a envoyé un enquêteur en Savoie et aux Villards entre 1860 et 1870 pour publier son ouvrage en 1872. Sa description faite, à l'époque, du costume masculin et féminin de la vallée semble donc corroborer les dates données pour les costumes conservés au Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem) à Marseille. Ceux-ci sont d'ailleurs proches de sa description : la veste, le gilet et la culotte courte sont blancs et le bonnet de laine est en drap rouge, et comme je l'avais

déjà mentionné, gilets et pantalons pouvaient être bariolés.

Concernant le costume féminin, la robe brune qu'il décrit est en drap – pure laine ou mélange de laine et de chanvre – tissé et teint au pays, et le liseré bleu doit correspondre aux plates bleues, à l'époque bien plus étroites et repoussées dans le bas de la robe. Il ne fait pas mention des smoss, la bordure inférieure de la jupe qui, à l'époque, était en drap blanc décoré de motifs colorés. Une observation et une description trop rapides sans doute. La



MUCEM
■ Paysan de Saint-Colomban vers 1860.



■ Chapeau et tapeu't, d'après Estelle Canziani.

ceinture était en effet large, bien plus qu'aujourd'hui, mais sa couleur variait déjà du noir au rouge en passant par le vert et le bleu. Le devantier de toile rousse fait certainement référence au tablier rayé, alors mélange de laine brune et de chanvre écrù, et le bonnet à grandes ailes blanches, à la coiffe. Je reste par contre dubitatif sur le fait que toutes les femmes portaient au cou une chaîne en or. Certaines pouvaient porter des sautoirs, mais cela devait être rare à la fin du XIX^e siècle. Ces chaînes d'or, si nombreuses, ne sont pas parvenues jusqu'à nous contrairement aux croix et aux coeurs en argent. Peut-être y a-t-il confusion avec les chaînes de fermeture des crochets de ceintures, tabliers, korieus et frékères qui étaient en laiton.

La mention d'un « *vaste chapeau de feutre noir, en certain temps, complément du costume* » est, par contre, tout à fait pertinente. Certainement très courant à l'époque, ce chapeau de drap noir épais et foulé était orné d'un large ruban noir – ici de soie – entourant la partie centrale bombée ou non, et sa bordure recouverte d'un ruban de velours noir étroit. L'auteur affirme qu'il était porté par les deux sexes. Je ne le pensais que l'apanage des femmes, mais pourquoi pas.

Relativement imperméable, il était revêtu par temps de pluie, servant de parapluie pour aller en champ par exemple, directement posé sur la coiffe des femmes. Pour compléter et protéger le reste du corps, les Villarinchés se mettaient sur les épaules une petite couverture de laine à carreaux bruns et blancs tissée au pays, le *tapeu't*. La peinture d'Estella Canziani représentant une femme et une fillette de Saint-Jean-d'Arves en champ par temps de pluie permet de s'imaginer la scène en remplaçant la femme des Arves par une Villarinché. On trouvait en effet des chapeaux similaires dans la vallée des Arves. Là-bas, et particulièrement à Fontcouverte, le terme *tapeu't* désigne toutes les couvertures en laine à carreaux et pas seulement celles que l'on se mettait sur les épaules comme aux Villards, où la distinction se faisait par la taille

des carreaux. Le *tapeu't* en présente de plus petits que la couverture de lit. Il arrivait aussi que celui-ci soit orné de carrés de drap de couleur et de crochets à chaîne métallique permettant de le fermer à l'avant sur la poitrine.

Le grand chapeau était aussi porté lors d'occasions plus festives. Eugénie Pare-Dauphin (1906-1999) du Bessay avait confié à Yves Morel qu'anciennement, aux Villards, les futures mariées le portaient sur la coiffe le jour de leurs fiançailles, une semaine avant leur mariage. Il était alors décoré de chenilles multicolores. Celles-ci, confectionnées en laine à la façon des pompons, présentaient des segments alternant des couleurs vives. Les chenilles entouraient la partie centrale du chapeau et retombaient de ses bords. Elles sont encore portées de cette manière sur les chapeaux à pics traditionnels des paludiers de Guérande en Loire-Atlantique (***) .



■ Chapeau à pics et chenilles de paludier de Guérande.

Né en 1928, Roger Darves, lui, le reconnaît comme « *le chapeau des bergères* », qu'elles mettaient pour aller en champs. Et, s'il ne se souvient pas l'avoir vu porté par ces dernières, ni s'il avait un nom particulier en patois, il se rappelle parfaitement, tout comme Ida Rostaing-Tayard de huit ans sa cadette, l'avoir vu pour le carnaval dans les années 1940-1950, lors de parades de noces notamment, le jour de mardi-gras.

(Lire la suite page 9.)



COLL. E.T.P.
■ Scène de carnaval devant l'Hôtel de la poste (milieu des années 40). Aucune des personnes déguisées ne porte le chapeau villarin.

COSTUMES DE MAURIENNE

Rassemblement le 18 juin à Modane

C'est à Modane que se déroulera la 11^e édition du rassemblement des costumes de Maurienne, le 18 juin prochain. Un temps évoqué, le cadre de la chapelle du Charmaix et la station de Valfréjus ont été abandonnés faute de solution de replis en cas de pluie et d'infrastructures suffisantes pour assurer les vestiaires et la prise des repas. C'est bien dommage. La manifestation se tiendra donc sur la place de l'Europe à Modane où sera dressé le podium, à l'église pour la messe et la séance photos, et dans la salle des fêtes pour le repas. Les stands des exposants et artisans seront montés dans la cours de l'école, à proximité.

La suppression de la messe, proposée par une personne de Bessans, n'a pas été retenue par les organisateurs. Celle-ci souhaitait la remplacer par une simple bénédiction. Mais une bénédiction de quoi ? Des costumes ? Des costumés ? Du rassemblement ? De la journée ? On ne l'a pas su. Cette proposition avait déjà été faite en 2015 à Valloire, avec la même argumentation : tout le monde ne va pas à la messe. Soit ! Mais personne n'y est contraint, et que fait-on pour ceux qui souhaitent s'y rendre ? La tradition – encore elle – fixée par les fondateurs du rassemblement des costumes, il y a 32 ans, l'intègre à part entière dans le déroulement de la journée dont le programme a finalement peu changé depuis 1991, si ce n'est la présentation et la description des costumes sur le podium qui ont disparu à la fin des années 1990 au profit de danses et de chants.

Un repas savoyard type – diots polenta – sera pris dans la salle des fêtes et offert par la commune de Modane tout comme l'apéritif. Certains membres de la charte souhaiteraient que les costumés participent aux frais de restauration en particulier pour responsabiliser les personnes qui s'inscrivent et ne viennent pas, mais la majorité n'a pas donné suite à cette proposition. La restauration, c'est le plus gros poste de dépense du budget de cette journée. À Valloire en 2015, les organisateurs souhaitaient faire payer leur repas aux costumés. Je m'y étais fermement opposé, par principe. La tradition, toujours... Qui est plus une habitude, en fait.

Le programme de la journée sera le suivant : 8 heures : accueil des premiers participants ; 10 heures : messe à l'église de Modane ; 11 heures : séance photo et apéritif ; 12 heures : repas ; 14 h 30 : départ du défilé ; 15 heures : animations sur le podium et stands ; 18 heures : discours des officiels et passage du flambeau à l'ancien canton d'Aiguebelle pour le rassemblement des costumes 2026 qui reprendra un rythme triennal.

Nous nous attendons à une participation en baisse avec de 200 à 250 costumés présents. Les personnes souhaitant s'inscrire peuvent prendre contact avec moi au 06-23-77-19-11 ou par mail :

mugnierxavier@orange.fr.

Nous sommes une dizaine pour le moment.

Xavier Mugnier

La chapeau de la vallée des Villards

(Suite de la page 8.)

À ma connaissance, il reste encore quelques chapeaux aux Villards. Un au Frêne, deux au hameau de l'Église et un aux Roches. Mais ce dernier aurait pu être apporté par une Villarinche du Chef-Lieu de Saint-Alban établie dans ce hameau après son mariage au début du vingtième siècle. Donc, comme pour la veste blanche, dernière présence connue à Saint-Alban où ces traditions vestimentaires semblent s'être maintenues plus longtemps.

Quant aux gros sabots, s'ils ont été portés, il ne nous en reste, pour le moment, aucun exemplaire, tout comme pour la veste blanche. Très courants aux Arves, ils semblent pourtant bien avoir été utilisés par des Villarins en semaine. Je ne peux pas généraliser, mais mon arrière-arrière-grand-père de Lachal, Alexandre Émieux (1856-1940), qui travaillait le bois comme beaucoup d'hommes de la vallée, en mettait pour travailler. Pour aller aux foins par exemple dans des secteurs parfois périlleux, comme ce pré de Lachal qui monte sur la roche juste à gauche du départ de la via



■ Chapeau villarin
(hameau de l'Église, Saint-Alban).

ferrata, qu'il faucha, fana, et ramassa à la main jusqu'au milieu des années trente, ainsi chaussé.

Xavier Mugnier

(*) Le Petit Villarin numéro 201, septembre 2022.

(**) RAVERAT ACHILLE (baron) : *Savoie, promenades historiques, pittoresques et artistiques en Maurienne, Tarentaise, Savoie-propre et Chautagne*. Extrait pp. 201-204. Réédition aux Éditions du Bastion (1994, 674 p.).

(***) Remerciements à Yves Morel.

NOTRE CLOCHER

Vers la phase active du projet ?

L'association Notre Clocher a tenu son assemblée générale le 11 mars à la salle des fêtes de Saint-Colomban en présence de 16 personnes. Sur les 174 adhérents que compte l'association, 13 étaient présents et 48 avaient donné un pouvoir ou voté par correspondance.

Les comptes clos le 31 décembre 2022 (approuvés) font apparaître 11 758 euros de recettes qui incluent les cotisations des membres (les membres bienfaiteurs s'acquittant d'une cotisation élevée), les subventions communale et départementale, les ventes de cartes postales et des dons (cartes postales de l'association Patrimoine et culture et bouteilles de vins pour l'inauguration). Les dépenses (1 782 euros) concernent des charges administratives (assurance, gestion du site Internet) ou de gestion courante (photocopies, frais postaux et bancaires, etc.) et des frais de communication (forum, inauguration).

Le montant de ces dépenses a été reconduit dans le budget prévisionnel pour 2023, approuvé lui aussi même « *s'il est difficile d'en évaluer les recettes* ». La cotisation annuelle reste à 20 euros. Personne n'étant candidat pour être secrétaire adjoint, l'assemblée générale a décidé de recourir occasionnellement à un prestataire.

L'assemblée a décidé de prendre en charge le devis du géomètre pour lecture des jauges existantes et numérisation 3D de l'église (premier relevé le 22 mars, le suivant en plein été, pour 4 500 euros TTC) et les honoraires de l'architecte chargé d'analyser l'ensemble des diagnostics complémentaires (5 000 euros TTC). En 2023, l'association poursuivra son action pour accroître le nombre de ses adhérents et collecter des dons pour continuer la phase de diagnostic nécessaire et préalable à la restauration de l'église. Elle participera au comice agricole de Maurienne (14 mai) et proposera une animation en août prochain.

Le rapport moral a été l'occasion de rappeler quelques dates clés pour l'association en 2022 : 11 mars : le conseil municipal autorise l'association à encaisser des dons et à demander des devis ; 28 avril : visite de l'église par la Fondation du patrimoine (notamment Claudine Barrioz, déléguée départementale), rencontre avec des conseillers régionaux ; de mars à juin : création du site internet ; 22 juillet : nomination de l'architecte qui gérera le projet (Véronique Dhor) ; 6 août : inauguration de l'association et du site internet ; 31 août : réunion de la commission municipale des travaux avec l'architecte retenue ; 4 septembre : tenue d'un stand au forum des associations de la 4C à Saint-Rémy-de-Maurienne, de septembre à octobre : réalisation des diag-

nostics et établissement d'un avant projet sommaire (APS) par l'architecte ; 20 octobre : dépôt de candidature auprès de la Fondation du Patrimoine ; novembre : diagnostics complémentaires demandés par la Fondation du Patrimoine ; 2 décembre : présentation du projet global de l'APS aux conseillers municipaux (un chiffrage est à venir).

L'association a nettoyé l'église, participé aux contrôles techniques (des cloches, du paratonnerre, incendie, etc.), et ouvert l'église au public pendant les vacances scolaires le mardi et le jeudi (565 visiteurs en 2022). Pour la visite de la crèche en décembre dernier il y a eu jusqu'à 64 personnes un jour.

Les documents concernant l'église déjà collectés (ou prêtés) ont été numérisés et sont conservés sur un disque dur dédié.

Une plaquette a été éditée à 1 500 exemplaires distribués aux adhérents et au forum des associations. Ils sont disponibles à l'église, à l'OT, à l'épicerie, à la mairie, à la Maison du patrimoine, dans les 14 clochers de la paroisse, chez des notaires. La réimpression de 5 000 nouveaux exemplaires va être réalisée pour le comice agricole du 14 mai 2023. Enfin l'association recherche un(e) volontaire pour alimenter et faire vivre le site internet (<https://www.notreclocher.com>) élaboré par une webmaster bénévole dans le cadre de ses études.

Des actions de mécénat ont été sollicitées. Compte tenu des sommes qui pourraient être apportées, Patrice Gérard a estimé qu'il était nécessaire de recourir à un expert comptable, commissaire aux comptes. Xavier Mugnier a jugé que non. Le conseil d'administration prendra une décision quand la question se posera. Bernard Bozon-Vialle s'est proposé pour rénover bénévolement des volets de l'église. Il se rapprochera de l'architecte pour définir les matériaux.

Après avoir remercié les bénévoles qui font vivre l'association, les adhérents et les donateurs, Christine Frasson-Botton a conclu : « *Les chantiers à mener sont nombreux et l'association est à même de les mener à bien.* »

Préserver le patrimoine n'est pas seulement, quoi qu'en pensent certains, restaurer de vieilles pierres ou de vieilles charpentes. C'est aussi permettre à la vie, qui s'est organisée et déployée autour de l'église et de ses messes depuis des siècles, de continuer d'être au cœur du village. C'est donc aider à préserver et embellir un patrimoine certes en péril mais plus que jamais vivant, véritable lieu chargé d'histoire et d'histoires collectives (15 août), familiales et personnelles pour tous les Villarins.

Christophe Mayoux

■ COMMENT SONNER LES CLOCHE ?

Dans les archives paroissiales de Saint-Alban, une note datée du 16 janvier 1887 donne la procédure pour sonner les cloches. La grosse cloche ancienne doit sonner l'angélus tous les jours et les coups sont sonnés avec la grosse cloche nouvelle. Les samedis et dimanches ordinaires, la grosse cloche nouvelle sonnera à la volée, et les fêtes seront sonnées au carillon. C'est le clerc de l'église qui doit sonner les messes (3 coups pour les dominicales). Le glas, réservé aux enterrements, sera sonné avec la grosse cloche selon cet enchaînement : un coup, un silence le temps d'un pater, deux coups, un silence le temps d'un petit ave pater, 4 coups, un silence le temps d'un petit ave pater, 9 coups. Pour la volée qui suivait, effectuée avec les grosses cloches, il fallait sonner deux coups rapprochés pour le décès d'une femme et 3 pour celui d'un homme. Enfin, pour annoncer le décès d'une personne qui avait fait sa première communion, le glas devait être sonné chaque jour au moment de l'angélus jusqu'à la sépulture. – (C. Mayoux.)

Quand Pierre Bozon publie sa monographie (*Le Pays des Villards en Maurienne, 1970*) le pays villarin a perdu 90 % de son maximum démographique : 3 917 habitants en 1 801 (*) contre 413 en 1962 (Insee).

Cette dépopulation s'est accompagnée de transformations telles que le visage de la vallée est devenu méconnaissable. Pierre Bozon résume l'état du pays par cette formule lapidaire : « *Beaucoup de bois mort pour quelques branches vertes* » (lire ci-dessous). Selon lui, la raison de ces bouleversements tient à « *la civilisation technique et industrielle contemporaine* » qui a conduit « à la crise des migrations hivernales » obligeant « les Villarins à abandonner la vie transhumante pour choisir entre l'exil ou le maintien au pays. » Et, « tellement (...) habitués à gagner leur vie ailleurs », ceux-ci « ont préféré opter pour des contrées plus faciles. » Des « contrées plus faciles » ? Voire...

(*) ROUSSEAU RAYMOND, *La Population de la Savoie jusqu'en 1861*, CNRS, SEVPEN, 1960 (263 p.)

La vallée des Villards au milieu des années 60 : « beaucoup de bois mort pour quelques branches vertes »

► LA FIN D'UN MONDE

La guerre de 1914 a brisé bien des ressorts et, après l'armistice, nombre de coutumes et de traditions deviennent caduques.

Le relâchement des mœurs

Le costume féminin fut le premier frappé : dès les années 20, toutes les jeunes filles se vêtirent à la mode banale si bien que l'ancien costume devint peu à peu l'apanage de dames de plus en plus âgées. Cette transformation de l'habillement était tout un symbole, l'indice qu'on voulait abandonner définitivement le vieux genre de vie sans se préoccuper d'en trouver un nouveau qui soit adapté à la montagne.

Les vieilles coutumes, qui étaient de vrais rites, se modifièrent sans d'ailleurs toujours disparaître.

Les noces (par exemple) se firent désormais à l'hôtel, et on réduisit peu à peu le nombre des invités qui dépassait encore la centaine à un mariage de 1920. On conserva cependant certaines coutumes : plantation des sapins la veille, ruban intercommunal, balai dans la nouvelle demeure de la mariée. Mais l'accordéon et le bal remplacèrent les vieux chants d'autrefois. La danse devint d'ailleurs la distraction préférée et presque unique des jeunes.

Les conscrits ramenèrent à deux ou trois jours leurs divertissements, centrés sur la fête de Pâques, mais, s'ils ont prélevé jusqu'à nos jours le coq de leurs classardes, ils prirent l'habitude d'inviter celles-ci aux repas du dimanche de Pâques, nouvel effet du relâchement des mœurs. Celui-ci est allé de pair avec le déclin de la ferveur religieuse.

Les processions et les messes dans les chapelles de hameau finirent par disparaître, de même que la distribution du pain bénit, tuée par les restrictions des années 40. L'assiduité à la messe et aux sacrements diminua : seules les grandes fêtes attirent encore la population presque entière à l'église.

Le repos dominical fut de moins en moins observé. D'abord on tourna l'interdiction par le moyen de corvées gratuites pour une certaine besogne (fauchaison, arrachage des pommes de terre), la gratuité empêchant de considérer le labeur du dimanche

comme un vrai travail. Puis le prétexte du manque de main-d'œuvre l'emporta et, depuis 1940, on peut dire que tout le monde à peu près travaille le dimanche. À vrai dire les Villarins sont demeurés officiellement chrétiens mais, pour beaucoup, la religion n'est qu'un rite, une tradition. D'ailleurs, depuis 1960, les prêtres ne résident plus, ce qui ne facilite pas les choses.

Des communautés moins solides

Les communes sont de moins en moins des communautés solides : en 1966, la moitié des conseillers municipaux de Saint-Colomban sont des émigrés. Étriqués, réduits à quelques familles, les villages ont cessé d'être des cellules vivantes, d'autant plus que l'égoïsme individualiste s'est plutôt accru. Et cependant les élections municipales continuent à passionner, et beaucoup d'exilés conservent le droit de vote aux Villards et y viennent porter leur bulletin de Grenoble, de Lyon, même de Marseille. Les autres consultations électorales n'intéressent guère les Villarins qui n'ont jamais eu l'esprit politique. Entre les deux guerres ils demeurèrent fidèles aux opinions de gauche, représentées par les candidats proches de Saint-Jean dont on espérait beaucoup. Non à tort d'ailleurs puisque le député Falcoz, un moment au ministère, fit classer le Chemin de grande communication n° 13 comme route nationale.

Une vie plus confortable

Certes, il n'y a pas que des ombres au tableau. Nombre d'améliorations ont rendu la vie plus confortable.

Dès avant 1914, Saint-Alban bénéficiait de l'eau potable et, en 1925, Saint-Colomban se donnait un réseau d'adduction avec de nombreuses fontaines. Après 1945, toutes les maisons amènent l'eau sur l'évier. Saint-Alban fut aussi en avance pour l'électrification. Elle le dut à l'initiative de Pierre Cartier-Lange, du Premier-Villard, le plus remarquable homme d'affaires de cette époque. Il se fit lui-même entrepreneur d'électricité, celle-ci produite sur le nant

du Merlet. Il cumulait en outre moulin, scierie, épicerie, exploitation pastorale. Maire de sa commune, il eut assez de rayonnement pour être élu conseiller d'arrondissement. En 1930, à son tour, Saint-Colomban était pourvu de la lumière électrique, mais par une entreprise étrangère.



■ Grange d'alpage couverte de tôles.

Jusqu'en 1945 pourtant, le confort ne s'améliora pas beaucoup : la nouveauté la plus apparente fut la substitution de la tôle à l'ardoise, jugée fragile (lire page 13). Même les chalets se courvrent de tôles et quelques-uns s'adjointrent une cheminée. On commença aussi à abandonner la cohabitation hivernale avec le bétail, la dépopulation rendant moins rare le bois de brûle. Les premiers postes de radio apparurent peu de temps avant 1940. Les bénéfices réalisés pendant la période du marché noir furent le point de départ de substantielles améliorations de l'habitat : plafonds, planchers, chambres à coucher, eau sur l'évier, meubles modernes, butagaz, abandon presque général du déménagement hivernal à l'écurie.

(Lire la suite page 11.)



COL. J. GIUPARD

■ Procession de la fête Dieu (Saint-Colomban, 1930).



R. FRASSON-COCHET

■ Marguerite Chaboud-Crouzaz (Premier-Villard, environ 1954).

La vallée des Villards dans les années 60

(Suite de la page 10.)

Le morcelage des propriétés

Il n'est plus possible désormais de reconnaître une hiérarchie sociale à ces signes extérieurs qu'étaient le costume et la maison. Le cadastre, également, a cessé d'être un critère valable. Il s'est de plus en plus sclérosé ; la **mobilité des terres**, si grande autrefois, n'existe plus : ni on vend, ni on partage des biens qui ont perdu toute valeur marchande. Les matrices, encore moins qu'autrefois, sont loin de refléter l'état exact de la propriété.

En effet, quoique en diminution légère sur 1913, les cotes demeurent innombrables : 815 à Saint-Colomban, 479 à Saint-Alban en 1966. La plupart des propriétés sont morcelées en 2, 3, 4 cotes ; les indivis sont nombreux et certaines feuilles des matrices sont inscrites au nom de personnes décédées depuis plus de soixante ans ! Il est donc sûr qu'il y a trois fois moins de propriétés véritables que de feuilles foncières. Si l'on compare cependant la statistique fon-

cière de 1966 à celle de 1913, on constate une grande stabilité à Saint-Colomban, mais, au contraire, une certaine concentration à Saint-Alban.

Dans la première commune, la propriété « étrangère » a augmenté, couvrant 43 % du sol non collectif, conséquence des achats des Arvains et surtout des Provençaux en combe d'Olle. Comme il faut s'y attendre, les **émigrés** possèdent une large part du foncier : 40 % à Saint-Alban, 30 % à Saint-Colomban. Et encore la statistique pêche assurément par défaut. Les exploitants ajoutent à leur propriété des foules de parcelles louées tacitement, moyennant une très faible redevance, le plus souvent en nature : ainsi, en 1966, tel cultivateur exploite des biens provenant de dix propriétaires, même pas 10 hectares mais qui permet un regroupement (...).

La terre n'est plus l'indispensable base d'autrefois, achetée à prix d'or et signe de puissance. Facile à utiliser, elle n'est qu'un moyen de production, mais, plus qu'autrefois pourtant, comptent les revenus que l'on peut en tirer.

► LA MÉTAMORPHOSE D'UN SYSTÈME AGROPASTORAL

L'Entre-deux-guerres

La métamorphose du système agropastoral intervient, en gros, en deux phases séparées par la Seconde Guerre mondiale.

L'Entre-deux-guerres, en effet, fut une période encore équilibrée et vivante. Mais la disparité entre les deux communes s'accentua. Saint-Alban conservait à peu près, en 1938, la même étendue cultivée qu'en 1912 alors que Saint-Colomban en avait deux fois moins.

Plus agraire, Saint-Alban était resté aussi plus **réalier**, les pailles couvrant la moitié des champs alors qu'elles n'en représentaient que le septième à Saint-Colomban. Saint-Alban produisait donc quatre fois plus de grains et elle avait conservé un moulin. Toujours aussi souverain, le seigle représentait 70 % des emblavures. La pomme de terre occupait les trois

exploitations), et sa voisine 82 (2 pour 3 exploitations normales). Les mulets étaient toujours largement majoritaires malgré de nombreux ânes à Saint-Alban et quelques chevaux.

Les *Ban'nes* ne fréquaient plus que 15 **chalets**, mais les *Colognons* en entretenaient encore une cinquantaine, moitié moins cependant qu'en 1910, et une dizaine d'emplacements ont été abandonnés. Si Saint-Alban n'avait plus sur ses alpages de gros troupeaux, excepté les brebis laitières des Hüilles et d'Allevard, Saint-Colomban étoffait toujours son cheptel de quelque 150 vaches et génisses du bassin de La Chambre, auxquelles s'ajoutaient des animaux de Saint-Alban et des brebis de location. Au total 550 bêtes à cornes et 1 500 ovins étaient encore inalpés dans la vallée. La régression était donc faible depuis 1914. Les spéculations sont demeurées identiques, axées sur la production de beurre et de fromage, livrés aux coqueteries. Il s'y ajoutait la vente de bêtes d'élevage, de brebis et d'agneaux gras à l'automne et de 2 ou 3 porcs gras par alpagiste. L'hiver, deux laiteries, installées au Martinan, fonctionnaient.

L'affouragement s'était un peu modifié. La rétraction des cultures avait livré à la faux nombre d'anciens champs et, dès lors, une bonne partie du foin était récoltée dans la vallée. Néanmoins la majorité du fourrage provenait encore des montagnes où, sauf en quelques lieux escarpés ou éloignés, tous les prés étaient fauchés, quoique de moins en moins entretenus. La charrette à deux roues a été remplacée, dans les années 1920, par un **chariot à quatre roues** basse adapté aux chemins les plus déclives, comme celui de Bellard, mis au point par un artisan ingénieur, Jacques Martin-Fardon. On utilisait aussi couramment le **câble**, dont l'exemple le plus spectaculaire fut celui qui descendait le foin des têtes de Bellard à l'amont de Lachal, sur 900 mètres de dénivellation.

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, la vallée paraissait encore solide avec plus de 900 habitants. Évidemment, il y avait des lézardes nombreuses à l'édifice avec le vieillissement et la **désertion des jeunes filles** : beaucoup de bois mort pour quelques branches vertes.

À Saint-Colomban, le tiers des feux ne représentait que des exploitations marginales ; un autre tiers comprenait les « non-montagnards », c'est-à-dire, autre une dizaine de commerçants et d'intellectuels, ceux qui tenaient des fermes, peu rémunératrices, à deux bovins et quelquefois un mulet ; le dernier tiers seul était vigoureux, formé d'alpagistes pourvus d'une bête de somme et de 4 à 10 bêtes à cornes, et réalisant de

gros bénéfices à la montagne où certains gouvernaient des troupeaux de 30 bovins et davantage.

À Saint-Alban, la situation était encore moins brillante : 40 % des feux étaient menacés d'extinction. Les autres s'en tiraient par une agriculture plus poussée qu'à Saint-Colomban, mais l'élevage était plus médiocre. Les profits de l'**émigration hivernale** n'étaient heureusement pas à dédaigner : en mars 1936, le jour du recensement, 20 % des habitants de Saint-Colomban sont absents, ce qui fait plus de 120 migrants. L'été, le **tourisme** faisait de Saint-Colomban la seconde station de Maurienne, après Valloire. Deux services de **cars quotidiens** reliaient la vallée à La Chambre. Le commerce demeurait florissant : rien qu'à Saint-Colomban existaient deux boulangeries, six épiceries, six cafés.



■ Le car de Jacques Émieux..

L'après Seconde Guerre mondiale

Depuis 1945 l'économie villarinche n'a fait que se détériorer à cause de l'accélération de l'exode.

Les **champs cultivés** ont disparu rapidement, même à Saint-Alban. Dans cette dernière commune, le cadastre leur attribue 49 ha en 1955, 17 ha seulement dix ans plus tard. À Saint-Colomban, la même source leur donnait 44,60 ha en 1956, mais il n'y en a pas 10 ha en 1966. Les céréales, sauf à Saint-Alban, ne sont presque plus qu'un souvenir, ce qui contraint à acheter farine et grains pour nourrir les animaux. La pomme de terre a fortement décliné, après les années de restriction, en raison des cours trop bas pour être rentables. On ne garde plus que les champs nécessaires à l'autoconsommation et les mieux placés pour recevoir la fumure par tombereau. Les **terres abandonnées** retournent à l'herbe et souvent, hélas, à la broussaille.

En dehors des routes inter-villages goudronnées, beaucoup de **chemins** deviennent impraticables, lourde gêne, non seulement pour le travail des champs mais même pour le tourisme. Presque tout le fourrage se ramasse désormais dans la vallée : sauf rares exceptions, après 1960, c'en est fini de l'excellent foin fin des montagnes. Les **prés**, officiellement cadastrés, ne couvrent plus que 258 ha à Saint-Colomban et 60 à Saint-Alban, soit respectivement le tiers et moins du quart de la superficie de 1913. Encore est-il certain, en 1966, que la moitié au moins de ces prés ne sont pas fauchés. On se contente d'ailleurs de prendre l'herbe qui pousse, sans irrigation ni fumure le plus souvent.

Contrairement aux Arves, la **motofaucheuse** n'a pas eu beaucoup de succès : les trois premières apparaissent pourtant juste après 1945, mais vingt ans plus tard il n'y en a encore que cinq. [N.D.L.R. : au



■ Champ de céréales à l'entrée du Chef-Lieu.

quarts des terres de Saint-Colomban, et, avec 123 ha plantés en 1938, la vallée des Villards était devenue la spécialiste de la **pomme de terre** en Maurienne, vendant 50 à 60 tonnes de tubercules par an. Les **cultures fourragères** ne représentaient pas grand-chose sinon la transition entre le champ et le pré permanent. Les techniques, cependant, n'avaient guère évolué, à part l'emploi de brabanettes, charrues de meilleur rendement, et de batteuses à moteur électrique. Il est vrai que l'entraide jouait à plein pour l'arrachage des pommes de terre.

Principale source de revenus, le **bétail** avait pourtant diminué presque autant que les hommes. En 1940, il y avait environ 350 bovins à Saint-Colomban et 210 à Saint-Alban, 1 000 et 100 ovins, Saint-Alban ayant presque abandonné les moutons. Cette dernière commune avait encore 48 bêtes de somme (3 pour 5

La vallée des Villards dans les années 60

(Suite de la page 11.)

milieu des années 50, il y a 3 motofaucheuses à Saint-Colomban, chez Séraphin Martin-Cocher (qui possède également la seule écrêmeuse du pays), Alexandre Bozon et Gaston Tardy.] Les « brouves » plantées d'arbres, les murages, la petitesse des parcelles, les déclivités sont autant d'obstacles et il est symptomatique de constater que les motofaucheuses fonctionnent surtout à l'Envers où n'existent pas ces inconvénients.

La fenaison a gagné en rapidité malgré la difficulté que présente la structure des anciens champs étirés suivant les courbes de niveau. L'usage du bât disparaît et on utilise le chariot au maximum. Pour atteindre le chemin chariotable, on emploie le système de la « traîne de ballons », liés par 2, 3, 4 sur les grandes pentes, ce qui est permis par la disparition des terres et la tolérance réciproque.



■ De gauche à droite : Adélaïde Martin-Cocher, Paul Paret, Daniel Paret, Guy Brosse (1956).

Le bétail, ressource fondamentale, n'a cessé de diminuer. En 1955, Saint-Colomban aurait compté 230 bêtes à cornes, 350 moutons ; Saint-Alban 200 et 40. Dix ans plus tard, il n'y a guère que 100 bovins et 300 ovins à Saint-Colomban, 50 bêtes à cornes et quelques dizaines de brebis à Saint-Alban, plus une centaine de chèvres et une vingtaine de bêtes de somme pour les deux communes.

Les chalets sont abandonnés les uns après les autres. En 1957 on dénombrait 22 alpagistes à Saint-Colomban, tenant 512 bêtes à cornes, mais il n'en reste plus que 8 en 1966 avec un peu plus de 200 bovins. Et Saint-Alban n'en a plus que 2, avec une trentaine de bovins, l'un d'entre eux exploitant dans la combe du Merlet en changeant trois fois de chalet au

cours de l'été. Les moutons ne forment que quelques troupeaux, à demi-abandonnés, en Comberousse et au Tépey, auxquels s'ajoute encore, en Merlet, le dernier carré de brebis étrangères. Chaque « montagnard » gouverne ainsi un gros troupeau qui peut aller à 70 têtes. La garde est aisée depuis l'abandon de la fenaison. Et on voit apparaître la clôture électrique pour parquer les animaux aux heures chaudes du jour et pendant la nuit. Une bonne partie des bêtes est constituée d'élèves, pour la plupart prises en pension pour la durée de l'inalpage ce qui donne un bénéfice parfois aussi important que celui tiré du laitage. On continue, en effet, à fabriquer, suivant les vieux procédés, beurre et tomme, qui trouvent aisément preneur parmi les estivants.

En fait, malgré ses profits importants, la formule de la « petite montagne » se trouve en procès. Du fait de la dissociation du pré de fauche et du pâturage, sa principale raison d'être a disparu. Son support essentiel, la famille nombreuse n'existe plus et la scolarisation stricte tarit les bergers. Pour tenir le chalet, il faut accepter, dès lors, la fragmentation, pendant plus de deux mois, du groupe familial, ce qui est mal accepté. Mais, d'autre part, il est impossible de tenir de gros troupeaux dans la vallée manquant de pâturages. Les seuls qui gardent des vaches l'été aux villages n'en ont que deux ou trois et vendent le lait aux estivants au prix fort, les laiteries ayant disparu dès la fin de la guerre.

Les alpages, mal entretenus, sont envahis de plus en plus par les arcosses, les rhododendrons, les myrtilles, ces « embrunes » tant recherchées par les estivants ou même les gens de la vallée de l'Arc. En tout cas, une immense étendue de pâturages s'est trouvée susceptible d'être utilisée par les transhumants méridionaux. Dès après la Première Guerre mondiale, la combe du Col (180 ha) était achetée par un éleveur d'Arles. Mais jusqu'en 1950 le nombre des moutons provençaux varia peu, autour de 2 500, sur les trois montagnes d'Olle (Montfroid, la Loze, la Combe). Puis le Col, Bellard, Montrond, Comberousse passent aux transhumants : en 1957, on dénombrait officiellement 3 750 têtes mais il y en avait en réalité 6 270. Depuis 1960, ce sont six troupeaux, 5 à 6 000 animaux au minimum, qui paissent, soit des pâturages communaux, soit des pâturages privés, achetés, loués ou usurpés.

Les troupeaux fondent, les « montagnes » disparaissent, les chalets s'écroulent sous la sombre verdure des orties et des rumex, les beaux prés de fauche comme les maigres pâtures sont envahis par les transhumants, parfois par les bois. Aussi les exploitations agricoles ne sont souvent qu'une ombre. En 1966 il n'y en a pas une dizaine dans toute la vallée qui soient à peu près solides, avec un cheptel allant de 6 à 14 bêtes à cornes, deux à trois fois plus de petit bétail, 1 bête de somme. Elles peuvent faire un revenu brut de 1 à plus de 3 millions d'anciens francs. Les autres tirent leurs ressources du commerce, de l'artisanat, des pensions, retraites ou traitements. Le nombre des commerces semble pléthorique : en 1966, 7 débits de boisson et 5 épiceries à Saint-Colomban, 2 et 2 à Saint-Alban. Il s'y ajoute les tournées régulières des bouchers et des épiciers du bassin de La Chambre. La plupart des commerçants, il est vrai, joignent à leur boutique d'autres occupations, agriculture ou transport.

[N.D.L.R. : l'annuaire officiel de la Savoie de 1932 répertorie 2 abonnés au téléphone à Saint-Colomban : l'Hôtel du Glandon qui a le numéro 1 et l'Hôtel de la poste qui a le numéro 2. Sur l'édition 1947-1948 de cet annuaire, il y a nouveaux abonnés : Ernest Moreggia, entrepreneur, qui a le numéro 3, Jean-Baptiste Émieux, négociant, qui a le 4 et Emmanuel Tardy, épicerie-vins, qui a le 5. Saint-Alban n'a aucun abonné.]

► LA FIN D'UN MONDE

La fête des estivants remplace celle des alpagistes

En juillet-août la population triple, et même quintuple pendant trois ou quatre semaines, valant à Saint-Colomban plus du millier d'âmes et près d'un demi-millier à Saint-Alban. De plus en plus s'ajoute quelques semaines de fréquentation en hiver et pour Pâques. Le plus dense contingent de séjournants est constitué par les originaire du pays : ils forment, à coup sûr, les cinq huitièmes du total, 7 à 800 pour l'ensemble de la vallée.

La fidélité des exilés au pays est un phénomène relativement récent. Avant 1914, ceux qui avaient opté pour l'exode ne revenaient pratiquement plus. Entre les deux guerres, de nombreux émigrants conservèrent la maison familiale, voire les champs, qui trouvaient moins d'acquéreurs qu'autrefois, et les enfants venaient passer les vacances dans des bâtiments souvent confortablement aménagés. L'institution des congés payés et la mode croissante des vacances consacrèrent définitivement l'attachement des originaire au pays, que beaucoup quittaient avec regret, avoué ou non.

Désormais on se partage les maisons avec la même fureur qu'on mettait jadis à morceler les champs. Quelques-uns utilisent même les chalets proches de la route dans la combe du Glandon. Les granges deviennent des chambres, voire des cuisines, les écuries des garages, ou même des pièces d'habitation. Le tout sous le signe du confort : fosse septique, chauffage au mazout, salle de bains, balcons à balustrade de fer. Aussi le travail ne manque pas aux artisans locaux, d'ailleurs insuffisants. Nombre de vacanciers font un jardin, même un champ de pommes de terre, gardant fidélité aux produits du pays et une certaine nostalgie des travaux de la terre, comme si leur exil n'était en fait qu'une prolongation de l'émigration saisonnière. Ce sont eux qui redonnent de l'animation aux villages en été. Ce sont aussi eux principalement qui ont, en 1956, financé à Saint-Colomban l'achat d'une horloge et de cloches neuves pour l'église, qui perpétuent les noms des Bordon-Biron, Bozon, Bozon-Verduraz, Girard.

Certes, parmi les purs Villarins, se glissent beaucoup d'étrangers unis par mariage aux enfants du pays, mais ils sont vite naturalisés et s'essaient même à bredouiller quelques mots de patois. Les jeunes, quoique élevés loin du pays, ne sont pas les moins ardents dans leur amour de la belle vallée : ce sont eux qui animent les bals et fréquentent les séances hebdomadaires de cinéma. Ils nouent des idylles qui aboutissent assez souvent à des mariages qui peuvent sembler insolites, unissant des familles villarines dispersées de Paris à Toulon. Ce sont eux aussi qui ont empêché de mourir tout à fait la fête des conscrits, où l'on a pu voir des jeunes gens de Marseille, Lyon ou Chambéry revêtir le vieux châle des aïeules et entonner, comme leurs pères, les refrains séculaires. Ce remarquable retour aux sources, qui maintient l'âme villarinch, atteint son point culminant au 15 août, devenu la plus grande fête des Villards, au détriment de la foire du 18 septembre, de plus en plus effacée. Substitution pleine de sens : la fête des estivants a remplacé celle des alpagistes.

L'arrivée des séjournants « étrangers »

Autre fait remarquable : l'implantation de séjournants « étrangers » depuis 1950. Séduits par le charme d'une vallée à l'écart de la grande vogue touristique, venus aussi bien de Paris que de Martigues,



■ De gauche à droite : Constant Martin-Cocher, Gaston Tardy, Yves Moreggia et Joseph Martin-Fardon (30 mars 1955).

La vallée des Villards dans les années 60

(Suite de la page 12.)

de Lyon que de Saint-Jean-de-Maurienne, ils ont acheté les rares maisons disponibles, ils ont fait construire ou retaper des ruines, et, pour la première fois, le cadastre porte des noms qui n'ont aucune attache avec ceux du passé, mais ces nouveaux Villarins ont une passion égale à celle des originaire pour le pays qu'ils ont choisi. L'afflux des vacanciers a fait également multiplier les meublés, surtout en certains villages, comme Lachenal. Aussi les résidences secondaires constituent plus des deux tiers des logements de la vallée ; la proportion est parfois bien plus grande : ainsi, aux Roches, sur 45 habitations, 8 seulement sont permanentes, à Lachal 2 sur plus de 20 occupées l'été...

En dehors des Villarins de sang ou d'adoption qui composent le plus gros de l'effectif touristique, il ne faut pas oublier les colonies de vacances, les campeurs et les clients des hôtels. C'est après 1950 que les colonies de vacances apparaissent dans la vallée, venues de Bretagne et de la région parisienne : 200 à 300 colons, après 1960, installés à La Pierre, au Bessay, à l'Église, à la cure de Saint-Colomban. Chaque année, également, des tentes se dressent en bordure de la route nationale, en nombre variable et incontrôlable.

L'équipement hôtelier, en revanche, est resté stationnaire, avec les deux

seuls hôtels de la fin du XIX^e siècle, dont l'un d'ailleurs fut fortement endommagé par l'**avalanche de 1942** (lire page 16). Certes, ils se sont modernisés et embellis mais leur capacité ne dépasse guère une quarantaine de chambres, nettement insuffisantes pour la demande, même en hiver, avec la mode des sports de neige.

Avant 1940, Saint-Colomban attirait déjà beaucoup de skieurs, à une époque où on faisait surtout du ski de fond. Mais, faute d'initiatives, elle se laissa distancer par les nouvelles stations de La Toussuire et de Saint-François, puis de Saint-Sorlin-d'Arves, peut-être mieux douées, mais surtout plus dynamiques et plus riches de capitaux.

Pourtant, après de longues discussions non dépourvues d'arrière-pensées électoralistes, on construisit, en 1958, le remonte-pente du Châtelet, trop rapide et trop court (50 m de dénivelée). En 1966 on installa celui de la Pierre, d'une portée beaucoup plus longue (150 m de dénivelée). Ces **télé-skis** fonctionnent à plein. La clientèle principale provient des classes de neige et des colonies de vacances de Grenoble, de la région parisienne et même du Sud-Ouest. La **fréquentation hivernale** n'en demeure pas moins très inférieure à celle de l'été (quatre ou cinq fois moins).



■ Le départ du remonte-pente du Châtelet.

► UNE SITUATION CRITIQUE

Malgré ces éléments positifs, la situation de la vallée, au début du troisième tiers du XX^e siècle, apparaît critique. Cinq fois moins peuplée qu'avant la Première Guerre mondiale, dix fois moins qu'au milieu du siècle dernier, elle est en passe de devenir un désert pendant les deux tiers de l'année. Près de la moitié des habitants ont plus de 50 ans en 1962, et les jeunes ne s'établissent plus au pays : de 1950 à 1966, cinq nouveaux couples seulement sont demeurés à Saint-Colomban. L'avenir des Villards, jusqu'en 1985, repose sur 25 à 30 familles, dont moins de la moitié vit de la terre. La situation est l'une des plus sombres, sinon la plus sombre de toutes les Alpes du Nord (...).

[Cependant] rien n'est encore définitivement perdu, mais l'ampleur des tâches pour un renouveau est telle qu'il

semble impossible de jamais, non seulement le réaliser, mais même de le mettre en marche en l'absence d'une aide extérieure.

L'obstacle le plus grave n'est pas tellement économique, mais psychologique : on ne croit plus à l'avenir agricole de la montagne, et il n'est pas sûr qu'un lancement touristique, modeste d'ailleurs en tout état de cause, puisse arrêter l'hémorragie et ranimer l'agriculture.

Il serait indispensable que l'État accorde une aide puissante aux paysans de plus en plus rares des montagnes en considérant, non pas leur apport économique, négligeable au point de vue national, mais leur rôle de « jardiniers de la nature », et ceci dans l'intérêt même des citadins et des touristes.

Pierre Bozon

ARDOISES DE SAINT-COLOMBAN

Dans l'*Écho paroissial de Saint-Colomban-des-Villard* (numéro 47, mars 1936), l'abbé Louis Gros défend la solidité de l'ardoise villarinche et, pour relancer son exploitation, qui périclite, pense à de nouveaux débouchés de produits dérivés ... , anticipant ainsi sur ce que proposeront quelques décennies plus tard Paul et Lionel Girard. Dans une autre parution du même bulletin (numéro 49, juin 1936), Louis Gros pressent un futur musée à Saint-Colomban...

L'ardoise (ou schiste feuilleté) est très répandue à Saint-Colomban ; c'est une roche schistoïde, de couleur assez variable ; son peu d'altérabilité à l'air et sa faculté de pouvoir se diviser en feuillets très minces, permet de l'employer en couverture de bâtiments.

L'exploitation des ardoises a été commencée à Saint-Colomban en février 1880, à ciel ouvert, sur les deux rives encaissées du Glandon, qui s'est creusé un lit profond dans les terrains jurassiques. L'exploitation se fit d'abord à ciel ouvert et par gradins, dans les deux carrières, reliées entre elles par un petit pont.

Une turbine d'une force de 30 chevaux, placée au bas, près des travaux, remontait sur un zémifère les produits fabriqués, jusqu'à la route principale, qui se trouve cent mètres plus haut que les carrières ; plus tard, cette installation fut remplacée par un câble hydraulique.

Les ardoises de Saint-Colomban sont d'un grain fin, d'une belle couleur noir-bleuâtre qui se conserve très longtemps ; la durée moyenne est estimée de 50 à 60 ans, surtout si l'ardoise est épaisse. C'est de la teneur en carbonate de chaux que dépend la valeur de l'ardoise. L'eau de pluie, en effet, dissout à la longue ce carbonate ; dissolution qui entraîne la désagrégation de l'ardoise. Or, tandis que les ardoises de Saint-Julien contiennent 29 % de chaux, celles de Saint-Colomban n'en contiennent que 12 ou 17 % suivant les carrières d'où elles sont extraites. Si elles ont perdu leur réputation c'est que, à un moment donné, on a fabriqué des ardoises trop minces, mais les carrières ont gardé toute leur valeur. Elles sont situées dans un terrain jurassique très ancien : or, il a été reconnu que plus les terrains sont anciens, moins les ardoises contiennent de carbonate de chaux et par conséquent, plus elles ont de valeur.

L'exploitation des carrières d'ardoise a certainement été une source de prospérité pour Saint-Colomban. En 1883, la production atteignait deux millions d'ardoises ; elle n'a cessé de progresser jusqu'après guerre.

En ce moment, ces carrières sont (presque) fermées, et c'est une perte pour le pays : combien de familles sont, de ce fait, obligées d'émigrer. Espérons qu'un industriel actif et laborieux reprendra en main cette affaire.

Les ardoises ont été remplacées par le fibrociment, par les tuiles, par la tôle ; c'est une question de mode : on reviendra à l'ardoise.

M. Violet, en faisant cuire les ardoises dans un four à briques jusqu'à ce qu'elles acquièrent une couleur rouge pâle, a augmenté leur dureté et leur solidité. Les Anglais émaillent l'ardoise et l'emploient ainsi pour la décoration et l'ameublement.

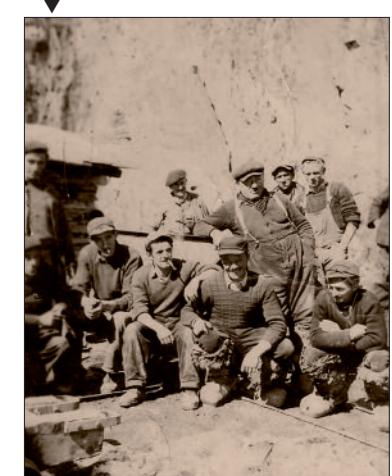
Pour appliquer les couleurs sur l'ardoise, de manière à imiter le marbre, on prépare des couleurs épaisse avec du vernis ; on les répand sur un bain d'eau et on applique la surface de l'ardoise sur ce bain coloré ; la fixation des couleurs a lieu immédiatement.

L'ardoise recouverte de son enduit coloré est ensuite introduite dans des fours où elle est soumise graduellement à une température de 200 à 300°C. Elle reste 8 à 10 jours dans ces fours. Lorsqu'elle en sort, elle possède une grande résistance à la rupture ; cette résistance serait égale à celle d'une plaque de marbre d'épaisseur quadruple. L'enduit coloré qui recouvre l'ardoise n'a qu'une épaisseur très mince, mais il est parfaitement fixé.

On se sert de l'ardoise émaillée pour faire des baignoires, pour décorer les parois des salles de bains. On a fabriqué aussi des vases, des autels, des pierres tumulaires, etc.

C'est là un débouché nouveau qui n'est pas à dédaigner. Que les carrières s'ouvrent pour fabriquer des ardoises épaisse, et avec un peu de réclame, les Savoyards achèteront savoyard.

Louis Gros



Quand Saint-Colomban aura un musée...

Les ammonites sont des coquilles fossiles, ordinairement enroulées en spirales, et divisées intérieurement en un certain nombre de cavités par des cloisons qui, toutes sont percées de manière à faire communiquer les chambres entre elles. Les géologues ont décrit plus de 300 espèces d'ammonites, qu'on divise d'après la forme de leurs enroulements. Dans le terrain ardoisier de Saint-Colomban, on a trouvé plusieurs espèces d'ammonites. La plus fréquente est l'ammonite colubrée ; on trouve aussi des scaphites, des turritiles costulées, des hamites cylindriques.

Une collection assez complète a été offerte au musée de Lyon. Si jamais Saint-Colomban possède un jour un petit musée, qui serait une attraction pour les estivants, il faut espérer que l'on reconstituera une collection complète d'ammonites. En attendant, les étudiants en vacances auront la ressource de chercher des fossiles dans les débris d'ardoises aux abords des carrières abandonnées. — (Louis Gros.)

HISTOIRE D'UN JOUR : 27 JANVIER 1935

Le 26 janvier 1935 cinq randonneurs descendant à l'Hôtel de la poste. Ils viennent de Lyon pour effectuer une sortie au col du Glandon.

Selon l'*Écho paroissial de Saint-Colomban-des-Villards* (numéro 37, mars-avril 1935) : « L'hiver fut long et rigoureux. Depuis longtemps on n'avait pas vu pareille quantité de neige. Plusieurs villages furent pendant quelques jours complètement bloqués. Le vent souffla un jour avec une violence

extrême et emporta quelques mètres carrés de la toiture de l'église ; les chêneaux ont été bien endommagés par le poids de la neige et par le gel ; ce sont de nouvelles dépenses en perspective. »

Des jeunes villarins, rencontrés à l'hôtel le soir de leur arrivée, leur déconseillent cette randonnée à ski car le temps n'est pas sûr.

L'un d'eux, Constant Martin-Cocher, racontera quelques décennies plus tard, qu'à court d'argu-

ments, pour les effrayer, il avait fini par leur lâcher, en les pointant de l'index : « Je vais être obligé d'aller vous chercher ! » Les jeunes lyonnais passent outre cet avertissement et l'un d'eux y perdra la vie.

La presse locale a abondamment relaté ce drame notamment *Le Petit Dauphinois* qui fait paraître deux articles de Maurice Bonnard que nous avons regroupés ci-dessous en y ajoutant quelques précisions trouvées dans d'autres journaux.

Randonnée à ski au col du Glandon : une avalanche surprise quatre touristes lyonnais

La commune de Saint-Colomban-des-Villards, en Maurienne, est devenue, depuis quelque temps, le rendez-vous de nombreux skieurs. Elle est située au pied du col du Glandon, et présente ainsi à tous les amateurs de ski – ce sport qui est de plus en plus en faveur – d'exceptionnels avantages. Or, cette jeune et déjà prospère station vient d'être endeuillée par un accident qui a été mortel et qui aurait pu avoir des conséquences encore plus graves. Disons tout de suite que cet accident est dû à l'imprudence de ceux qui devaient en être les victimes.

Une bande joyeuse

Samedi (26 janvier 1935), arrivait à Saint-Colomban une joyeuse bande. Elle était composée de cinq Lyonnais qui venaient d'arriver en voiture pour jouir, dans toutes les ivresses de la neige, de leur repos dominical. Il y avait, dans cette bande, une jeune fille et quatre jeunes gens. La jeune fille était Mlle Yvonne Delorme, qui a 29 ans et qui est employée dans une société de transports de Lyon. Les jeunes gens ? Ils s'appelaient Marcel Baril, 27 ans, originaire de l'Isère (ses parents habitent La Tour-du-Pin), Hubert Duchamp, 29 ans, René Montmanex, 24 ans (demeurant 75 cours Gambetta) et Jean Breuil, 34 ans, tous habitaient Lyon (*).

Or, il était courant que tous trois partent en montagne afin d'y passer plusieurs jours. Souvent même, ils partaient toute une bande formée d'employés de la maison Puthet et ne revenaient à Lyon que le dimanche soir ou le lundi matin après quelques heures en plein air, passées au bien-faisant contact de la montagne. Parmi les membres de la caravane, nombreux étaient ceux qui avaient l'habitude de la montagne et du ski. M. Montmanex est inscrit à la section du Club alpin français. M. Hubert Duchamp est, lui, inscrit à la section du ski club.

Ils étaient déjà venus en Maurienne. Ils connaissaient ce coin-là : ils avaient fait l'ascension du col du Glandon. Ils l'avaient faite une fois en automne ; ils voulaient s'offrir le luxe de la faire en hiver. Cette perspective les réjouissait.

Aussi, se trouvaient-ils tout joyeux et c'est en chantant qu'ils partirent le dimanche matin, vers 7 heures, pour l'excursion qu'ils avaient projetée.

Des recommandations inutiles

C'est en vain que, à l'Hôtel de la poste, où ils étaient, la veille au soir, descendus, on avait essayé de les retenir, après avoir tenté, non moins vainement, de les dissuader de leur entreprise.

Il régnait sur toute la région un brouillard intense, et puis il neigeait. Comme disent les spécialistes, c'était « bouché ». Du coup l'excursion qui, par un beau temps, aurait été une promenade, s'avérait comme une ascension dangereuse, périlleuse.

Lorsqu'on leur conseilla de ne point partir, les jeunes gens haussèrent les épaules : « Pensez-vous ! répondirent-ils, nous connaissons bien le trajet. »

Ils ne pensaient pas se trouver devant un paysage aussi différent de celui qu'ils avaient connu, et que toutes les beautés qui leur avaient paru accessibles allaient leur sembler tout à coup redoutables infiniment.

Ce fut sans succès que l'on insista. Ce fut sans résultat qu'on leur demanda d'attendre au moins un peu de temps, de prendre quelque patience, puisque des gens du pays devaient essayer, peu après eux, le chemin qu'ils s'étaient tracé. Ils ne voulaient rien savoir. Ils partirent à l'heure dite. Combien cher devaient-ils payer leur entêtement et leur imprudence (**).

Le retour interrompu

La caravane était allée jusqu'au bout. Ceux qui la comptaient avaient cassé la croûte, comme cela se doit, avec l'appétit que donne l'altitude. Et puis la descente commença.

À vrai dire, la caravane avait perdu en route un de ses membres : M. Montmanex. C'est que celui-ci avait lui-même perdu ses ferrures de ski et il avait été contraint de retourner à Saint-Colomban-des-Villards. Ils n'étaient donc plus que quatre jeunes gens, lorsque, après déjeuner, ils prirent le chemin du retour. Ils ne devaient pas, sur ce chemin, aller bien loin.

Ils étaient arrivés vers le refuge du col, lorsqu'ils se trouvèrent au-dessus

d'une avalanche. L'épaisseur de la neige molle aurait dû leur donner l'éveil. Ils ne virent rien, et ils continuèrent à avancer jusqu'à ce que l'avalanche cédât.

En tête de la caravane marchaient MM. Baril et Breuil. Derrière Mlle Delorme et M. Duchamp. Ceux-ci devaient, tout à coup, voir disparaître leurs compagnons. Ils s'arrêtèrent, en proie à l'émotion que l'on devine. Et puis, tout à coup, ils entendirent au-dessous d'eux crier : « Oh ! Oh ! » Ils crurent leurs compagnons sauvés. Ils n'eurent plus alors que la préoccupation de se sauver eux-mêmes.

La nuit tragique

Voici donc Mlle Delorme et M. Duchamp, tous les deux seuls, à la hauteur du refuge du col, restés sous le coup d'un spectacle horrifiant ; celui de la disparition inattendue de leurs deux compagnons qu'ils ont cru un moment perdus. Que vont-ils faire ? Continuer leur chemin ? Ils n'y pensent pas. Sans doute leur dira-t-on ensuite qu'ils ne craignaient plus rien, puisque l'avalanche était tombée. Mais ont-il pu raisonner à ce moment-là ? Leur seule pensée, leur seule préoccupation fut alors de se mettre à l'abri. Ils recommencèrent l'ascension qu'ils avaient faite le matin. Ainsi, au bout d'une demi-heure de marche, devaient-ils atteindre la maison cantonnière du col. Le soir était tombé. Il allait falloir passer la nuit à cet endroit. Sans doute, il ne manquait rien pour cela. Il y avait le

fourneau, il y avait du bois. Il ne restait plus qu'à allumer le feu. Mais M. Duchamp venait justement de passer son briquet à son ami Baril, lorsqu'il le vit disparaître. Alors, tant bien que mal, les deux jeunes gens se blottirent sous les couvertures qu'ils trouvèrent et passèrent ainsi une nuit que l'on peut croire blanche, et à l'orée de laquelle on peut bien supposer qu'ils ont levé un regard reconnaissant vers le ciel pour le remercier de s'être montré, après tout, avec eux, aussi généreux.

Le récit du rescapé

Cependant, vers la fin de l'après-midi [du jour de la randonnée], on voyait arriver à l'Hôtel de la poste de Saint-Colomban-des-Villards, un des membres de la caravane lyonnaise, M. Breuil. « Je m'attendais, devait dire celui-ci, à trouver ici tous mes camarades. Quelle fut ma stupéfaction de trouver seulement M. Montmanex, celui qui nous avait quittés le matin. »

Ainsi donc, trois des compagnons de M. Breuil étaient restés dans la montagne ? Le rescapé n'hésita pas. Tout de suite, il alerta des jeunes gens de la commune. Ceux-ci partirent vers le lieu de la catastrophe. Ils devaient, dans la nuit, revenir sans avoir trouvé seulement un indice.

À ce moment-là, le bilan de l'accident semblait particulièrement impressionnant. Ne manquait-il pas alors, trois membres de la caravane ? On ne

(Lire la suite page 15.)



■ La maison cantonnière sur le col du Glandon (août 1935).

Histoire d'un jour : avalanche au col du Glandon

(Suite de la page 14.)

savait pas alors que Mlle Delorme et M. Duchamp avaient pu se réfugier à la maison cantonnière du col, et que seul M. Baril devait finalement payer de sa vie l'imprudence collective.

« Je me trouvais en compagnie de mon ami Baril, devait dire M. Breuil, lorsque l'avalanche nous a emportés. J'ai été pour ma part transporté sur 300 mètres au moins. Je me demande encore combien de sauts et de sauts j'ai pu faire dans la neige. Lorsque je me suis senti arrêté, je me suis tâté et j'ai eu l'impression alors que j'avais une main libre. Je n'ai plus eu qu'une idée : me dégager d'abord, reprendre la liberté de mes membres, mouvoir mes deux bras, puis détacher les skis de mes pieds, puis me débarrasser de la neige sous laquelle j'étais déjà enseveli. Combien de temps suis-je resté ainsi ? Je ne peux en vérité l'exprimer. Peut-être une heure. Peut-être davantage encore. Mais quel soupir j'ai pu pousser lorsque je me suis senti libre. C'est alors que j'ai crié pour faire savoir que j'étais sauvé car je me croyais la seule victime, et lorsque j'ai repris le chemin de l'hôtel, je pensais que tous mes compagnons se trouvaient déjà hors de danger. »

D'admirables sauveteurs

Hier soir [jour de la randonnée], dès le retour de M. Breuil, des jeunes gens de Saint-Colomban-des-Villard sont partis à travers la montagne. On sait que leur dévouement fut inutile.

Dès ce matin [lundi], une première caravane de secours prenait le départ.

Elle était dirigée par les frères Martin-Cocher, Constant et Julien, MM. Maurice Traversaz, instituteur, Édouard Paret-Dauphin, Joseph Martin-Fardon, hôtelier, Émile et Alexandre Bozon.

Ce fut cette caravane qui rencontra, alors qu'ils avaient pris le chemin du village, Mlle Delorme et M. Duchamp qui venaient de passer la nuit tragique dont nous parlons plus haut. Cet après-midi, une nouvelle caravane particulièrement composée de gens de Saint-Alban-des-Villard prenait à son tour le chemin de la catastrophe. Elle était dirigée par M. Montpain, garde forestier, et elle comprenait notamment MM. Constant et Julien Martin-Cocher, Édouard Paret-Dauphin, Emmanuel Favre-Tissot, Marcel Bozon et Honoré Favre. Cette caravane des sauveteurs revint sans pouvoir apporter seulement une consolation, un espoir. Il devait en être de même cet après-midi. Nous étions là au retour des sauveteurs. Il était près de 18 heures. Parmi ceux qui arrivaient, il y avait plusieurs hommes qui étaient dans la montagne depuis la veille au soir. Il y en avait plus d'un qui n'en pouvaient plus. Mais il n'y en avait pas un seul qui renonçait. « Nous repartirons demain matin ! » Telles furent leurs premières et décisives paroles.

Une hâte incomprise

Ainsi donc, le mardi à la première heure, les sauveteurs toujours aussi dévoués, toujours aussi acharnés, reprirent le chemin de la montagne. Pour mesurer leur effort, il faut savoir que

les meilleurs skieurs du pays, ne mettent pas moins de 2 heures pour parcourir le chemin qui sépare Saint-Colomban-des-Villard de l'endroit où s'est produite la catastrophe.

M. Emmanuel Tardy, maire de la commune, s'est occupé tout de suite de grouper les dévouements qui ne manquent pas, qui ne se lassent pas non plus. De leur côté, les gendarmes de La Chambre ne sont pas restés inactifs ; dès ce matin, arrivait à Saint-Colomban, le chef André, accompagné du gendarme Paquet.

Quant aux quatre rescapés, ils ont pris, dès lundi après-midi, avec une précipitation qui a un peu étonné, le chemin de Lyon. « Que voulez-vous ? ont-ils dit, nous sommes des employés, il faut que nous rentrions. »

En effet, une rapide enquête nous a permis de savoir que la victime de cet accident, M. Baril, était employé dans la même maison que Mlle Delorme et que M. Duchamp. Tous trois sont attachés aux messageries internationales F. Putthet & Cie dont le siège est situé au numéro 2 du quai Saint-Clair à Lyon.

Ils sont [donc] remontés tous les quatre dans la voiture qui les avait amenés tous les cinq, laissant derrière eux, un peu plus haut, à quelque deux heures de marche, à un endroit imprécis, sous une couche de neige dont ils ne connaissent même pas l'épaisseur, le cadavre de leur compagnon, sinon de leur ami, de celui qui était arrivé avec eux, qui était parti dans la montagne en chantant avec eux. On sait bien que la vie, toujours, continue ; qu'elle ne manque jamais de reprendre ses droits. Mais, tout de même...

[Mais ses amis] sont tous trois revenus ce matin [mardi] lorsqu'ils ont appris que le corps de M. Baril a été retrouvé. En effet, lorsque nous nous sommes rendus pour voir M. Duchamp aux bureaux du quai Saint-Clair il nous a été répondu que M. Duchamp et Mlle Delorme avaient quitté Lyon depuis une heure, en direction de la Savoie, ayant par un bref coup de téléphone appris que leur infortuné camarade avait été retrouvé. Inutile d'ajouter que la pénible nouvelle a causé, sitôt connue, une vive émotion parmi les employés de la maison Putthet.

Le corps de M. Baril retrouvé

En effet [mardi] durant toute la journée les recherches ont continué pour retrouver le corps de M. Baril.

L'équipe de sauveteurs était composée, comme la veille, de jeunes gens de Saint-Colomban-des-Villard en tête desquels, comme la veille encore, marchaient les frères Martin-Cocher. Une fois encore, ils prirent le chemin que, déjà, trois fois de suite, ils avaient pris. Ils avaient emporté avec eux des pelles et des pioches car ils étaient bien décidés à arracher à la montagne son secret. Soudain, vers 8 heures, ils aperçurent, qui émergeait de la neige, un morceau de ski. Ils tirèrent mais ils rencontrèrent de la résistance. Leur at-

tention, du coup, fut retenue et ils commencèrent à déblayer la neige à cet endroit. Ils ne tardèrent pas ainsi à découvrir, sous 1,5 m de neige environ, le corps du malheureux skieur qui avait été emporté par l'avalanche. Il était 9 h 30. Il ne restait plus qu'à descendre le corps jusqu'à l'Hôtel de la poste où la mort fut constatée par le docteur Joly de La Chambre (...).

M. Baril a été retrouvé sous la neige. Son corps a été dégagé et transporté à Saint-Colomban où ses deux frères, habitant l'un à Pontcharra, l'autre à Saint-Didier-de-La-Tour, sont arrivés ce matin afin de saluer la dépouille du malheureux et de prendre toutes dispositions pour les funérailles. Le corps sera ramené en Dauphiné demain matin à 10 heures. On sait, ainsi que nous le disons plus haut, qu'il est originaire de l'Isère et que sa famille habite La Tour-du-Pin.

M. Baril avait l'habitude de dire à ses amis : « J'adore la montagne, seulement je crains les avalanches. On ne possède aucun moyen de défense contre elles... » Se doutait-il, obscurément, qu'il trouverait la mort dans une avalanche ? Triste pressentiment.

La leçon de ce drame

Tout de même, comme nous ne voulons rien dramatiser, nous penserons simplement de tirer une leçon de cette catastrophe. Cette leçon elle était tirée tout à l'heure devant nous par M. Montaz, le jeune président de la société de sports d'hiver de La Chambre : « Pourquoi les touristes ne consultent-ils pas, avant de partir, les gens du pays ? Pourquoi ne les écoutent-ils pas ? »

Évidemment, si les touristes se montraient plus prudents combien d'accidents pourraient chaque année être évités ? Combien la montagne s'avérerait moins meurtrière pour ceux qui, avec raison, l'aiment, l'adorent et entendent goûter à ses joies et participer à l'ivresse qu'elle dispense.

Maurice Bonnard (§)

(§) *Le Petit Dauphinois* (29 et 30 janvier 1935). Également utilisés : *Le Petit Provençal* (30 janvier 1935) ; *Le Phare de la Loire* (30 janvier 1935) ; *Le Salut public* (29 janvier 1935). Autres sources consultées : *Le Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire* (29 janvier 1935), *Le Progrès de la Côte-d'Or* (29 et 30 janvier 1935), *L'Écho de Paris* (29 janvier 1935).

(*) N.D.L.R. : nous avons harmonisé l'orthographe de 3 patronymes transcrits de manière différente d'un article à l'autre.

(**) N.D.L.R. : Ida Rostaing-Tayard se souvient que son père, Séraphin Martin-Cocher, qui était souvent à Lachal à cette époque..., lui a raconté que les gens de ce hameau avaient aussi déconseillé aux jeunes skieurs d'effectuer cette randonnée lorsqu'ils étaient passés le dimanche matin. Mais ils ont continué leur route, insouciants, l'un d'eux chantant même : « Je veux lui donner mon cœur / je veux faire son bonheur... ». C'est dans une écurie de Lachal-d'en-haut que les autorités — sous-préfet, gendarmes, maire, etc. — attendaient le retour des secouristes.



COLL. F. MARTIN-FARDON

■ Sur cette photographie prise au milieu des années 30 (photographe inconnu), on reconnaît trois des Villarins qui recherchèrent le skieur pris sous l'avalanche (de gauche à droite) : Constant Martin-Cocher, Édouard Paret-Dauphin et Joseph Martin-Fardon (qui porte sur son dos – pour une raison qu'on ignore – le comte de Jouffrey).

LES AVALANCHES DE JANVIER 1942

« Pour rectifier quelques informations de journalistes trop pressés... »

Jusqu'au milieu du mois de janvier, on pouvait croire encore que l'hiver 1941-1942 ne serait pas très neigeux en Savoie. La neige avait fait seulement une timide apparition en montagne lorsque, brusquement, à partir du 20 janvier 1942, et pendant une dizaine de jours, elle se mit à tomber abondamment dans la vallée et sur les sommets. On a ainsi mesuré une hauteur cumulée de neige de 2,58 m à Saint-Alban à 1 100 m d'altitude, tombée entre le 20 et le 30 janvier. Si bien que, sans être exceptionnel, l'hiver 1941-42 compte parmi les années de bon enneigement. Mais l'abondance et la rapidité de ces chutes allaient être propices aux avalanches. Entre le 25 janvier et 3 février on en recensera 85 dans le département, qui feront 7 victimes dont 6 à Saint-Colomban.

Dans le numéro 101 de l'*Écho paroissial de Saint-Colomban-des-Villards* (février 1942), Albin Plaisance, curé de Saint-Colomban, revient sur « *les événements tragiques de la dernière semaine de janvier (qui) ont fait trop de victimes et ont causé trop de dégâts pour que le Bulletin n'en dise quelques mots, ne serait-ce que pour rectifier quelques informations de journalistes trop pressés ou en mal d'exagération* ». Voici son compte rendu des faits.

La paroisse de Saint-Colomban vient de vivre une semaine de cauchemar, se demandant si la fin du monde était proche ou si le pays était voué à la malédiction de Dieu : six morts, quatre maisons complètement détruites, trois familles sans foyer, une vingtaine de sinistrés, le pays ravagé sur une largeur de deux kilomètres, tel est le bilan des avalanches déclenchées les 30 et 31 janvier.

Le voyageur venant de Saint-Étienne-de-Cuines et arrivant vers le câble de la carrière Tardy reste figé de stupeur devant le bouleversement survenu : la vue, autrefois barrée par les arbres longeant la route, embrasse maintenant toute la face sud de la montagne des Balmettes et du Fremezan. On se rend très bien compte de l'origine des avalanches et de leur parcours. Partant du sommet de la montagne, sur une grande largeur, elles viennent s'engouffrer, comme dans un entonnoir, dans les couloirs, situés à mi-

pente, pour s'élargir ensuite en éventail, et aller se juxtaposer vers le Glandon.

La première est celle qui, le 30 janvier, pendant la sépulture de Philomène Favre-Bonté (*), et venant de Barral, démolit les trois-quarts de l'*Hôtel du Glandon* et une annexe de l'*Hôtel de la poste*. Cette dernière était habitée par Constant Martin-Cocher, récemment marié. Il y a malheureusement deux victimes à déplorer : Jean Gougu, boulanger, et Louisa Martin-Cocher (épouse de Constant Martin-Cocher), écrasés par les décombres.

La deuxième avalanche, moins grave dans ses conséquences, s'est produite quelques instants plus tard, se contentant d'emporter, aux Roches, la chambre de bois de Jean-Baptiste Sallier.

Les trois dernières se sont faites simultanément le lendemain : l'une est descendue au village de Lachenal, une autre à celui de Martinan, la dernière à la cure.

À Lachenal, la maison de Séraphin

Émieux est complètement détruite. Séraphin Émieux (53 ans) et sa fille Hortense, âgée de 13 ans, qui se trouvaient en cuisine, ont été écrasés par le plafond.

Une autre maison, celle de Jean-Pierre Émieux, est rendue inhabitante. Quoique les murs et le toit aient résisté en partie, l'intérieur est complètement bouleversé. C'est miracle que les trois habitants en soient sortis indemnes : Mme Émieux et son fils René étaient blottis dans un angle, protégés par le crucifix ; M. Émieux a eu la main coincée et retenue par une porte, et en a été quitte pour la peur.

Cocher. Les habitants de La Pierre affirment que, deux cents mètres avant l'arrivée de la neige, le toit s'est envolé comme un oiseau ; on en a retrouvé une pente faisant pont sur le Glandon.

La dernière avalanche est celle qui est venue vers la cure. Les dégâts sont purement matériels : deux fenêtres et trois portes brisées, un galandage démolie, deux pièces et les escaliers de la cave remplis de neige.

Les funérailles des quatre dernières victimes se sont faites en même temps, au milieu d'une assistance jamais vue ;



■ Avalanche de 1942 (de gauche à droite) : Charles Paret-Paintre, maire de Saint-Colomban (1935-1945), et Maurice Traversaz, instituteur au Chef-Lieu de Saint-Colomban (1^{er} octobre 1933 – 30 septembre 1942).



■ L'Hôtel du Glandon après l'avalanche de 1942 : Une de Compagnons (revue pétainiste qui se définissait ainsi : « L'hebdomadaire courageux d'une époque difficile »), numéro 70 (14 février 1942).

C'est cette même avalanche qui a emporté, à Martinan, non loin du café Girard, le garage Quézel-Castraz (maire de Saint-Alban) où était garé le car de Joséphine Paret-Dodon ; plus bas, le toit de Charles Pepey, offrant plus de prise, fut projeté à l'est de la maison. On pense que c'est celui-ci qui, en tombant, fit céder le mur, ce qui occasionna la chute de la voûte et fit encore deux victimes : Louise Pepey et sa fille Juliette. Charles Pepey ne dut la vie sauve qu'à son mauvais état de santé : sa femme et sa fille étaient à table alors qu'il se trouvait alité, au fond de la pièce, et il n'y a que la moitié de la voûte qui soit tombée ; les dernières pierres ont frôlé son lit.

Cette même avalanche a emporté, un peu plus loin, un grenier appartenant à Adélaïde Martin-Cocher et une maison inhabitée appartenant à Mélanie Martin-

que cette sympathie adoucisse la peine des familles si cruellement éprouvées, à qui nous offrons nos chrétiennes condoléances. Il était réconfortant de voir le dévouement avec lequel les habitants se sont portés au secours des sinistrés ; à noter également l'aide apportée par les Scouts et les Compagnons. Fasse Dieu que l'union réalisée par le malheur persévere lorsque les temps seront redevenus meilleurs.

Dans le malheur qui nous frappe et sous le coup duquel nous pleurons, nous devons remercier Dieu d'avoir épargné d'autres vies : on frémît à la pensée que ces catastrophes auraient pu se produire au moment où les enfants des écoles étaient en récréation ou pendant la sépulture de Philomène Favre-Bonté (...).

Albin Plaisance

(*) N.D.L.R. : Ce qui semble contradictoire avec les derniers mots de l'article. En réalité, selon Ida Rostaing-Tayard, quand le cortège funèbre, parti de Lachenal, est arrivé au Chef-Lieu, les conditions météorologiques étaient épouvantables. Le cercueil a alors été rapidement déposé dans l'ancien clocher du cimetière, sans cérémonie à l'église, et tout le monde est vite rentré chez lui. Quelques minutes seulement avant que l'avalanche ne descende... .

ÉPICERIE DU COMBEROUSSE

L'association Épicerie & compagnie entame sa dernière année

L'association Épicerie & compagnie a tenu son assemblée générale le 25 mars dernier pour présenter le bilan (commercial et associatif) de l'année 2022 que les salariés de l'association, Josette Lièvre et Franck Ruzzin, ont résumé ainsi : « *Retour au niveau des années d'avant Covid avec remise en route, pendant et hors saison, des activités qui nous tiennent à cœur, et passage de 16 127 personnes dans nos locaux. Ce n'est pas si mal !* »

Sur les 84 adhérents à jour de leur cotisation, 15 étaient présents et 20 représentés. Aucun changement n'est intervenu au sein du conseil d'administration constitué de Martine Verlhac (qui reste présidente du bureau), Charles Georgel (trésorier), Françoise Vanini (secrétaire), Danielle Favre-Trosson (secrétaire adjointe), Josette Rostaing-Troux et Marcel Louis, membres.

Le bilan moral de l'exercice 2022 a été présenté en deux parties.

► Le volet commercial

Les collaborations avec des producteurs locaux ont été maintenues. Exemple, les légumes, avec les jardins de l'établissement ou service d'aide par le travail de Saint-Rémy-de-Maurienne pour la vente de paniers (15 juin au 15 octobre), ou *Les jardins de Saint-Julien* (Louis Abel Allary) qui a fourni l'épicerie pour des ventes directes. Autre exemple : la vente de pain bio au levain (*Ô pain des Anges à Saint-Julien-Montdenier*) complétée, sur commande, par des ventes de bûches de Noël, de galettes et brioches des rois en janvier, et des bugnes tous les samedis de février. De nouvelles collaborations ont été recherchées, par exemple avec 2 producteurs de tisanes (*Les Hurtirères à Saint-Alban-d'Hurtières*, et *Les infusions des Arves*, à Saint-Jean-d'Arves).

Les livraisons de caissettes de veau (label veau de race tarentaise et quelquefois veaux d'Adrien Maurino) ont un peu fléchi avec 2 livraisons seulement (mars et juin) soit l'équivalent de 3 veaux (commandes et livraisons à l'épicerie). Des

repas et des pique-niques ont été préparés pour le stage consacré aux plantes du « chaudron magique ».

Les préparations salées et sucrées ainsi que les consommations sur place (coin café et soirées) ont sensiblement été du même ordre qu'en 2021. Josette Lièvre : « *Nous avons souvent proposé un plat salé le samedi et un dessert le dimanche, hors périodes touristiques, et un snack salé ou sucré quasi quotidièrement. À cela s'est ajouté les commandes individuelles et de groupes (stage, artisans...) ainsi que les petits déjeuners.* »

Enfin, l'épicerie a confectionné les colis de Noël commandés par les municipalités villarinchaises : 65 à Saint-Colomban (3 052 euros) et 95 à Saint-Alban (4 558 euros).

► Le volet des animations

Les ateliers tricot (séances hebdomadaires) ont rassemblé 4 personnes en moyenne (les séances d'été étant beaucoup plus fréquentées) et les ateliers patchwork (animés par Martine Paret-Dauphin) 5 personnes en moyenne sur 3 séances. Trois soirées ont été organisées dans un fournil et une épicerie combles. Les 21 mars : en partenariat avec *La Récré à pizza*, soirée de clôture de Si les Villards m'étaient contés (exposition photos et des derniers panneaux sur l'*Auberge du Coin* et la station) ; le 28 juillet : soirée cinéma (documentaire *La grand-messe*) ; le 18 août : soirée cinéma (fiction, Sommet des Dieux) ; une séance supplémentaire a été organisée le 23 août). Le 27 juillet (après-midi) et le 10 août (matinée), des jeux (de bois, de plateau, avec un espace pour les petits) ont été proposés en partenariat avec la ludothèque de Déclic (bonne fréquentation le 10 août : aux heures d'ouverture de l'épicerie et plus de passage).

Deux expositions ont présenté, durant l'été et pendant les vacances de Noël, les trophées textiles d'Anne-Marie Meyer-Berthaud qui, pour Noël, a proposé des lutins, des gnomes, et des réalisations en tissus et branchages.

Durant les vacances de Noël des arti-

sans ont proposé leurs créations dans les locaux de l'épicerie.

Enfin avec des livres choisis à la librairie *Des Livres et vous* de Saint-Jean-de-Maurienne, l'association a accompagné les Liseuses dans leur projet de lectures à voix haute (été 2022) et une sélection de livres (adultes et enfants) a été présentée durant le marché de Noël.

Le bilan financier de l'exercice 2022 est positif : 1 919 euros, pour un chiffre d'affaires (CA) de quelque 170 000 euros. Soit une progression de 20,7 % par rapport à 2021 (une année particulière à cause de la crise sanitaire avec la station fermée en hiver et les déplacements de personnes limités), et 8,7 % par rapport à 2020. Ce résultat a été obtenu grâce à une réduction du loyer (gain de 3 000 euros) et une baisse de la masse salariale (passée de 23 mois en 2021 à 20,4 mois en 2022, gain de 7 152 euros) décidé suite au déficit de l'exercice 2021 (- 10 247 euros).

Depuis la reprise de ce commerce sous une forme associative les résultats ont été : + 9 500 euros en 2018 avec prise en compte de 1,5 mois de salaire ; + 23 000 euros en 2019 (avec 10,5 mois de salaire) ; - 3 270 euros en 2020 (avec 24 mois de salaire) ; - 10 247 euros en 2021 (avec 23 mois de salaire) ; et + 1 919 euros en 2022 (avec 20,4 mois de salaire). Depuis février 2022, une mutuelle santé a été souscrite pour les salariés (25 euros par mois), et pour la première fois depuis 2018, les salaires ont été augmentés de 7,5 % au 1^{er} mars 2023...

Ces résultats ne seraient pas tout à fait ce qu'ils sont sans les personnes qui se dévouent bénévolement les salariés en assurant des permanences, des trajets pour l'approvisionnement, des activités et/ou des animations, etc.

Cette assemblée générale était un peu particulière car Josette Lièvre Isabelle Doudaine et Franck Ruzzin ont confirmé qu'ils ne prolongeraient pas l'aventure au-delà du 30 avril 2024 terme de leur bail.

Plusieurs personnes se sont alors exprimées sur le devenir de ce type de commerce de première nécessité en milieu rural, à la fois indispensable et peu ren-

table, une sorte de service public. Et les avis sont unanimes : à l'instar de ce qui se fait ailleurs, en semblables circonstances, la commune pourrait soit verser une subvention de fonctionnement soit salarier un employé. Ce sujet sera repris et débattu cet automne au cours d'une réunion ouverte à tous.

La question de l'inflation a également été longuement discutée car comment éviter qu'Épicerie & Compagnie ne perde des clients si une augmentation des prix vient s'ajouter aux prix déjà plus élevés qu'ailleurs que cette enseigne doit afficher pour survivre ?

Les salariés ont proposé de réduire légèrement leur marge sur des produits de producteurs pour maintenir les prix... : « *Dans les simulations que nous avons effectuées, la baisse de notre marge entraînerait une baisse de notre bénéfice d'environ 12 % qui devrait nous permettre de maintenir, voire d'augmenter, nos ventes sachant que nous avons encore la possibilité de puiser dans notre réserve.* »

Mais cette solution a été massivement rejetée par l'assemblée générale qui a considéré – à juste titre – qu'elle était indecente compte tenu de la précarité économique du commerce. On s'orienterait plutôt vers la mise en place d'une carte de fidélité dont les modalités vont être très prochainement discutées.

Quelques données ont été communiquées sur l'activité de la saison d'hiver qui s'achève, qui montrent une fréquentation (passage à la caisse) en baisse de 14 % en janvier (durant lequel la station a été fermée 15 jours) et de 9 % en février, par rapport aux mêmes mois de 2022. Comme il n'y a pas de raison particulière pour penser que seule Épicerie & Compagnie ait été touchée par cette baisse, il est à craindre que ces évolutions ne reflètent la fréquentation de la saison hivernale.

■ BRÈVE

► SECOURS ET INCENDIE. Le Service départemental de secours et d'incendie projette de construire un nouveau centre de secours principal (CSP) à Saint-Jean-de-Maurienne sur un terrain de 1,1 ha appartenant à la communauté de communes cœur de Maurienne Arvan (3CMA) et situé à l'entrée nord de la ville. Le coût serait estimé à 9,6 M€ HT (juin 2022) dont 50 % à la charge des collectivités territoriales du secteur de 1^{er} appel. Soit la 3CMA et les communes de la 4C (sauf La Chapelle et Saint-Rémy-de-Maurienne qui sont rattachées au centre d'Aiguebelle). Leurs contributions seraient évaluées en fonction de la population qui a servi au calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en 2021 (50 %), la moyenne du nombre des interventions réalisées par le CSP de 2006 à 2019 (25 %), et le potentiel fiscal de 2021 des 4 taxes (25 %). Ce qui donnerait 43 276 euros pour Saint-Alban et 113 962 euros pour Saint-Colomban à lisser pendant la durée de l'opération (2023 à 2030) soit, pour les Villards, quelque 22 500 par an. Emménagement : 1^{er} trimestre 2029.

CHIANALE FILS
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Camping-gaz
73130 St-Étienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Énergies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

VERNIER Frères
* Génie Civil
* Travaux en montagne
* Montages et réparations remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33



■ Activité patchwork (de gauche à droite) : Josette Lièvre, Françoise Vanini, Martine Paret-Dauphin (présidente de l'association Patrimoine et culture), Danielle Favre-Trosson et Christine Frasson-Botton (présidente de l'association Notre Clocher).

Saint-Alban : gestion de la forêt communale

La forêt de Saint-Alban-des-Villards est communale et domaniale ce qui implique deux gérances appliquées différentes.

La forêt domaniale dépend de l'État qui a racheté dans le passé des parcelles pour gérer directement des espaces menacés par les risques

naturels pouvant avoir un impact sur le territoire communal mais aussi sur les communes voisines, souvent en aval. Quant à la forêt communale, sa gestion s'effectue en collaboration étroite avec l'Office national des forêts (ONF) qui en est le gestionnaire.

Vincent Darves-Blanc, conseiller municipal de Saint-Alban, délégué pour la gestion de l'eau et de la forêt, dresse un premier bilan des actions en cours même « *s'il faudra attendre plusieurs dizaines d'années pour que le fruit des investissements réalisés soit visible.* »

Forêt du Nant : la commune aux soins de son patrimoine forestier

Cela fait maintenant plusieurs années que le constat est fait : la forêt du Nant est mal en point et surtout elle ne se régénère pas. Le principal facteur du dépeuplement de la forêt est un insecte coléoptère de la famille des scolytes dont le plus courant et le plus ravageur est le bostryche typographe.

Cet insecte se développe sous l'écorce des épicéas, ce qui cause le dessèchement des arbres à court terme. Les épicéas impactés se dessèchent d'autant plus vite que la période de végétation est chaude et sèche, ce qui favorise également les cycles de reproduction et de propagation des insectes.

Les dernières coupes de bois dans la forêt qui ont eu lieu dans les années 2010 (la dernière datant de 2016) étaient des

Des plantations pour accélérer le reboisement

L'avantage des plantations est de bénéficier de plants élevés en pépinière, âgés de quelques années, en pot avec un système racinaire développé ce qui favorise la reprise sur le terrain lors de la plantation. Les secteurs qui ont été choisis pour être replantés sont des surfaces en grande partie déboisées lors des dernières coupes de bois scolytés et où l'herbe reprenait le dessus au détriment des résineux.

La première série de plantations a eu lieu à l'automne 2019, dans le secteur des Molettes, entre la route forestière des Molettes et la route forestière de l'Échaut. 500 plants d'épicéa et 500 plants de mélèze

virons du mois d'août : le principe consiste à faucher l'herbe autour des plants suffisamment pour que l'herbe ne les étouffe pas mais pas trop car l'herbe permet tout de même de garder un peu de fraîcheur au sol. Cette opération sera renouvelée pendant 2 à 3 ans.

Les plantations semblent avoir bien résisté à la sécheresse de cet été 2022 (excepté quelques individus) et ont fait de belles pousses (jusqu'à 30 cm pour certains mélèzes).

V. DARVES-BLANC



■ Plant de mélèze au Plan des Turnes (19 novembre 2022).

aucun semis n'a été observé car l'herbe prend le dessus et étouffe le sol ;

- lorsque le couvert arboré est dense, aucun semis n'a été observé car la lumière ne parvient pas au sol ;

- lorsqu'il y a un léger couvert arboré, les semis sont présents pour plusieurs raisons : la lumière parvient au sol favorisant la germination, les arbres permettent de garder une certaine fraîcheur en période estivale et l'herbe ne reprend pas le dessus. Dans notre cas, c'est une dizaine d'essences (feuillus et résineux) qui a été observée en 2020 dont épicéa et mélèze, mais aussi des essences présentes de manière non spontanée dans la forêt comme sapin, châtaignier, hêtre.

Ces résultats encourageants dans le milieu sous léger couvert arboré ont conduit aux travaux réalisés à l'automne 2020 au Plan des Fontaines. En effet, ce sont environ 4 hectares qui ont été décapés de la couche d'herbe puis grattés à la pelle araignée afin de remettre en surface les graines présentes dans le sol. Le coût de l'opération s'élève à 7

(Lire la suite page 19.)



■ Plantations en amont de la route forestière du Nant, au-dessus du Replat (un plan par piquet, 3 avril 2021).

coupes sanitaires de bosquets d'épicéas impactés par le bostryche qu'il convenait d'évacuer pour éviter une plus grande propagation.

Le point qui semblait tout de même positif est que les coupes de bois ont permis un apport de lumière au sol afin de favoriser la régénération de la forêt. Mais cet apport de lumière a surtout favorisé la pousse de l'herbe empêchant ainsi toute germination des graines d'épicéa. Actuellement, on observe très peu de jeunes épicéas parmi les arbres anciens. La dernière régénération semble dater d'il y a 50 à 80 ans environ.

C'est pour cela que la commune, avec le concours de Baptiste Tranchant, technicien forestier de l'ONF qui est gestionnaire de la forêt, a réalisé deux types de travaux en 2019 et 2020 : plantations et grattage du sol. Ces travaux ont été réalisés dans l'objectif de régénérer la forêt du Nant mais aussi de conserver cet élément patrimonial fortement lié à l'histoire de la commune. Pour effectuer ces travaux, la commune a pu bénéficier de subventions.

mélèze ont été plantés sur une surface totale d'environ 1 hectare. À l'automne 2020, ce secteur a montré un très bon taux de reprise pour l'épicéa (83 %) et un peu moins bon pour le mélèze (51 %). Les plants qui n'ont pas repris ont été remplacés en 2021 à la charge de l'ONF : 144 plants de mélèze ont été remplacés pour avoir un taux de 75 %. Le coût de l'opération pour les plantations de 2019 s'élève à 6 224 euros HT.

La deuxième série de plantations a eu lieu à l'automne 2020 en plusieurs endroits de la forêt (au-dessus du Replat côté combe du Bacheux, Plan des Turnes, Plan des Fontaines). 1000 plants d'épicéa et 1000 plants de mélèze ont été plantés sur une surface totale d'environ 2 hectares. Là aussi on observe de très bons taux de reprise en 2021 : 88 % pour le mélèze et 97 % pour l'épicéa. Quelques dégâts de gibier ont été observés en 2022 mais sans grande incidence. Le coût de l'opération pour les plantations de 2020 s'élève à 10 137 euros HT.

Tous les plants ont bénéficié en 2020, 2021 et 2022 d'une « aération » aux en-

V. DARVES-BLANC



■ Grattage au sol au Plan des Fontaines après les travaux (11 novembre 2020). L'aspect labouré s'est atténué après le temps (bosses arrondies par la pluie, terrain reverdi).

Programme « Surface + » : passage de nouvelles parcelles sous gestion forestière

Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt demande à ce que les parcelles communales boisées, pouvant être qualifiées de forestières, soient soumises au régime forestier. C'est une démarche obligatoire à laquelle il n'est pas possible de déroger sauf avec apports d'arguments valables. Le ministère a demandé à l'ONF de faire un inventaire de ces parcelles et de présenter les résultats aux communes qui valideront ou non ces propositions. Si les communes ne statuent pas, ce sont les services de l'État qui prendront le relais.

Ce travail a été mené à Saint-Alban-des-Villards par Baptiste Tranchant, agent territorial ONF, qui nous a remis la liste des parcelles communales et communales cultives retenues dans le cadre du programme « Surface + ». À partir de cette liste, le choix des parcelles à retenir s'est fait à partir de plusieurs critères dont les principaux sont les suivants :

- la nature des peuplements forestiers et couverts végétaux, leur perspective de développement et d'exploitation ;
- l'existence ou non de desserte et la possibilité de leur création ;
- l'atténance aux parcelles forestières existantes ;
- la nature juridique du foncier : communal, communal cultif, parcelles incluses ou non dans bail agricole, ainsi que son en-

Forêt du Nant Saint-Alban

(Suite de la page 18.)

424 euros HT (8 908,80 € TTC), la commune ayant été subventionnée à 30 % par la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA).

En 2021, les conditions météorologiques ont été favorables à la germination des graines, il y a eu de l'eau et de la chaleur aux bons moments avec un été pas trop chaud, ce qui fait que les surfaces grattées sont désormais recouvertes de semis d'épicéas. Ainsi, une étape importante est passée, mais il faut que les semis survivent leurs premières années pour qu'ils se pérennissent.

L'année 2022 qui a été particulièrement chaude et sèche ne semble pas avoir impacté les semis qui ont, au contraire, profité et fait une nouvelle poussée. Quant à l'herbe, elle a repoussé un peu mais ne constitue plus un couvert impénétrable.

Conclusion

Pour conclure, il faudra attendre plusieurs dizaines d'années pour que le fruit des investissements réalisés entre 2019 et 2021 soit visible. Mais les débuts sont prometteurs et le temps est également le prix à payer pour que la forêt du Nant, qui était il n'y a encore pas si longtemps la principale ressource économique de la commune, se régénère et retrouve sa santé et son potentiel.

Vincent Darves-Blanc

clavement ou non dans des parcelles privées ;

- le fait que la commune possède une chaufferie au bois et qu'actuellement la commune achète du bois pour la chaufferie.

La commune a voulu porter une attention particulière à ce dossier car c'est une des rares occasions où l'État demande encore un avis aux communes sur ce qu'elles veulent faire de leurs parcelles communales boisées. Si la commune ne portait pas attention ou refusait de traiter la demande du ministère, alors la commune se serait vue passer toutes ses parcelles communales boisées sous régime forestier par arrêté ministériel, ce qui n'est pas souhaitable.

Série de 2020 (31,1 ha)

Une première série de parcelles a été passée sous régime forestier en novembre 2020 dans les secteurs suivants :

- parcelles situées en aval de la route forestière des Molettes, au lieu-dit Les Côtes-d'en-Haut : ces parcelles sont attenantes à la forêt du Nant et accessibles en grande partie, et représentent une surface de 5,4 ha environ ;
- parcelles situées entre la Frasse et les anciens alpages du Truc : cet ensemble de parcelles d'un seul tenant, composé de grandes parcelles communales et de parcelles anciennement communales cultives de tailles plus modestes, est attenant à la parcelle communale forestière gérée (vers le Bois de la Rose) mais aussi à la forêt domaniale de La Pierre (Saint-Colomban-des-Villards). Tout ce versant est desservi par la route forestière du Truc. Ainsi cet ensemble de parcelles représente une surface de 25,7 ha environ.

Notons également que dans le cadre du Plan de relance de l'État, faisant suite à la crise sanitaire du Covid 19, la commune avec l'aide de l'ONF a fait une demande de subventions pour effectuer des plantations sur le secteur de la Frasse, sur la partie haute du versant sous la forêt domaniale. Aujourd'hui, cette partie est boisée par des feuillus (sorbières) et avec une densité d'arbres assez faible pouvant

offrir une certaine protection pour le bon développement des plantations. Cette demande de subventions a été acceptée ce qui a permis la réalisation des travaux à l'automne 2022. Les plantations ont été effectuées sur plusieurs placettes de quelques dizaines de m² chacune entre la Frasse et la limite avec la forêt domaniale. Les placettes ont préalablement été débroussaillées. Au total, ce sont 1 800 épicéas, 900 mélèzes et 300 feuillus (dont hêtre et tilleul, conformément au souhait du conseil municipal) qui ont été plantés et traités à la chaux pour dissuader le gibier de les manger. Le coût de l'opération s'élève à 32 083,33 € HT, la commune a été subventionnée à 60 % par le Plan de relance.

2020. Ce qui a conduit à une deuxième série de parcelles à passer sous régime forestier dans les secteurs suivants :

- parcelles situées en rive droite de la combe du Bessay, en amont des Ravières : cet ensemble de parcelles d'un seul tenant, composé d'une partie de la grande parcelle communale de la combe du Bessay et de parcelles anciennement communales cultives de tailles plus modestes, est situé en limite avec la forêt domaniale de Fremezan et peut donc être rendu accessible facilement afin de l'exploiter en vue d'alimenter la chaufferie communale. Cet ensemble de parcelles représente une surface de 20,8 ha environ ;

• parcelles situées en amont de Bon Mollard : cet ensemble de parcelles, anciennement communales, cultivées pour la plupart d'entre elles, est attenant à la forêt domaniale de Miolan et est accessible par la piste de Bon Mollard. Ce secteur peut donc être exploité en vue d'alimenter la chaufferie communale. Cet ensemble de parcelles représente une surface de 5,5 ha environ ;

- parcelles situées en Champ Prevon : ces quelques parcelles communales, attenantes à la forêt du Nant et accessibles par la route forestière du Monthion, n'avaient pas été retenues lors de la première série en 2020 car des parcelles appartenant à EDF les traversent. Actuellement, EDF n'en fait rien mais est prêt à établir une convention avec la commune afin d'appliquer une gestion d'ensemble du secteur. Ainsi, ces quelques parcelles ont été retenues et représentent une surface de 7,4 ha environ hors parcelles EDF qui représentent une surface de 2,7 ha environ.

Pour toutes ces parcelles, la commune a insisté pour qu'une gestion durable soit appliquée. Pour les parcelles de la combe du Bessay et de Bon Mollard, le bois est mobilisable à court terme et les coupes peuvent être optimisées avec les coupes régulières effectuées par l'ONF dans les forêts domaniales afin de réduire les coûts.

Enfin, notons également qu'un secteur important n'a pas été retenu pour le moment faute de desserte malgré des peuplements qui peuvent offrir du bois pour la chaufferie, mais aussi du bois d'œuvre. Ce secteur n'est autre que les Envers : le Bouchet, le Combau et le Mont. Le projet de desserte dit de la route du Mont établi en 2014 n'avait pas abouti, et aujourd'hui il n'est pas remis sur la table. La commune n'a donc pas souhaité appliquer la gestion forestière sur ce secteur tant que le projet de desserte ne sera pas concret. Pour rappel, il y a 2 parcelles forestières historiques gérées dans ce secteur, la première au niveau du Combau et la seconde au niveau de l'Écharin.

Synthèse

La surface initiale et historique de la forêt communale soumise à gestion forestière était de 225,2 ha (dont 195,7 ha pour la seule forêt du Nant). À l'issue de cette étude, et après intégration des nouvelles parcelles, la nouvelle surface de la forêt communale soumise à gestion forestière s'élève à 290,1 ha.

Vincent Darves-Blanc



V. DARVES-BLANC ■ Plan d'épicéa traité à la chaux (19 novembre 2022).

Toutes ces parcelles sont officiellement reconnues comme parcelles soumises à gestion forestière par arrêté préfectoral en date du 19 mai 2021.

Série de 2021 (33,8 ha)

Suite à cette première série de classement de parcelles sous le régime forestier, une rencontre avec la DDT et l'ONF a eu lieu début juillet 2021 pour rediscuter de certains secteurs refusés en novembre

COMICE AGRICOLE DE MAURIENNE

14 mai à Saint-Colomban

La 23^e édition du comice agricole de Maurienne aura lieu le dimanche 14 mai à Saint-Colomban avec, de 9 heures à 17 heures, concours bovins (races tarantaise et abondance) et présentation de brebis, chèvres, et vaches allaitantes. Les organisateurs annoncent 100 bovins, 30 ovins et 15 caprins. Marché de producteurs circuits courts.

De midi à 14 h 30 : repas du terroir avec dégustation de produits locaux, buvette et animations. La journée sera animée par le présentateur-speaker, Paul Bourget. Le budget de cette rencontre avoisinerait les 40 000 euros.

Les attractions occuperont les emplacements suivants : la scène principale sera sur la place entre la Maison du tourisme et la route ; la buvette sur la terrasse en bois devant l'entrée principale de la Maison du tourisme ; les jeux sur la place en contrebas de l'OT ; la présentation des caprins et des ovins sur la place à proximité de la poste ; les stands de matériel agricole sur le pré de foire ; les bovins sur la place du Tilleul à proximité du vieux cimetière ; les concessionnaires s'installeront sur la place devant la salle des fêtes et sur la route de Nantcheno ; le parking des bétailières sur le parking du nouveau cimetière ; zone de lavage devant la cure. Les repas seront servis à la salle des fêtes. La route RD 927 sera fermée à hauteur de l'entrée sud du Chef-Lieu et de la route de Fremezan, et la route de La Pierre sera fermée à la sortie du Chef-Lieu au niveau des Ponts.

Saint-Alban

Séance du 28 janvier 2023

Absents : Julie Henry, Valérie Laurot, Jean-Luc Pluyaud (qui a donné procuration à Marc Clérin).

Sans remarque de la part des conseillers municipaux, le compte rendu de la réunion du 20 décembre 2022 est adopté par le conseil municipal.

1 – Révision du PLU

En introduction à l'examen de ce point de l'ordre du jour, Jacqueline Dupenloup rappelle le cadre législatif et réglementaire qui encadre la mise en conformité des PLU :

- la loi Montagne (1985 et 2016) qui contient de nombreuses dispositions d'urbanisme, en particulier notions de hameau, bourg, village, continuité ou discontinuité urbaine, etc. ;
- la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR, 2014) : encadrement des loyers, rapports entre propriétaires et locataires, lutte contre l'habitat indigne, etc. ;
- les loi Grenelle et loi Climat et résilience (2021, décrets d'application de 2022) : notion de zéro artificialisation nette (ZAN) des sols d'ici 2050, avec l'objectif de réduire de 50 % en 10 ans la consommation foncière des espaces naturels agricoles ou forestiers des 10 dernières années ;
- la directive de protection des paysages : liste des sites classés au plan national (le massif de l'Étendard et le col du Glandon, reconnus nationalement comme exceptionnels du point de vue des paysages, pas de site classé à Saint-Alban-des-Villard) ;
- le schéma régional d'aménagement et de développement durable approuvé en 2020, réalisable en 2030 ;
- le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du pays de Maurienne : adopté en février 2020, il définit l'armature urbaine et réduit fortement les surfaces à urbaniser (le PLU de 2004 avait 12 hectares de surfaces à urbaniser, le SCoT estime le potentiel foncier à urbaniser sur Saint-Alban-des-Villard à 0,8 ha dont 0,6 ha en extension urbaine).

En résumé ce cadre législatif demande « l'équilibre entre la maîtrise de l'étalement urbain, le renouvellement urbain et l'optimisation de la densité des

espaces urbanisés ». Cependant les associations d'élus (Maires ruraux, Association des élus de montagne, Association des maires de France) demandent que soit respecté le possible développement du monde rural et que les décrets d'application soient révisés, ainsi que les consignes données aux services de l'État. Le conseil municipal adopte une motion dans ce sens qui sera présentée le 2 février au conseil communautaire de la 4C.

Un point est fait ensuite sur le travail de la commission communale d'urbanisme. Deux zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I (zones de grand intérêt biologique ou écologique) sont inventoriées sur la commune : versant ouest de la vallée des Villards et landes du Grand Truc. Des zones humides sont inventoriées (ripi-sylve du Glandon et combe supérieure du Merlet, du Plan des Sources aux Granges-d'en-bas).

La commission communale d'urbanisme a recensé les éléments patrimoniaux : four à pain, chapelles, chalets d'alpage, fontaines, croix, scierie-moulin... Compte tenu des données démographiques qui montrent que la population légale de la commune oscille entre 81 habitants (2008) et 103 habitants (2018 et 2020), la commission propose l'objectif de 120 habitants en 2030, soit un pourcentage d'augmentation sur 10 ans comparable à celui de la période 2011-2021, augmenté de 4 à 5 pour retrouver le nombre de résidents dans la commune pendant les 2 mois du confinement du printemps 2020.

Selon la législation en vigueur, aucune extension en dehors de l'enveloppe urbaine (c'est-à-dire en dehors du strict contour des hameaux) ne sera possible sans le support d'une orientation d'aménagement et de programmation (OPA) définissant les « conditions d'aménagement (du secteur) garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères ».

La commission communale d'urbanisme, à ce stade de sa réflexion, propose une extension urbaine d'environ 2 000 m² avec support d'une OAP sous la chaufferie communale, le secteur étant déjà desservi par une voirie, avec des réseaux à proximité et la possibilité d'un raccordement à la chaufferie bois.

Après avoir amender le texte

du plan d'aménagement et de développement durable (PADD) proposé par le cabinet d'étude Epose (urbaniste Camille Berger) et la commission communale d'urbanisme, le conseil municipal adopte le PADD (8 voix pour et 1 voix contre).

2 – Budget 2023

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal autorise avant le vote des budgets primitifs 2023 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits pour les budgets de la commune, du commerce communal (*Le Triandou*), et de la chaufferie au bois.

Séance du 3 mars 2023

Absents : Valérie Laurot, Yannis Nacef (procuration à Jacqueline Dupenloup), Jean-Luc Pluyaud (procuration à Marc Clérin).

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du 28 janvier 2023.

1 – Café du Merlet

(*Lire page 21.*)

2 – Convention avec Enedis

Le conseil municipal donne son accord pour établir avec Enedis une convention portant sur la suppression d'un poteau électrique situé sur une parcelle privée et d'une ligne aérienne survolant la grange réhabilitée en habitation de Jacques Jamen, et l'enfouissement d'une ligne électrique basse tension sous les par-

celles communales situées section E numéros 1343, 1341, 1322 et 1293, dans le chemin rural dit du Chanay sous réserve que soit bien prévu avec l'opérateur Orange l'enfouissement concomitant de la ligne téléphonique desservant les habitations le long de ce chemin rural. Le conseil municipal demande également que soit prévu un fourreau de desserte en fibre optique

3 – Saisonnier

Compte tenu de l'accroissement des activités estivales (débroussaillage, fleurissement, entretien des pistes et des terrains, en parallèle du fonctionnement estival des gîtes) et de la nécessité de remplacer le personnel en congés annuels, le conseil municipal décide (9 voix pour et 1 abstention) de recruter un agent technique territorial saisonnier, sur la base de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juin 2023 et jusqu'au 30 septembre 2023 (salaire indexé sur l'indice brut 387, indice majoré 354).

4 – Finances

• Concernant les emprunts de l'ex-CCVG, Nicole Roche informe le conseil municipal avoir acquitté sur l'exercice 2022 les sommes suivantes vers la commune de Saint-Colomban-des-Villard : 18 390,55 € en capital et 55,32 € en intérêt.

• Le conseil municipal a pris connaissance des comptes administratifs 2022 (*lire page 25*) et discuté ensuite des grandes lignes des investissements 2023 : travaux de voirie (seconde partie de la route du Planchamp, chemin des Moulins,...), reprise des murs des cimetières (neuf et ancien), premiers travaux suite au diagnostic sur l'éclairage public, étude sur des captages d'eau possibles dans le sommet du Premier-Villard (le Mollaret) pour sécuriser le ravin, étude

sur la réhabilitation du café du Merlet, réalisation du sentier patrimonial des remues, assainissement du mur intérieur de l'église (côté route). Les choix seront ajustés lors du vote du budget 2023.

5 – Achat de terrains

Suite à une délibération prise le 22 avril 2011, le conseil municipal valide l'achat des terrains de la succession de Marguerite Frasson-Peiguet aux Domaines au prix de 3 630 euros, les terrains n'ayant subi aucune valorisation depuis leur évaluation de 2002, leur enfrichement s'étant poursuivi. Cette succession comprend 63 parcelles pour 13 401 m² dont certaines sont proches de bâtiments communaux.

6 – Adressage

Suite à une proposition de compléments d'adressage formulée par Vincent Darves-Blanc, le conseil municipal adopte les dénominations suivantes :

- Chemin des Moulins : du Chemin de grande communication N° 13, de son départ de la RD 927E jusqu'à l'entrée du chemin de la chaufferie au Chef-Lieu ;
- Chemin du pont du Bouchet : de la RD 927 jusqu'au pont du Bouchet ;
- Route du Replat : de son départ de la RD 927E jusqu'à son croisement avec la piste forestière de la Mollettaz.

7 – Réseau d'eau

Un abonné ayant été touché par une fuite d'eau entre son compteur (placé dans une chambre de vannes) et son domicile, sur domaine privé, il avait été rappelé dans une délibération (1^{er} mars 2019) que conformément au règlement de l'eau, l'abonné est responsable des conduites situées sur domaine privé après le compteur jusqu'à son domicile. Toutefois, considérant

(*Lire la suite page 21.*)

■ EAU ET ASSAINISSEMENT : LA 4C ADOPTE UNE MOTION

• Le 19 décembre 2022, le conseil communautaire de la 4C a décidé de réaliser une étude pour préparer le transfert de la compétence eau et assainissement des communes vers la communauté de communes au 1^{er} janvier 2026. Ce jour-là seuls les deux maires villarins s'étaient opposés à cette étude, expliquant qu'ils étaient contre ce transfert de compétence (*lire Le Petit Villarin* numéro 202, décembre 2022). C'est la loi NOTRe du 7 août 2015 qui a transformé la compétence optionnelle eau et assainissement des communautés de communes et d'agglomération en compétence obligatoire, sans tenir compte des contraintes particulières de ce service en montagne ou en zone rurale, qu'elles soient physiques (pente et grande superficie) ou démographiques (faible densité). Et que la loi du 3 août 2018 a donné la possibilité de reporter son transfert au 1^{er} janvier 2026 pour les communautés de communes. Il faut croire cependant que les raisons de l'opposition villarinch à ce transfert ont fait leur chemin chez les autres élus communautaires puisque le 2 février dernier, la 4C a adopté une motion demandant le maintien des compétences « eau et assainissement dans les compétences optionnelles des communautés de communes ». La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 autorise d'ailleurs les communautés de communes à déléguer tout ou partie des compétences liées à l'eau, l'assainissement des eaux usées ou la gestion des eaux pluviales aux communes. Sans parler du droit à l'adaptation (loi montagne du 28 décembre 2016) et à la différenciation (loi du 22 février 2022) qui devrait parfaitement s'appliquer ici.

Comptes rendus des conseils Saint-Alban

(Suite de la page 20.)

qu'il est difficile de surveiller régulièrement des compteurs placés dans les chambres de vanne, la délibération précisait : « En cas de fuite sur le domaine privé, la commune prendra en charge la moitié de l'excédent de consommation constatée entre l'année N et l'année N-1 jusqu'à concurrence de 100 m³. » Cependant, l'alinéa III bis de l'article L2224-12-4 du Code des collectivités territoriales indique : « Dès que le service d'eau potable constate une augmentation anormale du volume d'eau consommé par l'occupant d'un local d'habitation susceptible d'être causée par la fuite d'une canalisation, il en informe sans délai l'abonné. Une augmentation du volume d'eau consommé est anormale si le volume d'eau consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume d'eau moyen consommé par l'abonné ou par un ou plusieurs abonnés ayant occupé le local d'habitation pendant une période équivalente au cours des trois années précédentes ou, à défaut, le volume moyen consommé dans la zone géographique de l'abonné dans des locaux d'habitation de taille et de caractéristiques comparables. L'abonné n'est pas tenu au

paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne s'il présente au service d'eau potable, dans le délai d'un mois à compter de l'information prévue au premier alinéa du présent III bis, une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant qu'il a fait procéder à la réparation d'une fuite sur ses canalisations. »

Deux cas de fuite anormale d'eau ont été détectés chez des usagers mais le signalement n'a pas pu être fait en temps utile. Aussi, le conseil municipal accepte de ramener le volume d'eau consommé par ces deux usagers au double de la consommation moyenne des trois années précédentes.

8 – Divers.

- Suite à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie, l'Association des maires de France (AMF) tient à relayer l'ouverture du Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (Faceco), fonds de concours du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, qui permet aux collectivités territoriales françaises d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires. En com-

plément de l'aide internationale, qui relève de la compétence de l'État, l'AMF invite les communes et intercommunalités qui le souhaitent à apporter une contribution à ces opérations et à participer à l'élan national de solidarité. Le conseil municipal décide (9 voix pour et 1 contre) un versement de 200 euros au Faceco pour la Turquie et la Syrie.

- Le conseil municipal est informé du rejet d'un recours gracieux contre un permis de construire (réhabilitation d'une grange). Après analyse du service instructeur, le permis accordé ne contrevient pas aux règles de l'urbanisme sur le point du stationnement, et le recours sur le droit de vue relève du tribunal civil si aucune solution amiable ne peut être trouvée.

* Jacqueline Dupenloup donne le bilan de la bibliothèque des Villards : 331 passages, 694 livres empruntés par les adultes et 625 par les enfants, 17 livres adultes et 13 livres enfants achetés avec les subventions des deux communes.

- Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption dans la vente Lyard – Jalbeaud (parcelle située section N numéro 1519, au Frêne).

DIVAGATION DES CHIENS

• Alertée sur le problème des déjections canines devant les bâtiments publics de Saint-Alban, Jacqueline Dupenloup a pris (2 février 2023) un arrêté municipal interdisant la divagation des chiens soit « (...) tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci (...), ou est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse. » La capture des

chiens errants ou en état de divagation pourra être assurée par la municipalité. « Les animaux seront conduits à la fourrière animale de Saint-Jean-de-Maurienne ou au refuge pour animaux de l'Amoudon. Le propriétaire devra s'acquitter des frais de prise en charge et de garde. » Un arrêté semblable est en vigueur à Saint-Colomban depuis le 24 juillet 2018. Il précise que « les chiens ne peuvent circuler que tenus en laisse [qui] devra être reliée physiquement à la personne qui en a la charge et assez courte pour éviter tout risque d'accident. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux chiens de protection ou de garde des troupeaux et aux chiens de chasse pendant la chasse. Les infractions au présent arrêté seront constatées et relevées en vue de poursuites conformément aux lois en vigueur ».

INCIVILITÉS

• Les agents du Sirtomm (Syndicat intercommunal de ramassage et traitement des ordures ménagères de Maurienne) n'ont pu effectuer début février le vidage du conteneur semi-enterré d'ordures ménagères du Chef-Lieu de Saint-Alban : présence de gravats et de plâtre rendant le tri manuel obligatoire et le prélèvement avec le camion-grue impossible. Ce qui a fait réagir Jacqueline Dupenloup : « À l'heure où la question du tri des déchets se pose avec acuité, ce genre

d'incivilité est à l'évidence déplorable. Le vidage manuel va représenter un coût supplémentaire pour la commune. Si l'auteur du dépôt est identifié, la facture lui sera donc répercutée. » Des incivilités sont également constatées à Saint-Colomban (dépôts en dehors des bacs, dépôts inappropriés aux bacs, etc.). Rappel : la déchetterie intercommunale des Villards est ouverte les lundi et mercredi de 13 h 30 à 16 heures et le samedi de 14 heures à 17 heures.

RÉHABILITATION DU CAFÉ DU MERLET

Une salle communale,

et deux logements à l'étage

Depuis le rachat de l'ancien café du Merlet par la commune, plusieurs projets de réhabilitation ont été étudiés :

- le projet de l'architecte Giffon (2007) comprenait un équipement collectif (grande salle polyvalente et « maison de la Montagne » avec le CAF) non retenu par le conseil municipal de l'époque ;

- déconseillant la transformation du café en une halle couverte pour le stationnement, non adaptée à la structure de l'édifice, le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Savoie a proposé (2020) d'aménager le bâtiment en une salle publique au rez-de-chaussée, une salle associative sous les voûtes, et des logements et/ou des espaces de coworking à l'étage ;

- une conseillère municipale de Saint-Alban a avancé (2022) l'idée d'une délocalisation de l'Auberge du Triandou dans le bâtiment du café du Merlet en utilisant les 3 niveaux existants et la réalisation d'une salle communale à la place du restaurant actuel ;

- un projet plus récent (2022) envisage une salle communale (animation) de plain-pied et en étage des logements ou/et un espace de coworking/tiers-lieu.

Il y a quelques mois, la commune de Saint-Alban a décidé de privilégier deux scénarios :

- scénario 1 : transfert l'Auberge du Triandou au café du Merlet et réalisation de la salle communale à la place du restaurant actuel ;

- scénario 2 : aménagement du rez-de-chaussée en salle communale/salle de réunion (70 m²) et de rangements (30 m²) avec possibilité d'aménager l'écurie dans un second temps (ce qui permet de phaser les travaux et donc les coûts) et de s'en servir comme lieu de stockage de manière provisoire. Ce second scénario comportait deux variantes à l'étage : logements ; logements et tiers-lieu.

Après la réunion publique d'information (31 octobre 2022) au cours de laquelle toutes les personnes qui se sont exprimées sont allées dans le même sens : il ne faut pas délocaliser l'Auberge du Triandou, le conseil municipal a décidé (3 mars) de retenir le scénario 2 (et la variante : pas de tiers-lieu à l'étage) qui comporte un escalier en façade est pour accéder aux deux appartements de l'étage sans qu'il soit nécessaire de passer par la salle du rez-de-chaussée. Jacqueline Dupenloup : « Nous voulons des appartements autonomes car, dans notre esprit, ce sera pour de l'habitat permanent et pas pour des gîtes touristiques. » Pour le stationnement il faudra « à court terme identifier des places sur le parking de l'église et à moyen terme retravailler le secteur entre la mairie et le café du Merlet ». Le 3 mars le débat a également porté sur l'alternative : faut-il créer une salle communale ou transformer tout le bâtiment en logements, pour finalement se conclure sur l'utilité d'une salle « à gestion communale qui sera utile à toute la vallée des Villards » et qui pourra être transformée si « une sous-utilisation est constatée. »

Le coût de ce projet (études et maîtrise d'œuvre comprises) est estimé à 1 million d'euros HT environ (sans prendre en compte l'aménagement des abords, les équipements et les mobiliers de la salle communale et des logements). Compte tenu des aides possibles pour ce type d'ouvrage et de l'apport des loyers, il resterait à la commune une charge comprise entre 400 et 600 000 euros.

La prochaine étape sera une conférence des financeurs.



■ Le café du Merlet (fin des années 1910).

COLL. B. DARVES-BORNIZ

SAINT-COLOMBAN

Séance du
13 janvier 2023

Absentes : Valérie Favre-Teylaz, Élodie Maréchal, Dominique Metz (en visioconférence).

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 novembre 2022 est approuvé après que Marie-Thérèse Le-dain ait demandé des précisions sur la période de stage imposée à un agent de la fonction publique territoriale avant qu'il ne devienne titulaire : c'est une période d'essai de un an, qui peut être prolongée si l'agent n'a pas donné satisfaction. Si l'autorité territoriale est satisfaite l'agent est titularisé.

1 – Finances

• Le 6 octobre dernier la direction départementale des finances publiques (DDFiP) a réuni des représentants de la 4C, des deux communes des Villards et de Sainte-Marie-de-Cuines pour les informer que le district de la vallée des Villards et la CCVG (devenue la 4C au 1^{er} avril 2014) avaient réalisé entre 1992 et 2002 aux Villards des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement qui n'ont pas été amortis. La DDFiP a demandé qu'ils le soient pour un montant de 1 950 123,19 € (en investissement) répartis entre les deux communes des Villards. Après recherche dans les archives de la CCVG, 779 862,05 € sont à sortir de l'actif de la 4C à destination de Saint-Alban et 555 134,67 € à destination de Saint-Colomban. La somme résiduelle (615 126,47 €) restera dans l'actif de la 4C et ne sera pas amortie par les communes des Villards. Considérant que ces opérations seront neutres budgétairement et qu'elles n'auront aucun impact sur les capacités d'investissement et d'emprunt de la commune, le conseil municipal autorise le comptable public à effectuer cette régularisation.

• En attendant que le budget primitif 2023 soit adopté, le conseil municipal, conformément au Code général des collectivités territoriales, autorise le maire à mettre en recouvrement les re-

cettes et à engager, les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il pourra également, sur autorisation du conseil municipal, engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits liés au remboursement de la dette.

2 – Salle Janolin

La société À la Croisée des chemins a conclu avec des groupes venant avec leur personnel de cuisine des contrats de location pour le bâtiment de l'ancienne cure qui incluent la mise à disposition des cuisines de ce bâtiment. Cette société, qui ne peut donc plus assurer un service de restauration pour les clients de ses propres gîtes, demande à pouvoir bénéficier pleinement de la salle Janolin (Martinan) du 1^{er} février au 31 mars 2023, une salle qu'elle peut déjà occuper (mais de manière occasionnelle et sous réserve qu'elle soit disponible) selon les termes de la convention d'occupation des gîtes communaux qui lie cette société à la commune. Dans la discussion Pierre-Yves Bonnivard propose que cette mise à disposition se fasse gratuitement car il s'agit des clients d'une société dans le cadre d'un contrat déjà conclu et que celle-ci n'a pas bénéficié d'avantage de minoration de loyer lors de la pandémie de Covid. Stéphanie Lafauzy souligne que les clients extérieurs ne pourront plus bénéficier du même service de restauration qu'auparavant. Finalement le conseil municipal accepte de mettre cette salle gratuitement à disposition de la société À la Croisée des chemins.

3 – Gîtes communaux

• Actuellement deux régies de recettes communales sont ouvertes, l'une pour la perception des frais de cantine et de la taxe de séjour, l'autre pour l'encaissement des loyers des gîtes communaux. Cette dernière est actuellement rattachée au budget des gîtes qui est désormais consacré à la gestion des bâtiments confiés en DSP, la gestion des autres gîtes communaux étant revenue dans le budget principal de la commune. Le conseil municipal décide donc de rattacher au

budget principal la régie communale pour l'encaissement des loyers des gîtes communaux.

• Tarifs été 2023. Considérant, d'une part, que les tarifs ont été augmentés notamment au moment de la pandémie pour, entre autres, prendre en compte l'obligation d'effectuer un ménage spécifique, et, d'autre part, qu'en période estivale on constate un faible taux de location et que c'est durant cette période que les « gros » hébergeurs locaux choisissent de faire des offres très intéressantes, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de location.

4 – Gîtes communaux à Lachenal

Pierre-Yves Bonnivard indique que la charge de travail de la commune et de la société À la Croisée des chemins n'a pas permis d'étudier avec suffisamment d'attention la possibilité de reconduction de la convention d'occupation des gîtes de Lachenal qui arrivait à échéance le 30 novembre 2022. Le conseil municipal accepte donc de reconduire le contrat actuel jusqu'au 30 novembre 2023.

5 – Employé territorial

Ces dernières années, deux employés des services techniques ont déposé des demandes de mise en disponibilité pour convenance personnelle. Pour que ces services continuent à fonctionner, plusieurs contrats à durée déterminée ont été proposés à Benoît Émieux. Le maire propose de créer un poste d'adjoint technique, premier grade d'entrée, afin de fixer la situation et stagiairiser Benoît Émieux pour une année. Les postes qui existent au tableau des emplois communaux, bien que non pourvus, ne permettent pas d'y stagiairiser un agent, le grade étant plus élevé.

Pour mettre à jour le tableau des emplois le comité technique paritaire (CTP) du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Savoie a été saisi le 6 décembre 2022. Pour des raisons internes au centre de gestion, aujourd'hui le CTP est devenu le comité social technique (CST), le dossier de la commune ne sera examiné par le CST que le 26 janvier 2023. Cependant et sous réserve de l'avis conforme du CST le 26 janvier 2023, le conseil municipal décide la

création d'un poste d'adjoint technique territorial au 1^{er} février 2023. La révision du tableau des emplois sera discuter ultérieurement.

6 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- informé que le gouvernement a retenu la Maurienne pour créer une zone d'extraction de gypse dans le but d'en exporter une partie en Italie, approuve la motion proposée contre l'instauration de cette carrière en Maurienne ;

- décide (Cédric Émieux indirectement concerné quittant la salle et ne prenant pas part au vote) de ne pas faire jouer son droit de préemption sur une transaction à Lachenal (maison sur la parcelle F 550 de 310 m², 169 000 euros) entre les successeurs de Gaston Émieux (vendeurs) et la Société civile immobilière Valtho'immo représentée par Caroline Verdun ;

- approuve la convention socle (2022-2027) proposée par le conseil Savoie – Mont-Blanc ayant pour but l'accès aux services de la direction de la lecture publique. Pierre-Yves Bonnivard précise que ce document n'a aucune incidence financière et que la commune alloue au minimum 300 euros par an à la bibliothèque municipale afin qu'elle ne soit pas reclassée en coin lecture.

En fin de séance, Martine Paret-Dauphin demande qui réclame la taxe de séjour (réponse : l'OT qui la collecte auprès des hébergeurs) et si tous les hébergeurs la versent (réponse : ce versement est basé sur un système déclaratif et il n'y a actuellement pas de contrôle communal). Sur ce point elle donne l'exemple de La Tousuire qui a embauché un agent

dédié à cette collecte il y a quelques années qui a pu récolter des dizaines de milliers d'euros. À Valloire, un panneau indique que l'exposition des sculptures de glace et de paille est financée par la taxe de séjour. Elle souhaite savoir si l'utilisation de ce produit est liée au tourisme (réponse : la somme est réintégrée au budget communal). Elle demande qui paiera l'énergie (chauffage, électricité) dans le cadre de la mise à disposition de la salle Janolin à la société À la Croisée des Chemins (réponse : la société qui paie déjà l'énergie liée à l'utilisation de ce local).

Elle demande où en est le projet de bornes électriques de recharge de vélos et voitures et donne l'exemple d'une expérience vécue récemment pendant laquelle, malgré un déplacement relativement court, elle a craint de tomber en panne. Stéphanie Lafauzy souligne les coûts d'installation et d'entretien engendrés par un tel équipement et Christian Frasson-Botton indique qu'il y a effectivement peu de bornes en Maurienne et que la municipalité n'est pas opposée à cet équipement qui correspond à son engagement dans la sobriété énergétique.

De son côté, Brigitte Maurino demande si les particuliers seront reçus à la salle Janolin comme ils le sont au restaurant *Les Myrtilles*, ou si ce sera réservé aux clients de À la Croisée des chemins (réponse : il s'agit essentiellement de la clientèle des gîtes mais le contrat adopté n'est pas restrictif). Tous deux conviennent de souligner l'amélioration apportée à l'offre de restauration à Saint-Colomban.

■ BRÈVES

► SERVICES TECHNIQUES. Le 4x4 pick-up (Izuzu de couleur grise, 2006) utilisé par les services techniques de la commune de Saint-Colomban « est à changer car il ne passerait plus le contrôle technique » fixé pour ce printemps. Les élus seraient sur le point d'acquérir un pick-up d'occasion de même type (Toyota, 50 000 km) pour quelque 30 000 euros.

► RECENSEMENT. Le 21 janvier 2022, Pierre-Yves Bonnivard avait indiqué au conseil municipal, après que l'Insee ait publié la population légale de la commune (132 habitants), « qu'un calcul pratique amènerait à 180 habitants ». Semblant ainsi remettre en cause les données de l'Insee (enquêtes sur le terrain et/ou calculs par interpolation ou extrapolation) qui montrent que la commune perd régulièrement des habitants depuis 2014 (- 30 %). Un recensement de la population de Saint-Colomban effectué du 19 janvier au 18 février 2023 vient malheureusement confirmé ce fait avec un nombre d'habitants – provisoire et non officiel – de 142 qui indique cependant un rebond de 5 % par rapport à la dernière enquête sur le terrain (2017) (*lire Le Petit Villarin numéro 199, mars 2022*).

ARVAN DÉPANNAGES

Travaux Publics - Maçonnerie
Location Matériel TP
Dépannages - Remorquages

06 13 12 42 57

yves.bellot-mauroz@orange.fr
Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

JD TRAVAUX CHARPENTE

JULIEN DONDA

CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Le Martisan

73130

SAINT COLOMBAN DES VILLARDS

Tél : 06.78.39.64.29

julien.donda@wanadoo.fr



Commandez sur simple appel à partir de 17h30

www.larecreapiz.com

MARDI : St-Julien-Montdenier

MERCREDI : Hermillon

JEUDI : Sainte-Marie-de-Cuines

VENDREDI : Epierre

SAMEDI : Saint-Avre

DIM. : St-Rémy-de-Maurienne

SAVOIE ENCHÈRES

Maitre Jacques LAFAUZY

Commissaire Priseur Habilité

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations

Inventaires - Objets d'Art - Mobilier

Tableaux - Art Alpin - Bijoux

Salle des Ventes, 688 Avenue des Foliaz à 73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

www.savoir-encheres.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pierre-Yves Bonnivard : « On constate trop d'infractions aux règles de l'urbanisme »

Abordant dans son discours prononcé lors de la cérémonie des vœux municipaux (28 janvier dernier), la question du plan local d'urbanisme, Pierre-Yves Bonnivard a lancé un avertissement : « *En 2023 on va être plus ferme car nous avons constaté des dérives, comme des constructions qui sont réalisées qui peuvent porter atteinte aux voisinages avec des différends qui parfois peuvent aller en justice. Dans certains cas, la commune est même directement attaquée sur la base des décisions qui sont prises. Que chacun défende ses droits, ça peut se comprendre. Mais on sera plus ferme et s'il faut que le maire dresse un procès-verbal d'infraction aux règles de l'urbanisme, on le fera. Nos fonctions nous y obligent. C'est dans l'intérêt général. C'est important de le dire car il y a des dérives et des actions en justice qui sont en cours. Elles ont un coût pour la collectivité.* »

Puis, se faisant plus pédagogue, le maire a précisé : « *Pour une construction de moins de 5 m² d'emprise au sol, il n'y a pas de demande à faire puisque c'est considéré comme un abri de jardin, mais on conseille d'en faire une par transparence vis-à-vis du voisinage. Pour une construction de 5 m² à moins de 20 m², il faut effectuer une déclaration préalable de travaux pour instruction. Pour une construction de 20 m² ou plus, il faut déposer un permis de construire par l'intermédiaire d'un architecte. Le secrétariat de mairie peut accompagner dans ces démarches. Pour des constructions qui se rajoutent les unes aux autres au fil du temps, c'est la superficie totale qui compte : par exemple, 5 m² plus 5 m², c'est 10 m² qui relèvent d'un accord après dépôt d'une déclaration préalable. Enfin une chambre de bois comme toute construction couverte, un container maritime par exemple, est assimilable à une construction.* »

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Un analyse sur la mairie et l'OT

Engagée dans une recherche d'économie sur l'énergie (chauffage et éclairage), la commune de Saint-Colomban a sollicité l'Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables (Asder) pour un audit des bâtiments qui abritent la mairie et l'office du tourisme (OT). D'autant que dans le cadre de la loi Élan (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, 2018), suite au Grenelle II, le décret Tertiaire oblige « *les occupants de bâtiments avec plus de 1 000 m² utilisés pour des activités tertiaires à réduire leur consommation énergétique d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 avec possibilité de réduction en valeur absolue également.* »

Le bâtiment de l'OT fait 580 m². Le bâtiment de la mairie développe 482 m² sur 4 niveaux : le club enfants et la salle des Galapias en rez-de-jardin (145 m²), la mairie (86 m²) et l'agence postale (41 m²) au rez-de-chaussée, 4 gîtes au R+1 et R+2 (210 m²). « *Le bâtiment est occupé de manière intermittente, avec une occupation continue des gîtes en périodes hivernales et estivales, une occupation de la mairie toute l'année, et une occupation partielle des salles au R+1, occupées surtout l'été (club enfants), mais chauffées toute l'année.* »

L'étude de l'Asder a analysé l'isolation (planchers, murs extérieurs, toiture) notant « *la présence de fuites en toiture* » au niveau

de la cheminée et des rejets de ventilation, et les menuiseries (relevant des doubles vitrages peu performants et des défauts d'étanchéité à l'air). Pour conclure que ce bâtiment était « *très déperditif* ».

Pour le chauffage du bâtiment la consommation est de 110 000 kWh/an en fioul et de 10 600 kWh/an en électricité, soit une consommation totale de 250 kWhef/m²/an (« ef » pour énergie finale tient compte de l'énergie nécessaire à la production et au transport de l'électricité). Qu'il faudrait donc réduire de 40 % à l'horizon 2030 pour l'établir à 150 kWh/m²/an...

En attendant une telle réduction l'Asder indique que la programmation du chauffage est à améliorer en modifiant des températures de consigne (fixées largement au-dessus de 19°C), et en mettant en place des réduits de nuit et d'inoccupation (week-ends par exemple) adaptés à chaque espace.

En conclusion l'Asder recommande une rénovation « *pour atteindre une sobriété énergétique en réduisant le volume chauffé, en améliorant les isolations (toiture, murs), et en remplaçant des menuiseries, etc.* » ce qui coûterait « *entre 600 et 800 euros HT par m² de surface de plancher soit, pour le bâtiment de la mairie, un montant compris entre 300 000 et 400 000 euros HT qui pourrait être très subventionné.* ». Il serait également souhaitable de mutualiser le chauffage entre la mairie et l'OT.

Une OAP lancée à La Sausse

Fin mars la commune de Saint-Colomban a attribué la maîtrise d'ouvrage d'une étude d'urbanisme en vue de l'élaboration d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur un secteur de La Sausse qui est inscrit comme une zone d'aménagement d'ensemble dans le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune.

Une OAP est un document d'urbanisme exigible pour construire à l'extérieur des hameaux, soit pour « *artificialiser* » une nouvelle surface en dehors des enveloppes urbaines existantes (dont le périmètre passe au plus près des habitations), et ainsi respecter la loi ZAN (zéro artificialisation nette).

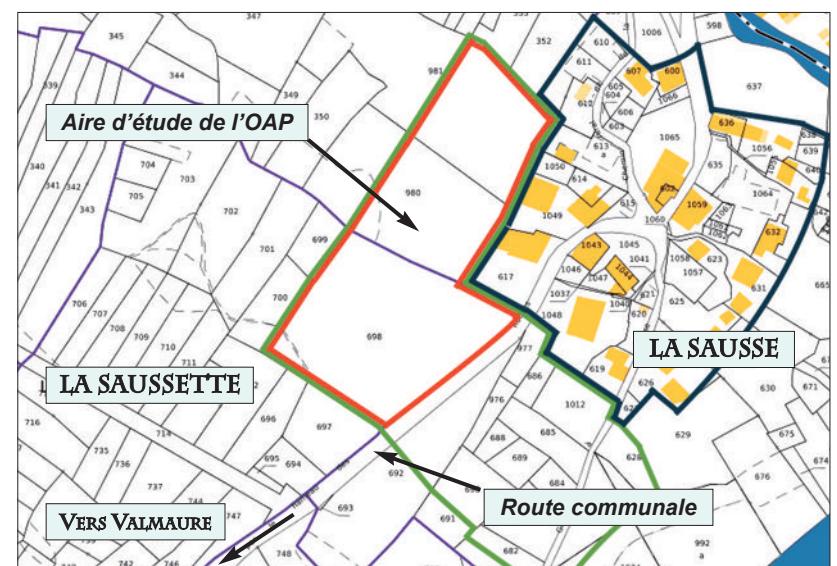
Ce document doit traiter des voiries, des réseaux, de la qualité paysagère, voire de l'architecture. Une OAP rend donc obligatoire ce qui était conseillé pour les zones AU qui ne s'urbanisent que dans le cas d'un projet d'ensemble.

Le périmètre d'étude (voir la carte ci-dessous), classé en zone AUb au PLU approuvé le 14 janvier 2005, s'étend sur environ 6 000 m² (privés).

Selon la municipalité « *ce site présente de nombreux enjeux : zone constructible, exposition, terrain à faible pente...* » et « *nécessite qu'une réflexion approfondie soit menée permettant d'aboutir à un projet d'aménagement de qualité [favorisant] le logement permanent [et] comprenant si possible une part de logement social ou de primo-accession à la propriété* ». La réalisation de logements répondra aux densités du SCoT (32 logements par hectare autorisés pour Saint-Colomban) soit environ 13 logements.

L'objectif de l'étude est de définir précisément les conditions techniques, opérationnelles et financières qui garantiront la bonne intégration de ce nouveau secteur d'urbanisation, dans le respect de l'identité des lieux.

Cette étude qui débutera en avril devrait durer de 4 à 9 mois. Retenue par les services de l'État dans le cadre d'une opération visant à améliorer et conforter la qualité des OAP dans les plans locaux d'urbanisme, elle serait subventionnée à hauteur de 9 900 euros (coût de l'étude : 30 000 euros HT).



■ Périmètre vert : zone classée UAb au PLU ; périmètre noir : zone classée Ua au PLU ; périmètre rouge : zone de l'OAP. (AUb : zone destinée à recevoir une urbanisation s'inspirant du centre ancien qu'elle jouxte ; Ua : zone de constructions denses, anciennes et récentes, correspondant aux hameaux anciens.)

■ RETENUE DE LACHAL

Durant huit semaines réparties sur les mois d'août à octobre, la société Shéma, gestionnaire de l'aménagement hydroélectrique de Saint-Alban-des-Villards (retenue de Lachal), va entreprendre des travaux de réfection des protections bétonnées des deux parties de la conduite forcée qui traversent le Glandon, sous le Châtelet, juste en amont du confluent entre le Glandon et le torrent des Roches. Suite aux laves torrentielles récurrentes, notamment lors de crues, qui engrangent la retenue mais aussi le lit aval de la retenue, le transport solide des matériaux a érodé au gré du temps ces protections et sans intervention, la conduite présenterait un risque de rupture. Ces travaux consistent à renforcer et recréer une carapace bétonnée au-dessus de la conduite.

ALP-SOL

Société Jean-Claude Martin-Cocher

Revêtements de Sol

5, rue des Alouettes
74000 Annecy Tel. 04 50 57 12 05

Les Gîtes Adélaïde

ST COLOMBAN-VILLARD MARTINAN

Meublés label 3 étoiles de 3 à 8 personnes.
Grand jardin - Vue superbe sur la vallée
Chèques vacances - Connexion wi fi internet
Tél. 06 12 32 09 15

Intermarché

Ste Marie de Cuines

à 10 km de la vallée des Villards

Intermarché vous accueille en non-stop du lundi au samedi de 8 h30 à 19 h30 et le dimanche matin de 9 h à 12 h.
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

Epicerie et Compagnie

Epicerie - dépôt de pain - produit régional - grignoteries

Wifi gratuite - livres et magazines à disposition - salon de thé

Le Comberousse - St Colomban

Tél. : +33 (0)6 01 77 74 58
Web : <http://epicerieetcie.fr>
Mail : mail@epicerieetcie.fr

CÉRÉMONIES DES VŒUX MUNICIPAUX

La cérémonie des vœux aux habitants est l'occasion pour les élus de dresser un bilan d'étape de l'action municipale et de présenter succinctement les projets en voie de réalisation ou à l'étude. Un rendez-vous « imposé » durant lequel on n'apprend pas grand chose de nouveau (sauf si l'opposition s'y manifeste, c'est rare mais cela arrive parfois comme à Saint-Colomban en 2016...) Surtout si,

comme à Saint-Alban cette année, cette cérémonie se déroule 3 mois seulement après une réunion publique d'information qui a permis, le 31 octobre dernier, de faire le tour des dossiers en cours.

À Saint-Colomban, l'attente était différente car, compte tenu de la liste des personnalités annoncées, une rumeur s'était répandue indiquant que forcément le maire allait annoncer du « lourd ». Et

ça ne pouvait être que sur le réaménagement du domaine skiable, un gros dossier ouvert en 2019 et qui semble piétiner pour certains.

Ces cérémonies étaient les premières depuis 2020 et la parenthèse Covid. Elles ont rassemblé une cinquantaine de personnes à Saint-Alban et quelque 70 à Saint-Colomban dans une ambiance « conviviale et chaleureuse ».

Des ambiances différentes

Ce matin-là, peu avant 11 heures du matin, *Le Triandou* est un havre de chaleur pour celui ou celle qui s'est aventuré(e) dehors par moins 6 degrés malgré un soleil radieux. Nombreux sont ceux qui ont devancé l'heure annoncée pour les vœux de Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban-des-Villard, à ses administrés. Marc Vuillermoz, débonnaire, accueille les arrivants derrière son comptoir. La salle du *Triandou* se remplit. Les amis se retrouvent, se congratulent puis font silence pour écouter Jacqueline Dupenloup, le micro à la main, faire le bilan de l'année écoulée, suivi par le bilan financier présenté par Nicole Roche.

Silence attentif de tous les présents qui les entourent et qui prennent conscience des complexités de la gestion de la commune de Saint-Alban, surtout quand on lui demande de revenir plus de 20 ans en arrière pour assainir d'anciens bilans financiers. Ce sera abondamment commenté par les groupes qui se retrouveront un peu plus tard le verre à la main.

Parmi le public, des représentants des communes limitrophes et des associations invités par la maire se mêlent aux résidents de Saint-Alban (*). Cette mixité a grandement contribué à l'effervescence de la salle quand, à l'issue des vœux qu'elle adresse à l'assistance, Jacqueline Dupenloup presse son monde – une bonne cinquantaine de personnes autour d'elle – de lever son verre à la nouvelle année et de se servir à l'abondant buffet préparé par Marc Vuillermoz. Invitation accueillie avec empressement.

Chaleur, amitié, convivialité sont les marqueurs de cette cérémonie.

Le soir, à 18 heures, ambiance dif-

férente à la salle des fêtes pour les vœux du maire de Saint-Colomban-des-Villard. Un écran devant un parterre de chaises annonce qu'on va aborder avec pédagogie les sujets sérieux. Chacun, sagement, s'installe face à l'écran. Défilent les grands titres des différents thèmes qui seront abordés et qui ont occupé les douze mois de l'année 2022. Suit un exposé par Pierre-Yves Bonnivard des enjeux à venir. L'heure est grave. Chacun sent bien que l'avenir de la station est suspendu dans les mois à venir à l'obtention de subventions qui permettraient de concrétiser le projet majeur d'un téléporté permettant de relier Saint-Colomban aux autres stations des Sybelles. L'exposé a été circonspect et développé longuement et se terminera par des vœux, selon la formule, de bonne et heureuse année.

Au premier rang de l'assistance d'éminents responsables à différents niveaux – dont un sénateur – présentent aussi leurs vœux et assurent le maire de leur solidarité (**).

Le public va s'égailler après ces interventions le long des buffets impeccables disposés et recouverts de toasts, de canapés et de mini-quiches préparés avec art par *Les Tontons Snackeurs* du plan d'eau. Suivront un ensemble impressionnant de succulentes mignardises et gâteaux divers formant une esthétique palette de couleurs, œuvre du restaurant *Les Myrtilles*.

Des groupes se forment, Pierre-Yves Bonnivard va à la rencontre des uns et des autres. On essaie de n'être pas trop grave mais on a bien compris que la gestion de la commune est lourde et périlleuse et que les vœux pour une bonne année 2023 ont intérêt à se concrétiser...

Danièle Nicol

bet, maire de La Tour-en-Maurienne et président du SPM, Jean-Louis Cohendet, conseiller municipal de Saint-François-Longchamp, Philippe Bost, conseiller municipal de La Chambre, Pierre-Bernard Clément, conseiller municipal de Saint-Étienne-de-Cuines, le commandant Adonet, compagnie de gendarmerie de La Chambre, Jacqueline Dupenloup, des élus de Saint-Colomban et de Saint-Alban, et Laurent Deléglise et Gilles Buisson respectivement DG et président du CA de la Soremet. Également invités mais absents, excusés : Kevin Poveda, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, Alexandre Maulin, Philippe Girard, maire de Sainte-Marie-de-Cuines qui présentait ses vœux à la même heure, et Émilie Bonnivard, députée de Savoie...

► SAINT-ALBAN

« S'efforcer de maintenir la vie dans la commune »

En préambule de son discours Jacqueline Dupenloup a évoqué « ceux que la maladie a frappés et qui nous ont quittés, depuis notre dernière cérémonie de 2020. Une grosse pensée pour ceux que la maladie frappe, ceux dont elle complique et obscurcit la vie. Et il est bien naturel que mes vœux de santé partent tout particulièrement vers un petit Marius de 5 ans, qui avance courageusement vers une guérison que nous souhaitons, ardemment, rapide et complète. »

Dans son intervention, Jacqueline Dupenloup a souligné la cohérence et la « logique » des travaux entrepris ces dernières années qu'elle a résumées ainsi : « s'efforcer de maintenir la vie à Saint-Alban, de favoriser un développement maîtrisé et équilibré, de répondre aux besoins des habitants comme des visiteurs de passage, sans dénaturer notre commune ». Une gageure selon elle « dans un monde où il est plus facile sous bien des aspects d'être une grande métropole plutôt qu'une petite commune de montagne ».

Plus précisément, « en 2021 comme en 2022, nous avons travaillé sur notre voirie communale, avec la réfection de plus de la moitié de la route du Planchamp, celle de la mairie au Frêne, le chemin de l'Oratoire au sommet du Premier-Villard. Nous avons fait ce qui était possible pour améliorer les derniers mètres d'accès après le parking du Mollard, et le parking du Bessay a été enrobé. (...) Nous avons, après la réhabilitation de notre mairie en 2018 et 2019, réalisé (...) un parking à l'entrée nord du Chef-Lieu, et amélioré, en profitant au passage, l'accès à notre chaufferie bois qui était un peu compliqué pour la livraison des copeaux. Le stationnement sur le parking existant a été restructuré. De la même façon, l'entrée

au Chef-Lieu a été sécurisée par la réfection de notre clocher, qui lâchait sur la voie communale ardoises, neige et cripi ..»

Pour le café du Merlet les avis exprimés lors de la réunion publique de la Toussaint plaident pour un maintien de l'équilibre actuel du Chef-Lieu, Jacqueline Dupenloup a indiqué que la discussion allait reprendre en février (lire page 21), ajoutant : « Puisqu'il s'agit d'une cérémonie de vœux, je formule celui que nous puissions mener à bien ce projet en 2024 et 2025, mais nous aurons aussi à assumer une dépense importante, les murs de notre cimetière achevés en 2014 nous lâchant prématurément ! »

Puis, décryptant la carte de vœux (numérique) à la population qui « était porteuse de quelques messages subliminaux » Jacqueline Dupenloup a présenté sa commune.

« À Saint-Alban on trouve du ski de randonnée dans la combe supérieure du Merlet, qui est aussi pour sa partie communale mise en convention pluriannuelle avec notre élevage (...). Des activités de pleine nature hiver et été, un atout pour l'attractivité de notre commune, qui doit, là aussi, en maîtriser le développement, en faisant cohabiter les usages et les pratiques. Le Sivav et Espace Belledonne nous aident en ce sens, et j'émets le vœu que ces deux structures puissent poursuivre leurs actions, particulièrement sur ce thème.

« Notre eau potable ne vient pas de la combe du Merlet, mais de la source des Roches. Les deux maires villarins ont fortement rappelé dernièrement qu'ils souhaitaient que les communes puissent garder si elles le veulent la compétence eau et assainissement, sans transfert à la communauté de communes, pour pouvoir maîtriser le prix demandé aux usagers et des interventions de proximité.

« La combe du Merlet, c'est aussi la force hydraulique qui fera tourner la microcentrale éponyme, dans laquelle la commune a souhaité s'impliquer non seulement pour en tirer un revenu financier mais aussi pour participer à une production d'énergie renouvelable en étant vigi-



(Lire la suite page 25.)

Cérémonies des vœux municipaux Saint-Alban

(Suite de la page 24.)

lante sur les conditions de sa production. L'été 2023 sera inévitablement dérangeant en terme de travaux pour cette microcentrale, nous devons donc veiller à ce qu'il le soit le moins possible et à une remise en état correcte après travaux. »

La commune fournit « des efforts (...) pour la régénération de la forêt communale. Plantations d'épicéas, de mélèzes et de feuillus, grattage du sol sur certains secteurs pour permettre aux graines de se développer et de donner de jeunes arbres. Les résultats de toutes ces opérations, menées dans la forêt historiquement gérée comme dans les hectares soigneusement choisis passés en nouvelle gestion forestière, sont satisfaisants. »

L'aspect patrimonial est bien présent « avec la réhabilitation de notre clocher, avec l'escalier réalisé par Simon Cartier-Lange qui permet d'accéder en sécurité aux cloches et à la magnifique horloge ancestrale. Et en matière de patrimoine, historique et architectural, qui est aussi un fort atout communal, 130 exemplaires de la monographie sur les hameaux de l'Envers de Saint-Alban écrite par Yannis Nacef ont été distribués aux habitants de la commune et plus d'une centaine vendus. Il nous en reste une vingtaine. »

Dans ce domaine Jacqueline Dupenloup a annoncé qu'après le sentier des hameaux abandonnés et le musée à ciel ouvert, l'été 2023 verrait l'inauguration du sentier des remues, le 29 juillet. Une journée à réservier « d'autant que ce jour-là, si tout va bien, nous espérons pouvoir présenter une animation particulière dans le cadre du projet « Chemin de velours » porté par le SPM, projet qui pourra proposer à ceux d'entre vous qui le

souhaitent de venir lire, parler ou chanter ! Nous en saurons plus sous peu, le projet est en construction avec la chorale La Villarine et la compagnie de théâtre l'Esprit du mardi ».

Jacqueline Dupenloup a également rappelé brièvement (« mais je serai à votre disposition pour échanger pendant l'apéritif que nous a préparé Marc Vuillermoz ») la poursuite des efforts pour la mise en sécurité du hameau du Premier-Villard, le diagnostic éclairage public qui montre surtout que les lampes ne sont pas de qualité satisfaisante, l'association foncière pastorale qui est une association importante pour la commune...

Mais une petite commune n'étant pas un petit réduit isolé de l'actualité, Jacqueline Dupenloup a lu un extrait du communiqué de presse de l'Association des maires de France (AFM) sur la réforme des retraites : « Avec plus de 75 % d'agents de catégorie C, la forte pénibilité de certains métiers territoriaux a de lourdes conséquences en terme d'espérance de vie, de sinistralité et d'inaptitude. L'AMF appelle donc le gouvernement à être plus ambitieux dans la prise en compte de la pénibilité au sein de la fonction publique territoriale, laquelle ne peut s'appréhender exclusivement sous l'angle des catégories actives. Ainsi, l'extension à la fonction publique du compte professionnel de prévention est une attente forte. De même, l'accompagnement financier de la pénibilité proposé pour le secteur privé et la fonction publique hospitalière doit trouver son équivalent pour la fonction publique territoriale. »

Elle a ensuite cédé la parole à Nicole Roche, adjointe au maire chargée des finances (*lire ci-dessous*).

« Pour informer et/ou rassurer... »

Pour « informer et/ou rassurer », Nicole Roche, adjointe au maire déléguée aux finances, a donné les balances des comptes administratifs de l'exercice 2022 qui font ressortir, respectivement pour les sections de fonctionnement et d'investissement, un excédent de 461 646,51 € et un déficit de 52 148,28 € pour le budget principal, un excédent de 5 443,53 € et un déficit de 799,20 € pour le budget du commerce, un déficit de 7 493,37 € et un excédent de 24 754,85 € pour le budget de la chaufferie au bois. Le bilan du CCAS est lui excédentaire de 1 500,99 €.

En 2022 la commune a investi 890 000 euros : dans la restauration du clocher (sur deux exercices, pour 300 000 euros), la création du parking nord et l'amélioration de l'accès de la chaufferie (90 000 euros), la moitié de la route du Planchamp (120 000 euros), etc. Les recettes proviennent des excédents de fonctionnement (470 000 euros) et des subventions (100 000 euros).

Les dépenses de fonctionnement ont été maintenues (466 000 euros) pour investir tout en assumant les charges générales (eau, électricité, chauffage,

entretien et maintenance des locaux communaux et des réseaux, des gîtes, déneigement, charges de personnel, subventions pour le commerce, la chaufferie, le CCAS...). Les recettes de fonctionnement viennent essentiellement de l'attribution de compensation (417 205 euros), de la microcentrale du Bacheux (81 120 euros), des impôts locaux et des participations de l'Etat (250 000 euros) sur lesquelles la commune reverse la redevance à l'Agence de l'eau, une participation au redressement des finances publiques (7 000 euros), et la participation communale au fonds de péréquation des ressources intercommunales (près de 40 000 euros).

Nicole Roche a conclu son intervention en indiquant que « les finances de la commune ne sont donc pas en difficulté. C'est l'essentiel, pour permettre un fonctionnement correct, assurer une évolution raisonnée et raisonnable de notre patrimoine, de notre environnement et des moyens de circulation dans nos hameaux et inter-cités. Les services à la population méritent aussi une attention particulière (eau, assainissement, chaufferie, forêts, etc.). »

► SAINT-COLOMBAN

Financement du téléporté :

« On va continuer à expliquer »

Pierre-Yves Bonnivard ne s'était plus exprimé publiquement depuis l'été 2019 (si on excepte les réunions du conseil municipal, du CA de l'OT ou celles organisées pour dresser le bilan touristique des saisons). Son intervention a duré plus d'une heure et demie, ce qui a été jugé trop long.

Dans une première partie de 50 minutes, le maire a balayé l'action municipale 2022 qui s'est focalisée sur :

- l'élargissement de l'offre de restauration avec le réaménagement du snack du plan d'eau et l'arrivée d'un nouveau gérant, l'ouverture d'un snack dans la salle du bâtiment d'accueil à La Pierre et l'autorisation donnée à la gérante de la cure d'ouvrir un restaurant (les Myrtilles). Sur ce dernier point : « Pour la saison d'hiver actuelle, la gérante a des engagements avec des colonies et des séminaires pour lesquels la cuisine de la cure est réservée. Donc pendant deux mois, février et mars, le conseil municipal a accepté que l'activité restaurant soit transférée au Martinan. » ;



J.-P. TRONEL-PÉYROZ

- la réorganisation du poste de secours du plan d'eau dont la fréquentation est en augmentation (10 600 entrées) ;

- l'environnement avec la protection de la source d'eau potable des Roches (réalisation en 2023), la diminution (moins 47 %) de la consommation électrique (moins d'éclairage public et réduction du chauffage dans les bâtiments publics), la suppression de l'antenne TV des Moulin, et une attention particulière sur le respect du PLU (*lire page 23*) ;

- la sécurité (travaux paravalanches en Fremezan et mise en place définitive de chicanes au Martinan) ;

- l'agriculture avec l'objectif (maintenant répété mais souvent différé) de contractualiser avec les exploitants l'occupation des communaux avec « naturellement des engagements à tenir d'un côté comme de l'autre » afin que le « foncier soit mieux utilisé » et que « l'enrichissement recule », la tenue du comice agricole, et une révision partielle du PLU pour faciliter la construction d'un bâtiment agricole (Adrien Maurino) ;

- la solidarité avec l'accueil de 4 familles de réfugiés ukrainiens (deux sont encore aux Villards dont une à Saint-Alban). À ce propos le maire a salué le travail de l'institutrice qui a une classe unique de 19 élèves de la petite section au CM2 avec 3 Ukrainiens...

niens et 2 Brésiliens) : « On va demander un poste supplémentaire même si on n'est pas confiant pour l'avoir. » ;

- l'amélioration de la communication avec la relance du site Internet communal, la création d'une liste de diffusion, la restauration des panneaux d'information dans les hameaux, installation d'un panneau lumineux devant la mairie et l'adhésion de la commune à l'application IntraMuros.

Mais le maire était surtout attendu sur l'état d'avancement du projet du téléporté.

Durant 30 minutes, il a d'abord rappelé les étapes qui ont conduit la municipalité à choisir (24 juin 2022) l'option d'un téléporté reliant La Pierre à la Pierre du Turc avec une gare intermédiaire à Grand Creux. Puis très rapidement le maire a posé l'équation financière : « Aujourd'hui on en est que la commune peut toujours investir 10 millions d'euros sur 20 ans sous réserve que l'exploitation du domaine skiable soit à l'équilibre. Or dans sa configuration actuelle l'exploitation du domaine skiable coûte 600 000 euros à la commune avec une participation des différentes sociétés des Sybelles à hauteur de 125 000 euros par an. Le projet, d'abord estimé à 21 millions d'euros (2020-2021), est maintenant évalué à 30 M€ car la distance est plus longue, sur l'ensemble on est sur une télécabine, et il y a l'effet de l'inflation. On a un engagement de la Soremet à hauteur de quelques modestes (sic) millions d'euros pour participer à ce projet. En gros il manque la moitié (...) »

Une franchise qui a inquiété l'assistance d'autant que le maire a ajouté que la commune avait « consulté les financeurs potentiels (département, région, État) » et qu'il « fallait dire que les retours » étaient « plutôt mitigés » (*lire page 26*). Pierre-Yves Bonnivard : « En gros aujourd'hui, en dehors de la commune et de la Soremet, on n'a pas d'engagement financier. On nous dit que le projet est intéressant mais on nous demande où économiquement on veut aller (...) et on nous demande une analyse financière et économique beaucoup plus poussée

[N.D.L.R. : que le business plan de SSDS approuvé en juin dernier] et c'est la Soremet qui va faire cette analyse financière et économique beaucoup plus précise. SSDS en avait fait une, elle va être complétée. »

Pour conclure : « On va continuer à expliquer et si on peut réaliser ce projet on le fera et si on ne peut pas le faire on vous le dira et pas dans 10 ans. » Cependant depuis cette intervention, la situation aurait quelque peu évolué notamment sur son aspect financier (*lire page 26*).

Pierre-Yves Bonnivard a conclu cette partie tourisme de son intervention par des précisions sur la situation de l'office de tourisme (*lire page 3*) après le départ de Solenn Clavel.

Avant que l'assistance ne soit invitée à profiter du buffet, Cédric Vial, Patrick Provost, Sophie Verney (dont la grand-mère est originaire de Saint-Alban), et Yves Durbet ont pris la parole pour assurer la commune et ses élus de leurs soutiens...

RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE SKIABLE

À la recherche de financements publics,

le projet villarin doit démontrer sa pertinence économique

Après l'adoption du business plan établi par Savoie stations domaines skiables (SSDS) de Saint-Colomban (juin 2022) pour démontrer la rentabilité du téléporté qu'elle projette d'implanter entre La Pierre et la Pierre du Turc, la municipalité de Saint-Colomban a lancé des consultations pour obtenir des financements publics.

Des premiers retours « mitigés »...

Dans ce but, une réunion a eu lieu à Saint-Jean-de-Maurienne (19 décembre 2022) dans le cadre du Sivav, en présence du sous-préfet et de différents représentants des services concernés de l'État, de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) et du département. Selon Pierre-Yves Bonnivard (*lire page 25*), les résultats des discussions sur la question du financement ont été « *mitigés* ». Un euphémisme pour qualifier ce qui s'apparenterait plutôt, selon d'autres sources, à un « *gros coup de massue* »...

Ce jour-là en effet, il a été indiqué au maire de Saint-Colomban que ce projet n'entrant pas dans le cadre du programme Espace valléen (il y a quelques mois, le projet World of Sybelles s'était vu opposer le même refus) et que s'il était financé par d'autres canaux ce serait « *à la marge* ».

Il serait également ressorti de ces échanges avec les représentants de l'administration que le projet villarin n'était « *pas mature* », qu'il manquait « *une réflexion plus globale sur les mobilités* », et que le business plan était « *insuffisant* ». Le 28 janvier, Pierre-Yves Bonnivard a confirmé ce dernier point en affirmant : « *On nous demande une analyse financière et économique beaucoup plus poussée et précise [N.D.L.R. : que le business plan de SSDS] et c'est la Soremet qui va faire cette étude.* » Il est apparu enfin que ce projet ne serait probablement pas subventionné tant qu'il serait présenté comme un téléporté dédié seulement à la pratique du ski.

D'où l'évolution constatée depuis dans les discours de présentation avec l'apparition de quelques éléments de langage pour le décrire désormais, selon Pierre-Yves Bonnivard, comme « *un projet [qui] n'est pas qu'un projet du domaine skiable parce que la force de Saint-Colomban c'est la partie été et qu'on est dans un projet de reconversion touristique qui touche beaucoup de communes de moyenne altitude et qui doit avoir un objectif à l'année. Donc ce projet s'intègre aussi complètement dans la partie été du projet Word of Sybelles de l'Ouillon porté par les sociétés des remontées mécaniques (...)* et il s'adapte au changement climatique. Donc aujourd'hui ce téléporté est un aménagement qui répond à l'hiver, qui répond à l'été, qui répond à une reconversion touristique. » « *Reconversion touristique* », vraiment ?

Pierre-Yves Bonnivard : « *Oui. Ça peut paraître abstrait mais c'est important quand on explique aux financeurs potentiels ce qu'on veut faire, parce que nous on sait où on va. (...) On y croit. St-Col a*

quand même des atouts car un certain retard dans notre développement permet de nous adapter beaucoup plus facilement que d'autres au contexte actuel. Et la force de Saint-Col c'est aussi un environnement préservé, une montagne préservée (...). Les communes de La Toussuire, du Corbier et de Saint-Sorlin avec beaucoup de constructions se sont adaptées à une certaine clientèle mais nous il ne faut pas faire la même chose, il faut être complémentaire. Notre commune a aussi ce que n'ont pas forcément d'autres communes de montagne et que n'ont pas les autres communes des Sybelles, ce sont nos infrastructures : on a de nombreuses salles communales qui intéressent les exploitants des remontées mécaniques qu'il n'y a pas ailleurs. Et ces discussions, on commence à les avoir entre nous, élus du massif, on commence à les avoir avec les sociétés, avec la Soremet et les Sybelles, et ce qui est prévu c'est qu'il faut qu'on ait une vision un peu plus globale de ce qui se passe sur les communes et comment on adapte nos développements. »

... à la « promesse » de Wauquiez

C'est fort de ces convictions, mais toujours dans l'incertitude du tour de table financier, que Pierre-Yves Bonnivard a invité les membres de la commission communale du domaine skiable à une visite sur le terrain. Pour « *mieux repérer le tracé du téléporté à l'étude, les points de sécurité, la question de son financement, etc.* » mais aussi pour « *les remercier d'avoir participé à la réflexion sur le réaménagement du domaine skiable* ». (Réunions du 11 décembre 2020, 5 février 2021 et 14 janvier 2022.)

Au cours de cette sortie, qui s'est déroulée le 21 février, Laurent Deléglise, nouveau « patron » des Sybelles (*lire page 27*), a précisé que la Soremet participerait au financement du téléporté villarin « *sur une durée de 15 à 20 ans, pour un montant d'investissement de 3 à 4 millions d'euros* ».

De son côté, Pierre-Yves Bonnivard a résumé les objectifs du projet villarin : « *Garantir l'exploitation hivernale même en cas de manque de neige sur la partie basse du domaine de Saint-Colomban ; permettre à Saint-Colomban de devenir la vraie première porte d'entrée des Sybelles, notamment pour le ski à la journée ; augmenter la durée de l'exploitation hivernale de 3 semaines ; s'intégrer directement au sommet et au cœur de liaison des Sybelles ; ouvrir l'été avec le projet de Word of Sybelles ; favoriser et pérenniser l'emploi sur la commune ; atteindre une exploitation en équilibre financier.* »

Lors d'une halte à la Téchette, il a milité pour la création d'une gare intermédiaire « *afin d'accéder à une zone enneigée en partie haute depuis Saint-Colomban pour les débutants, garder du ski sur le domaine skiable de Saint-Colomban, car même en cas de manque de neige les clients des autres stations des*

Sybelles peuvent venir jusqu'à Téchette et avoir un retour rapide vers l'Ouillon, permettre aux clients de Saint-Colomban en cas de manque de neige d'avoir un retour garanti, rapide et sécurisé sur le bas de la station, sécuriser le retour des clients lorsque les conditions météorologiques et de circulation des skieurs deviennent dangereuses en Bouyants. »

Cependant, faut-il encore parler d'une gare intermédiaire avec des cabines qui ralentissent pour déposer ou prendre des skieurs, à la montée comme à la descente (comme cela avait été précisé il y a un an, 14 janvier 2022) alors que désormais – selon des membres de la commission – on privilégierait l'implantation de deux téléportés : un entre La Pierre et Grand Creux et un autre, légèrement incliné vers l'ouest par rapport au premier, entre Grand Creux et la Pierre du Turc, la gare de départ du second étant proche de la gare d'arrivée du premier ? Une évolution qui fait craindre à certains que le temps mis pour atteindre le domaine des Sybelles ne soit allongé.

Il a également été confirmé que ce réaménagement aura pour conséquence le démontage des télésièges de l'Ormet, des Charmettes et de Bellard, seuls restant en place les équipements du front de neige et le téléski de Cuinat, à proximité duquel un stade de neige pourrait être créé (affecté à l'ESF).

Abordant la question financière, le maire a rappelé que la commune peut investir 10 millions d'euros maximum sur 20 ans, sous réserve que l'exploitation du domaine skiable soit à l'équilibre, mais pas davantage « *pour conserver un budget minimum pour les autres investissements dont la commune a besoin (routes, bâtiments, etc.)* ». Et que si cette télécabine n'était pas réalisable, l'avenir de la liaison Sybelles par Saint-Colomban, insupportable financièrement pour la commune, deviendrait « *une question ouverte* »...

C'est alors que Pascal de Thiersant (gérant de SSDS) a annoncé avoir eu, le 20 février, la veille donc, un échange avec Laurent Wauquiez, président de la région AuRA, qui lui aurait affirmé que la région « *serait prête à participer à hauteur de 30 %, soit 9 millions d'euros* ».

Selon le plan montagne II (2022-2028) adopté par le conseil régional les 14 et 15 octobre 2021, et doté de 100 millions d'euros, cet équipement ne pourrait être aidé que s'il est considéré comme un ascenseur valléen (**).

Mais, indépendamment du fait que l'annexe 5 de ce document stipule que le taux d'intervention de la région (« *40 % maximum des coûts des travaux et/ou d'acquisition des matériels* ») sera « *plafonnés à 5 M€ par projet* », l'aménagement villarin correspond-il à un ascenseur valléen tel que défini par l'assemblée régionale : « *liaison téléportée entre les vallées (ou les bourgs) et les stations, dans la mesure où ils sécurisent les parcours d'accès aux stations de montagne pour tout type d'usage (piétons, skieurs, fret), et diminuent la circulation automobile et l'impact environnemental des transports* » ?

Oui ! répondent les concepteurs du projet qui font prévaloir que les skieurs préféreront venir à Saint-Colomban pour accéder aux Sybelles plutôt que d'aller dans les stations de l'Arvan, Saint-Colomban devenant ainsi la porte d'entrée des Sybelles. Pour conforter cette idée d'ascenseur valléen certains imaginent même réaliste la création d'une navette de type bus électrique (financée par la région AuRA...) entre la gare de Saint-Avre et Saint-Colomban.

Cette visite de la commission s'est déroulée dans une « *excellente ambiance* » et avec « *une confiance retrouvée* » après l'annonce de Pascal de Thiersant. Si bien que la discussion s'est naturellement portée sur la dénomination de la télécabine projetée, le gérant de SSDS, qui la juge importante, proposant « *La Sybelles Express* » tandis que d'autres participants auraient avancé : « *La Villards Express* », « *La Villards – Sybelles* »...

Cet aménagement devrait être opérationnelle, a-t-on appris, pour le début de la saison d'hiver 2025-2026 en fonction des résultats des enquêtes environnementales (*lire ci-dessous*).

(*) Étaient présents : Pierre-Yves Bonnivard, Claude Aimé, adjoint au maire, Cédric Émieux, Stéphanie Lafaurie et Marie-Thérèse Ledain, conseillers municipaux, Michel Favre-Trosson, Patrick Louadoudi, Jean-Paul Martin-Cocher, Daniel Paret et Paul Paret (membres de la commission domaine skiable), Sandrine Ramos-Camacho (Club des sports des Villards), le gendarme Tessier (La Chambre). Pauline Riberon (DDT), Laurent Deléglise (Soremet), Samuel Leroux (DG Satvac et Samso), Pascal de Thiersant (gérant SSDS), Gilles Choupin, Marc Fleury, Simon Cartier-Lange, Benoît Rebuffel respectivement directeur technique, chef d'exploitation, chef des pistes, directeur opérationnel de SSDS Saint-Colomban-des-Villards.

(**) Rapport N°AP-2021-10 / 04-7-5902.

■ ETUDES ENVIRONNEMENTALES

- Les conclusions des études environnementales sur le tracé La Pierre - La Pierre du Turc, sont connues. Elles ne paraissent pas de nature à remettre en cause la faisabilité du projet. Concernant la flore, « *les principaux enjeux forts mis en évidence sont localisés et peuvent être évités lors de la conception du projet (...)* avec la mise en place de mesures adaptées. » Pour la faune : « *Les habitats naturels (trouvés) accueillent de nombreuses espèces protégées, notamment des espèces forestières et de pelouses d'altitude. Ce projet impactera donc les espèces fréquentant ces habitats, de façon plus ou moins importante (...).* La mise en place d'un planning intégrant les sensibilités du cycle biologique de ces espèces permettra de limiter le dérangement sur ces populations, et l'application d'autres mesures conservatrices permettra de limiter voire d'annuler les impacts sur celles-ci. » La présence du Sizerin cabaret nécessitera cependant la réalisation d'un dossier de demande de dérogation auprès du Conseil national de la protection de la nature.

DOMAINE DES SYBELLES

Restructuration chez les exploitants de remontées mécaniques

Suite à l'annonce, le 2 septembre 2022, d'Alexandre Maulin, PDG de Maulin.ski, de vendre ses parts et celles de sa mère, Maryse Maulin, actionnaires principaux dans la Satvac et la Samso, la Soremet détient depuis le 9 décembre dernier, 36 % de la Satvac (holding Société de développement et de modernisation Arves Corbier (*)) et 42 % de la Samso (contre 28 % auparavant, au côté du département de la Savoie via Savoie stations ingénierie touristique, SSIT), devenant ainsi l'actionnaire de référence.

La transaction comprend également de l'immobilier : la résidence de tourisme 4 étoiles *L'Étoile des Sybelles* au Corbier (géré par Mer Montagne Vacances), l'hôtel *Le Mont-Corbier* mais aussi un centre de vacances (100 lits) et un ancien hôtel à Saint-Sorlin-d'Arves, et une soixantaine d'appartements en diffus et en résidence de tourisme ainsi que des logements saisonniers. Soit un patrimoine estimé à environ 1 400 lits touristiques (hors logements du personnel) (**).

Pour financer ces acquisitions, selon Laurent Delégly, directeur général (DG) de la Soremet, cette société aurait

investi 20 % en fonds propres et 80 % en dettes via un pool bancaire constitué de la Banque de Savoie, la Banque publique d'investissement, la banque Laydernier et la Banque populaire Auvergne-Rhône-Alpes.

Après ces rachats, Laurent Delégly et Samuel Leroux sont, respectivement, DG et DG délégué de la Satvac et de la Samso, et Gilles Buisson, président du conseil d'administration de la Soremet, DG de la SDMAC.

Dans le cadre du mandat social conclu avec la Soremet, Alexandre Maulin reste président du conseil d'administration de la Satvac en charge de trois chantiers : le développement du domaine skiable, l'aménagement quatre saisons du plateau de l'Ouillon (World of Sybelles, horizon 2025), et la construction d'un ascenseur valléen au départ de la future gare internationale de Saint-Jean-de-Maurienne à destination des stations du Corbier et de La Toussiere...

(*) *Le Petit Villarin* numéro 110 (décembre 1999).

(**) Patricia Rey, groupe-eimedia (20 janvier 2023).

■ SAINT-SORLIN : DÉMISSIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Début février, quatre conseillers municipaux ont démissionné du conseil municipal de Saint-Sorlin : Sandrine Charpin et Karim Ghabrid, respectivement 2^e et 3^e adjoints au maire, David Dauphin et David Morelon (président de la commission DSP, travaux de pistes, implantations des remontées mécaniques, et directeur de l'ESF). Il y a un an Yoann Novel, conseiller municipal, avait démissionné pour convenance personnelle.

Selon *Le Dauphiné libéré*, Yves Dubet, président du Syndicat du pays de Maurienne, et Émilie Bonnivard, députée de Savoie, auraient joué, en vain, les bons offices. Trois raisons ont été avancées pour expliquer ces démissions : le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) de l'Ouillon, créé par l'ancienne municipalité et dissout par l'actuelle dont le président était Karim Ghabrid ; le tracé de la télécabine (la Sapinière) qui doit relier en 6 minutes le centre de Saint-Sorlin (1 562 m) à la gare de départ du Gaston Express (2 175 m) ; des difficultés de « gouvernance », le maire gérant la « commune comme une entreprise ».

S'il est possible que la dissolution du SIVU ait froissé Karim Ghabrid (mais les trois autres démissionnaires ont voté cette dissolution...) et plausible que la gouvernance du maire, Fabrice Baudray, soit critiquable, il est avéré que le tracé de la télécabine en projet ne fait pas l'unanimité à Saint-Sorlin. Comme le montraient déjà les nombreuses remarques et oppositions déposées au moment de l'enquête publique ouverte pour le nouveau PLU (2021). Il se pourrait aussi que le projet d'« World of Sybelles », que les socioprofessionnels de Saint-Sorlin ont approuvé à une voix de majorité (16 voix pour et 15 contre...) crée des tensions.

Les protagonistes de cette affaire et leurs soutiens se sont exprimés par tracts et lettres publiques pour justifier leurs positions. Des échanges qui dévoilent sans fard l'état des relations entre la municipalité et les exploitants des remontées mécaniques d'hier et d'aujourd'hui...

Extrait : Fabrice Baudray : « Je ne remercierai jamais assez Gaston et Maryse Maulin pour tout ce qu'ils ont fait pour nous. Ils étaient toujours à l'écoute des élus, faisaient confiance aux habitants des montagnes. Depuis qu'ils ont passé la main, tout s'est arrêté ! Aujourd'hui, les dirigeants des remontées mécaniques veulent tout nous imposer sans pouvoir discuter. »

Un ressentiment qui ne pouvait pas rester sans réponse. Et elle est cinglante. Maryse Maulin : « Depuis la création de la Samso et notre implication sur le territoire, vous avez toujours pu compter sur l'ensemble des membres de la famille Maulin. Pour chaque chantier vous avez été prioritaire et nous avons toujours travaillé de concert. Oubliez-vous les risques que nous avons pris pour vous à des moments pour vous éviter de tout perdre quand votre entreprise déclinait ? Ce constat de votre amnésie pour critiquer une partie du travail, sur certains investissements ou sur l'implication de certains membres de la famille, m'oblige à vous demander de ne pas utiliser à tort la mémoire de mon mari ainsi que mon nom. »

Pour remplacer les 5 démissionnaires, les 5 candidats soutenus par le maire ont été élus au premier tour de l'élection municipale partielle qui s'est déroulée le 26 mars. L'opposition n'a présenté aucun candidat. Un candidat (Thierry Bozon, Lachal) qui se présentait seul n'a pas été élu.

■ LES TRAVAUX DE LA 4C

► **MAISON MÉDICALE.** La résidence des Cordeliers (nouveau nom donné à l'ancienne gendarmerie de La Chambre) va regrouper une maison de santé pluridisciplinaire, des logements en habitat inclusif pour personnes âgées autonomes et des unités de vie pour personnes handicapées vieillissantes. Le conseil communautaire de la 4C a approuvé ce projet dont l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est évaluée à 3,6 millions d'euros HT (valeur décembre 2022) pour une surface d'environ 1 600 m² dont 755 m² en extension. En vue de l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre, un concours d'architecture a été lancé par la 4C. L'objectif est de déposer le permis de construire dans un an (février 2024), pour démarrer le chantier en septembre 2024 et une mise en service à la fin de l'année 2025.

► **CHAMBRE FUNÉRAIRE.** Le conseil communautaire de la 4C a retenu la Société des pompes funèbres de Chambéry pour l'exploitation de la chambre funéraire intercommunale de Saint-Étienne-de-Cuines (pour 5 ans, du 11 février 2023 au 10 février 2028). Selon l'accord conclu, la 4C réalisera fin 2023, début 2024, une salle de cérémonie attenante à la chambre funéraire d'une surface d'environ 100 m² qui sera mise à disposition du délégataire. De son côté le délégataire devrait réaliser quelque 21 000 euros de travaux (réaménagement du hall d'accueil, des salons, divers équipements, équipement intérieur de la future salle de cérémonie). Le montant de la redevance annuelle due par le délégataire est constitué d'une part fixe (9 600 euros HT), d'une part variable (1,5 % du chiffre d'affaires HT) et d'une redevance complémentaire à définir quand la salle de cérémonie sera mise à disposition.

► **MAURIENNE TV.** Maurienne TV est une télévision locale diffusée en continu 24 h sur 24 h sur Youtube, sur les différents opérateurs (Free, Orange, SFR, Bouygues), sur le réseau câblé de Saint-Jean-de-Maurienne et en replay sur Facebook. Elle a été lancée en 2018 (grâce à l'aide financière de la 3CMA) par l'as-

sociation La Fibre mauriennaise (2007, renommée quelques années plus tard #MauriennisezVous) dans le but de promouvoir le territoire de la Maurienne par la réalisation de reportages vidéos. À ce jour plusieurs rubriques composent le programme de Maurienne TV qui sont réalisées par 2 journalistes reporters d'images à temps complet, 1 journaliste à temps partiel et 1 en contrat d'alternance, qui travaillent dans un studio situé à Créapole (Saint-Jean-de-Maurienne). Le 2 février le conseil communautaire de la 4C a renouvelé la convention qui lie la 4C et la 3CMA et qui permet à Maurienne TV de réaliser et diffuser des reportages concernant la vie locale sur le territoire de la 4C. Les sujets de ces reportages peuvent être proposés par le représentant de la 4C au comité de rédaction de Maurienne TV (Laure Pion) ou réalisés par des tiers (offices de tourisme ou particuliers). L'aide de la 4C se monte à 6 000 euros par an durant 3 ans (du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2025). Entre décembre 2021 et novembre 2022, 176 reportages ont été réalisés par Maurienne TV dont 18 concernaient le territoire de la 4C (10 %).

► **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.** Le 6 mars 2023, le conseil communautaire de la 4C a attribué les subventions suivantes : 460 226 euros à l'association Déclic, 145 000 euros à l'office de tourisme de l'Espace Glandon, 62 000 euros à l'office de tourisme Au pied des cols territoire de La Chambre, 28 000 euros au collège de Saint-Étienne-de-Cuines, 10 000 euros au centre intercommunal d'action sociale, 5 000 euros au Groupement de développement agricole de moyenne Maurienne, 5 000 euros à l'AS Cuines - La Chambre - Val d'Arc, 2 500 euros à l'association Atelier théâtre de Saint-Julien-Montdenis, 1 500 euros à l'Association sport et handicap de Maurienne, 1 000 euros à l'association #MauriennisezVous et à l'association du comice agricole de Maurienne, 600 euros au club des associations de Saint-Rémy-de-Maurienne, 300 euros à l'association Pour Marius.

■ EHPAD DE LA CHAMBRE

► Depuis le début de l'année l'Ehpad Bel Fontaine de La Chambre peut accueillir 5 personnes âgées en hébergement temporaire pour une durée de 1 à 3 mois consécutifs ou répartis dans l'année, que ces personnes bénéficient de l'allocation personnalisée d'autonomie ou non. Pour tout renseignement sur les places disponibles s'adresser à l'Ehpad Bel Fontaine, 186 rue de l'Église à La Chambre (73130) : tél. : 04-79-59-47-56 ;

courriel : dir.belfontaine@orange.fr
Pour les démarches et les aides financières contacter : Clic Maurienne, Maison sociale du département Maurienne, 95 avenue des Clapeys, 2^e étage, à Saint-Jean-de-Maurienne (73300) ; tél. : 04-79-64-45-34 ;

courriel : clic-maurienne@savoie.fr
Avec ces 5 chambres supplémentaires, la capacité d'accueil totale de l'Ehpad

est désormais de 79 lits dont 74 en hébergement permanent avec 14 lits en unité de soins de support et d'accompagnement (USSA) et 14 places au pôle d'activités et de soins adaptés (PASA). L'USSA est une unité sécurisée pour des personnes déambulantes présentant la maladie d'Alzheimer ou un syndrome apparenté. Le PASA est proposé sur prescription médicale aux résidents mobiles de l'Ehpad atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, associés à des troubles du comportement modérés. Au sein de ce lieu de vie, des activités sociales et thérapeutiques sont proposées en prenant en compte la personne dans sa globalité, suivant ses besoins, ses capacités et en adéquation avec son projet de vie. En fonction des besoins, les résidents sont accueillis de un à plusieurs jours par semaine au PASA.

NAISSANCES

• Le 21 décembre 2022 à Gleizé (Rhône), de **Timothée**, fils de Clémence **Marchand** et Rémi **Gaudillat**, petit-fils de Dominique (+) **Marchand** et Régine **Ramel** (Nantchenu), et arrière-petit-fils d'André (+) et Emma (+) **Ramel** née **Tardy** (La Pierre).

• Le 20 février 2023 à Montpellier, de **Chiara**, fille de Coralie **Desfours** et Jason **Samper**, petite-fille de Catherine et Christian **Desfours**, et arrière-petite-fille de Jeanine et Jacques (+) **Tronel** (Lachal).

DÉCÈS

• De M. Roger **Tronel-Peyroz** (Lachal), le 20 janvier 2023 à Palavas-les-Flots (65 ans).

• De Mme Annita **Cartier-Lange** née **Paulhan**, le 14 février 2023 à Lunel (85 ans). Elle était la veuve de Roger **Cartier-Lange** (Le Premier-Villard).

• De M. François **Tardy** (Nantchenu), le 16 février 2023 à Grenoble (85 ans).

• De M. Jean-Louis **Portaz**, le 2 mars 2023 à Chambéry (76 ans).

[*Maire de la commune de La Chapelle (2001-2020), Jean-Louis Portaz avait été élu conseiller général du canton de La Chambre en mars 2011 avec Jacqueline*

Dupenloup comme suppléante. L'élection ayant été invalidée pour des questions de forme, ils avaient été réélus en février 2012 avec 255 voix d'avance face à Christian Rochette et Émilie Bonnivard. Aux élections de 2015, un remodelage de la carte des cantons les avait fait disparaître du conseil départemental. Jacqueline **Dupenloup** : « Rencontrant Jean-Louis, on rencontrait un pays, ses hommes et ses femmes. (...) La Maurienne, terre d'émigration et d'immigration, celle des antifascistes italiens passant à pied dans la neige et le froid le col du Mont-Cenis, immédiatement retrouvés par les sbires de Mussolini rentrant dans Modane en 1942, celle des maquis de 44, celle du maquis de La Chapelle, le maquis de Sébastien Berthier et de Joseph Portaz, le père de Jean-Louis. Il connaissait et il aimait cette vallée comme personne. Ses gares, ses usines, ses montagnes. (...) Parce qu'il connaissait ce passé, il était en capacité (une expression qu'il aimait bien, « être en capacité ») d'inventer l'avenir, avec toutes celles et tous ceux qui comptaient, chacune et chacun, pour une et pour un. Jean-Louis Portaz était un puissant fédérateur car il croyait à la mise en commun. Mise en commun des idées et des biens communs, solidarité, coopération, mutualisation et faire ensemble, pour les citoyens comme pour

les communes. (...) Les intercommunalités à marche forcée n'étaient pas sa tasse de thé, pas plus que la fuite en avant échevelée dans certaines formes de développements économiques qui s'engagent dans des voies sans issues, dictées par les lois implacables du capitalisme. Il portait la vision d'une Maurienne structurée par ses services publics, retrouvant des possibilités de produire et acheter localement, forte d'un tourisme de pleine nature, de culture, d'art et d'histoire, une vallée de la Maurienne mettant en valeur ses massifs, travaillant à la mobilité et aux liens entre chaque versant, de la Lauzière à Belledonne et à l'Arvan (...). Jean-Louis Portaz portait surtout la vision d'une humanité fraternelle, et avait plus d'une fois parrainé des enfants de demandeurs d'asile, d'Albanie, de Géorgie ou du Kosovo car il faisait sienne cette phrase de Jean Bérard : « *Dans ce monde, les marchandises voyagent, les devises s'exportent, les capitaux passent librement d'un continent à l'autre... et les Hommes ne le pourraient pas ?* »]

• De M. Serge **Jamen** (Lachal), le 16 mars 2023 à Toulouse (66 ans).

• De Mme Ana **Martin-Cocher** née **Navarro**, le 17 mars 2023 à Tarascon (91 ans). Elle était la veuve de Serge **Martin-Cocher** (Les Roches).

Le petit Marius est rentré chez lui

Marius Hémery, 6 ans, est rentré à Saint-Alban après 4 mois de traitements au service de cancérologie du CHU de La Tronche. Il reprend peu à peu une vie normale. Par exemple, il a refait un peu de ski. Le 27 février il est même retourné s'asseoir aux côtés de ses camarades de l'école... Autant d'activités pas encore pratiquées à plein temps certes, mais ça devrait vite être le cas. Sa famille et Éric Darves-Blanc, président de l'association Pour Marius qui s'est créée pour la soutenir, remercient tous ceux qui les ont aidés d'une manière ou d'une autre à traverser ces moments éprouvants (*lire ci-dessous*).

Homo sapiens : « être humain », dixit Linné 1758. Sapiens est un adjectif latin signifiant : « intelligent, sage, raisonnable, prudent ». Difficile de développer cet adjectif dans ce que produit l'homme aujourd'hui. Aussi je me trouve plus à l'aise à vous parler d'arbre et de sylviculture.

Il y a 4 ans, nous avons décidé de déraciner notre arbre familial et de l'implanter ici, dans la vallée des Villards. Famille recomposée, Marius en est le point de greffe, les filles de Julie, Mégane et Louna, constituant un houppier déjà bien développé. Nous étions donc ravis de savoir notre arbre s'épanouissant dans la sérénité de cette vallée, à nos yeux, si accueillante.

Puis un nuage... la tempête. Comme tous ces événements météorologiques, il faut lui donner un nom : ce sera lymphome. Notre arbre vacille. Il s'attaque à notre point de greffe tel un chancré, il le

ronge. Notre arbre tremble. Fraîchement replantées, nos racines, peu développées, ne nous garantissent pas un appui suffisant. On se prépare à lutter, peut-être à s'effondrer.

La coalescence racinaire est la capacité pour les racines de se connecter entre elles. Dans une forêt saine, d'un sujet à l'autre, les informations et les nutriments s'échangent, ce qui permet de se préparer aux attaques de parasites, d'éviter l'érosion et de faire bloc face à la tempête ou, pour les arbres jeunes, de patienter sous perfusion de ses parents le temps qu'ils cèdent leurs places et offrent cette lumière indispensable pour s'épanouir..., si douce aux Villards.

C'est là que vous intervenez, de près, de loin, des Villards, d'ailleurs, tous ceux qui, d'un geste, d'une pensée, d'une parole réconfortante se sont connectés à

notre arbre pour l'aider à passer cette tempête. Le chancré a semble-t-il disparu de notre point de greffe et notre arbre se sent à sa place, ancré solidement par des racines bienveillantes, connecté aux arbres des Villards. Le sylviculteur nous auscultera souvent pendant les trois prochaines années mais c'est, semble-t-il, un moindre mal.

J'ai une pensée pour Linné car toute la sagesse et la bonté dont vous avez fait preuve redorent la définition de ce que nous sommes au plus profond de nous : *Homo sapiens*.

Julie, Marius et les filles se joignent à moi pour vous faire part de toute notre gratitude. Nous vous souhaitons une très bonne année avec beaucoup, beaucoup, de santé.

Christophe Hémery



■ Marius savoure son retour.

Octobre 2022 : « Hé ! Tu sais pour Marius ? Chimio... Julie et Christophe... plusieurs mois... à Grenoble... Qu'est-ce qu'on peut faire ? Que faut-il faire ? » Novembre 2022 : création de l'association Pour Marius pour récolter des fonds afin d'aider la famille de Marius à traverser cette période sans activité professionnelle.

Voilà comment tout a commencé, sans savoir ce qu'on allait faire ni combien on pourra récolter. Et puis le bouche à oreille, les connaissances, les amis ont provoqué un élan de générosité, de partage et de solidarité : réunions, rassemblements, appels aux dons, tombolas, ventes de pain, biscuits et quelques « canons »..., voilà qui a permis de lever les sommes nécessaires au fonctionnement de la maison pendant cette période. Alors un grand merci à toutes et à tous, que vous soyez donateurs, volontaires, bénévoles, boulanger occasionnels, membres d'associations villarinches ou élus du canton. En espérant ne plus vous solliciter pour Marius qui est aujourd'hui sur la voie de la guérison.

Eric Darves-Blanc

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Numeréro CPPAP : 0725 G 79863

Numeréro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves

(04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : cmayoux73@gmail.com),

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille

(09-51-40-38-39)

ABONNEMENTS ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin

n° 1357-38 M Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

SOMMAIRE

NUMÉRO 203
MARS 2023

PAGES 2 ET 3 :

• La saison hivernale. • Audit de l'OT.

PAGES 4 ET 5 :

• Sortie aux lampions. • Cinéma.

PAGE 6 :

• La Sybelles-Villarinche.

• Rencontre.

PAGE 7 :

• Amis des Villards. • Pêche. • ACCA.

PAGES 8 ET 9 :

• Patrimoine : le chapeau villarin ; Notre clocher.

PAGES 10 À 16 :

• Histoire : Les Villards années 60 ; drame au Glandon ; les avalanches de janvier 1942.

PAGE 17 :

• AG d'Épicerie & compagnie.

PAGES 18 ET 19 :

• Saint-Alban : entretien des forêts.

• Comice agricole à Saint-Colomban.

PAGES 20 À 22 :

• Comptes rendus des séances des conseils municipaux.

PAGE 21 :

• Café du Merlet.

PAGE 23 :

• Urbanisation à Saint-Colomban.

PAGES 24 ET 25 :

• Vœux municipaux.

PAGES 26 ET 27 :

• Réaménagement du domaine skiable.

PAGE 27 :

• Intercommunalité.

PAGE 28 :

• Carnet.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

* par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

* par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.